

**DÉVELOPPEMENT DE LA CÔTE DE TERREBONNE
CONCEPT DE DESIGN DISTINCTIF
AMÉNAGEMENT PAYSAGER / MOBILIER URBAIN / ÉCLAIRAGE ET MISE EN LUMIÈRE**

urbanova



AMÉNAGEMENT PAYSAGER

1

CIRCULATION ET DÉPLACEMENTS

- CARACTÈRE DES COLLECTRICES MAJEURES
- CARACTÈRE DES COLLECTRICES LOCALES

PLAN DES COLLECTRICES MAJEURES ET LOCALES

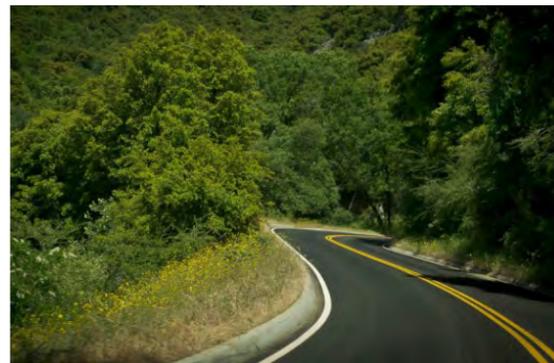
LÉGENDE

- Limite du site
- Corridor de biodiversité
- Cours d'eau et milieux humides
- X Collectrice locale, voir coupe X
- X Collectrice majeure, voir coupe X

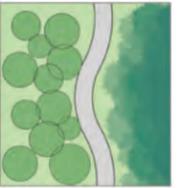


CIRCULATION ET DÉPLACEMENTS

IMAGES D'INSPIRATION



CARACTÈRES DES COLLECTRICES MAJEURES



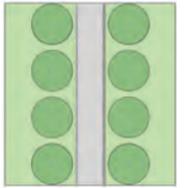
CARACTÈRE NATUREL - objectifs

- conférer une structure organique et informelle;
- prolonger le paysage naturel existant;
- éviter l'uniformité dans le choix des végétaux et préserver le caractère naturel du lieu;
- favoriser l'intégration d'un fossé filtrant de part et d'autre de la chaussée afin de préserver un caractère champêtre;
- favoriser des formes fluides et organiques dans l'aménagement;
- créer une ambiance et une séquence végétale qui allie les objectifs d'écran et de décor;
- accotement : délimité par une bordure de béton abaissée de 200mm de large (construit au même niveau que le pavage) et complété par un accotement en pelouse;
- mettre en place des infrastructures et des mesures qui favorisent des modes de déplacement doux à des fins utilitaires et récréatives, tels des sentiers multifonctionnels, haltes de repos et/ou haltes d'intérêts.
- favoriser l'utilisation de végétaux adaptés aux conditions du site.

IMAGES D'INSPIRATION

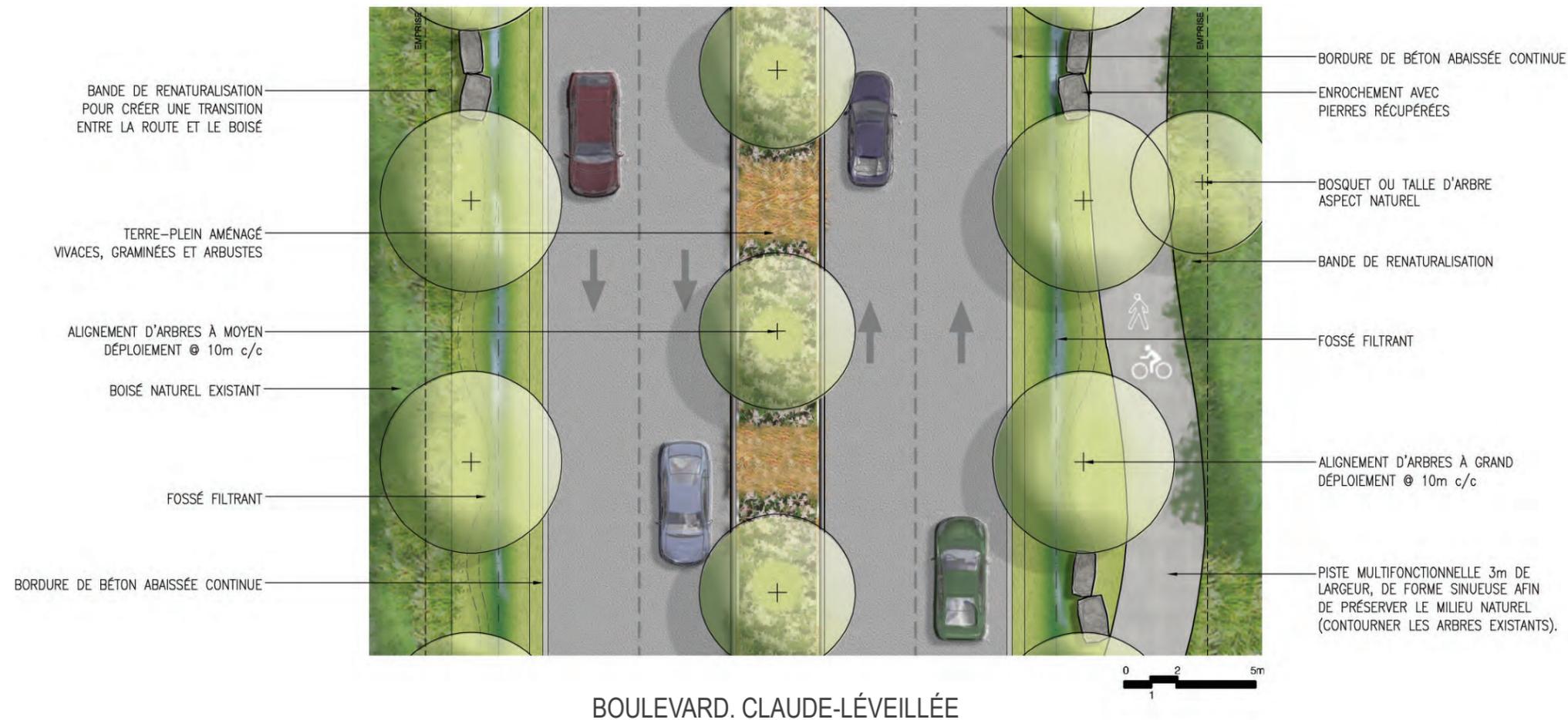


CARACTÈRES DES COLLECTRICES MAJEURES

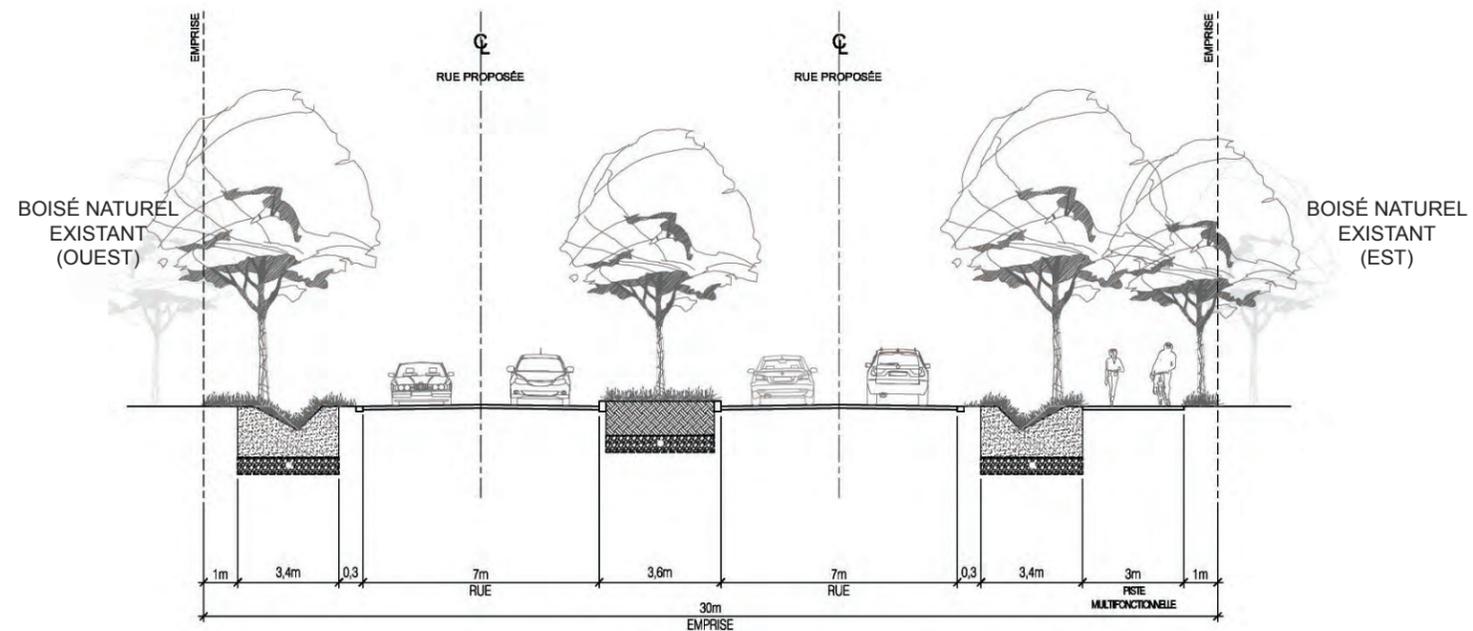


CARACTÈRE URBAIN - objectifs

- conférer une structure formelle;
- favoriser des alignements d'arbres à grand déploiement pour souligner l'échelle de la rue et l'ambiance urbaine (présence de services, commerces, etc.);
- préconiser des sentiers multifonctionnels de 3 mètres de largeur pour assurer une fluidité des différents usagers et connecter les unités de voisinage et les secteurs d'activités;
- prévoir des trottoirs qui intègrent une bande paysagère ou un jardin pluvial. Le verdissement améliore le paysage urbain, réduit les îlots de chaleur et permet de capter une partie des eaux de ruissellement;
- à l'approche des carrefours giratoires : aménager les terre-pleins de façon formelles afin de souligner l'ambiance commerciale et les activités urbaines;
- dans les zones commerciales, prévoir des stationnements sur rue, soulignés par un pavage qui délimite clairement les cases de stationnement.
- favoriser l'intégration des passages piétonniers surélevés pour faire ralentir les automobilistes et donner priorité aux piétons OU privilégier les saillies de trottoir aux intersections afin de permettre l'interdiction de stationner à moins de 5m d'une intersection rendant les carrefours plus sécuritaires :
 1. en assurant le contact visuel entre l'automobiliste et le piéton;
 2. en incitant les automobilistes à ralentir;
 3. en réduisant la longueur de traversée des piétons.
- Les trottoirs continus sont toujours de niveau. Ne jamais faire de baissière dans les trottoirs, sauf lorsque requis aux intersections afin de permettre les accès universels.



BOULEVARD. CLAUDE-LÉVEILLÉE



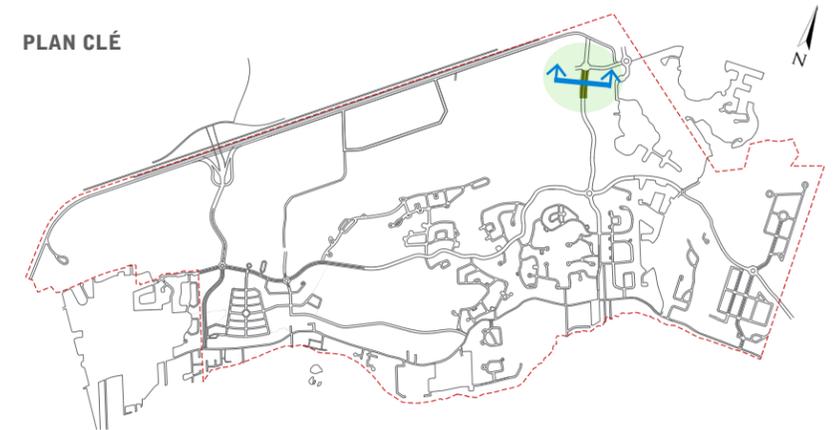
AXE NORD-SUD COUPE 1 (BOUL. CLAUDE-LÉVEILLÉE)

CARACTÈRE NATUREL (VOIR DESCRIPTIF P.8)

MODIFICATIONS PAR RAPPORT AU PDDCT :

- l'emprise demeure la même, soit 30m et l'aménagement s'effectue à l'intérieur de cette emprise;
- élargissement du terre-plein, passant de 3,0m à 3,6m de largeur pour conférer un aménagement dense et généreux;
- élargissement du fossé filtrant, passant de 2,0m à 3,0m de largeur pour permettre une zone de plantation rehaussée pour les arbres situés le long de la voie véhiculaire;
- afin de favoriser le lien entre la haute et la basse terrasse et les liens avec les réseaux existants et les services, le sentier piétonnier de 2 mètres de largeur initialement proposé est transformé en piste multifonctionnelle ayant 3 mètres de largeur. Cette piste multifonctionnelle est relocalisée du côté est afin de conserver une continuité dans l'aménagement;
- accotement : délimité par une bordure de béton abaissée de 200mm de large (construit au même niveau que le pavage) et complété par un accotement en pelouse;
- qualités des abords à rehausser et les milieux perturbés seront à renaturaliser avec une sélection de végétaux inspirée du milieu

PLAN CLÉ



CIRCULATION ET DÉPLACEMENTS

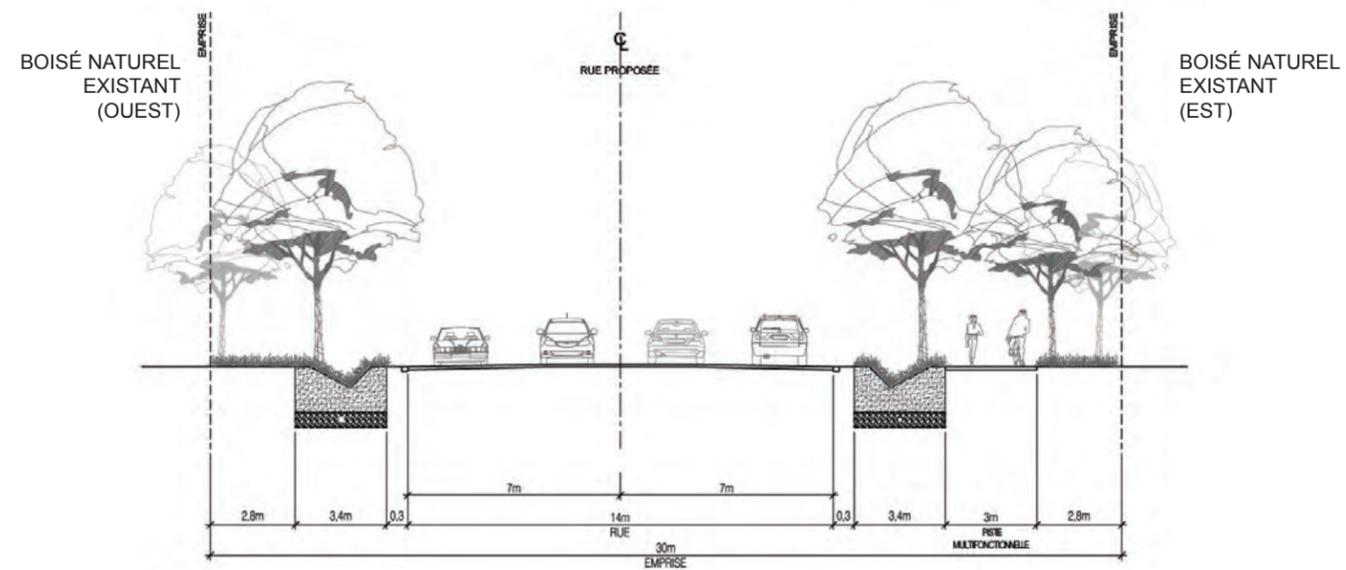
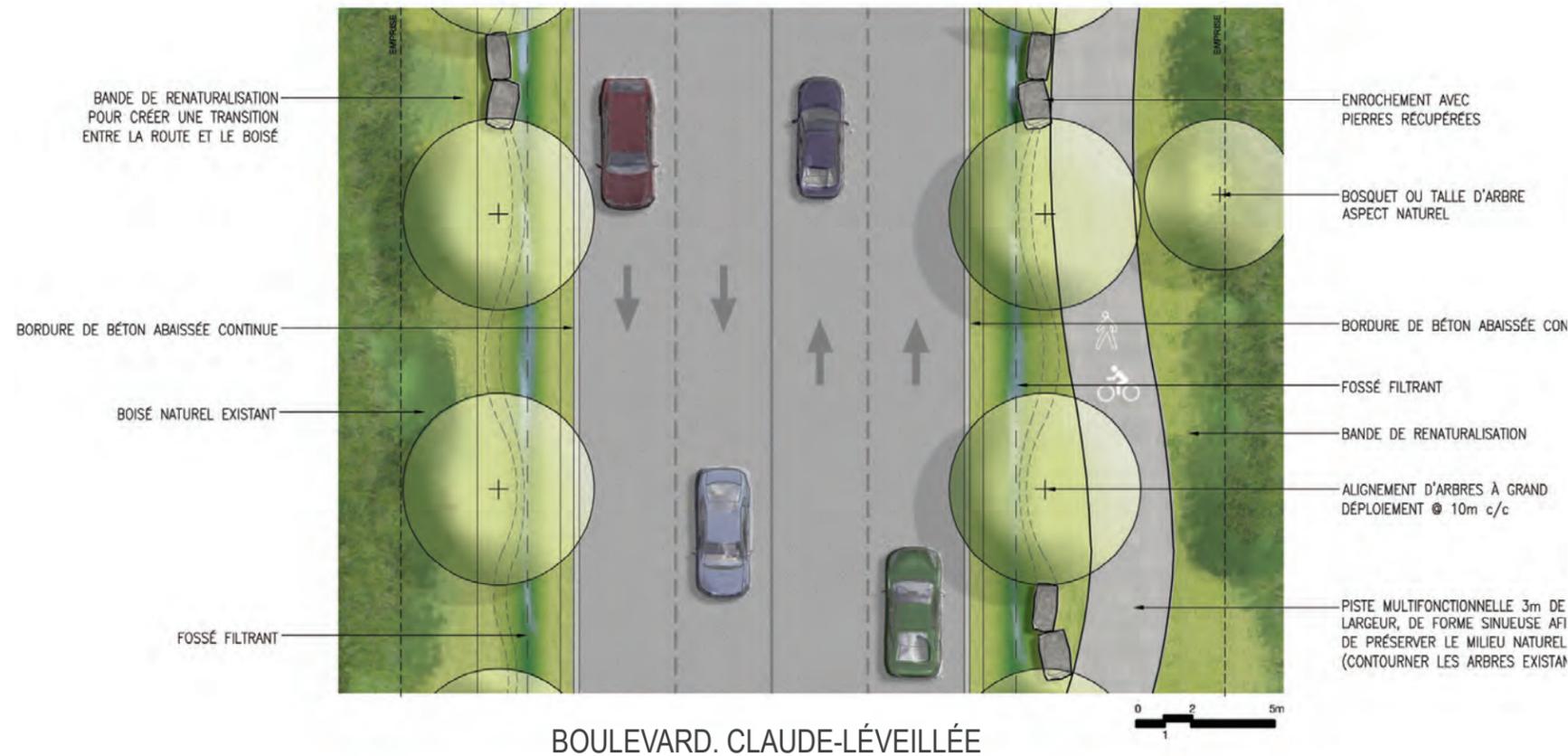
AMÉNAGEMENT PAYSAGER

AXE NORD-SUD COUPE 2 (BOUL. CLAUDE-LÉVEILLÉE)

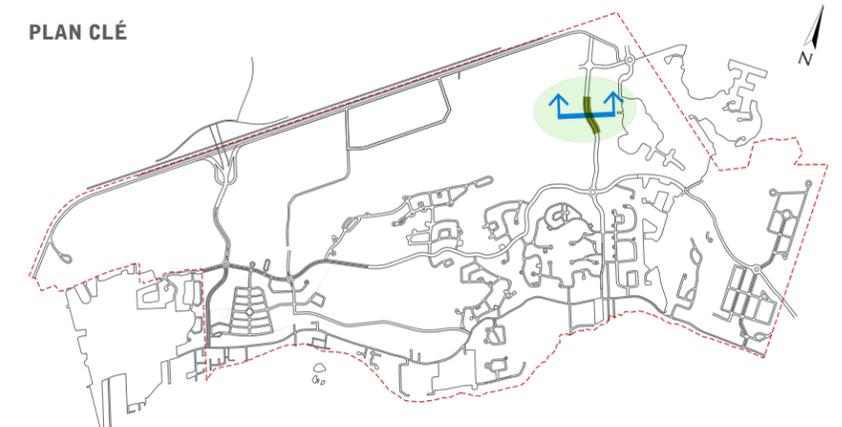
CARACTÈRE NATUREL (VOIR DESCRIPTIF P.8)

MODIFICATIONS PAR RAPPORT AU PDDCT :

- l'emprise passe de 18m à 30m et l'aménagement s'effectue à l'intérieur de cette emprise;
- élargissement du fossé filtrant de part et d'autre à 3.4m de largeur pour permettre une zone de plantation rehaussée pour les arbres situés le long de la voie véhiculaire. Cette sur largeur permet également d'éloigner la piste multifonctionnelle de la voie de transit véhiculaire;
- parcours ponctué de boulder ou de pierres récupérées sur le site;
- accotement délimité par une bordure de béton abaissée de 200mm de large (construit au même niveau que le pavage) et complété par un accotement en pelouse;



PLAN CLÉ

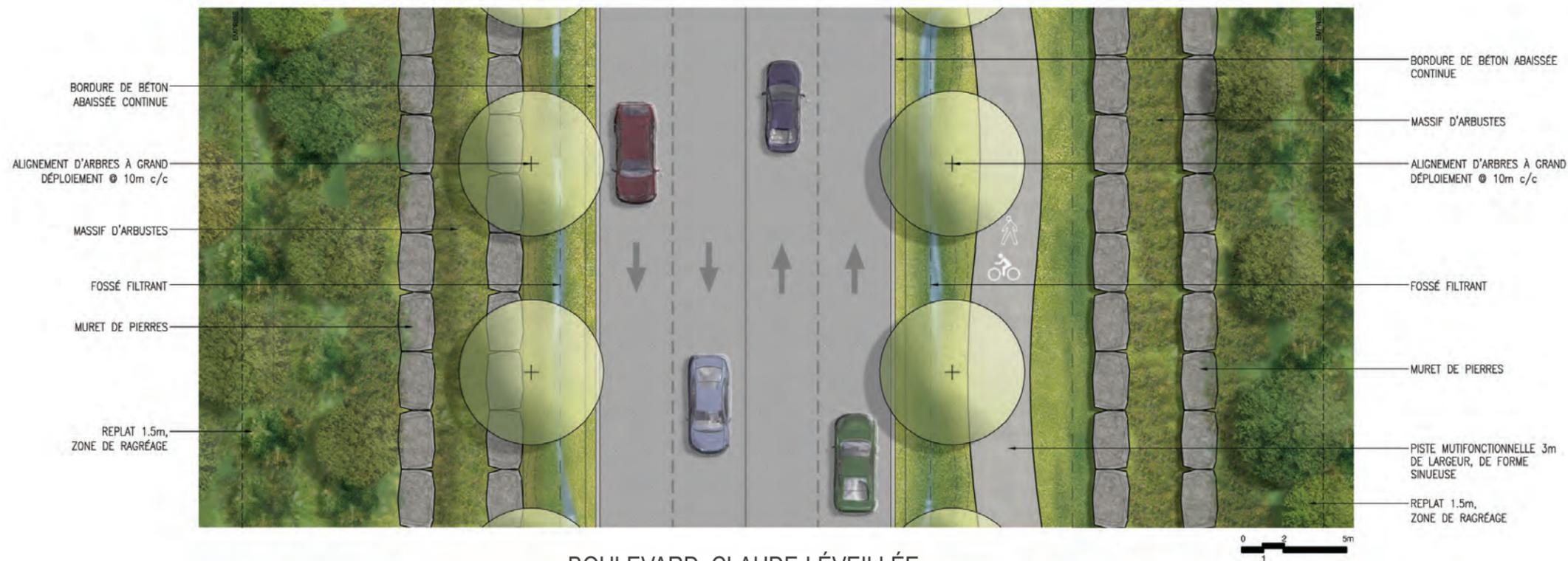


CIRCULATION ET DÉPLACEMENTS

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

AXE NORD-SUD COUPE 3A (BOUL. CLAUDE-LÉVEILLÉE)

CARACTÈRE NATUREL (VOIR DESCRIPTIF P.8)



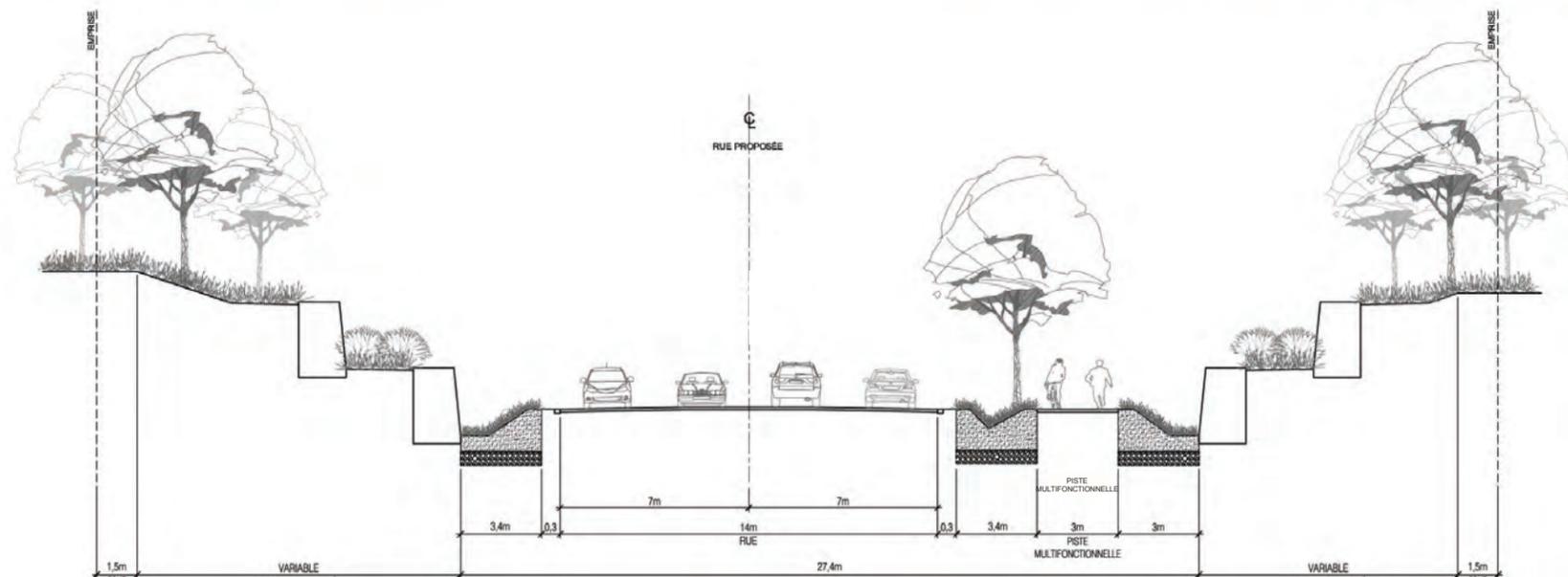
MODIFICATIONS PAR RAPPORT AU PDDCT :

aux abords :

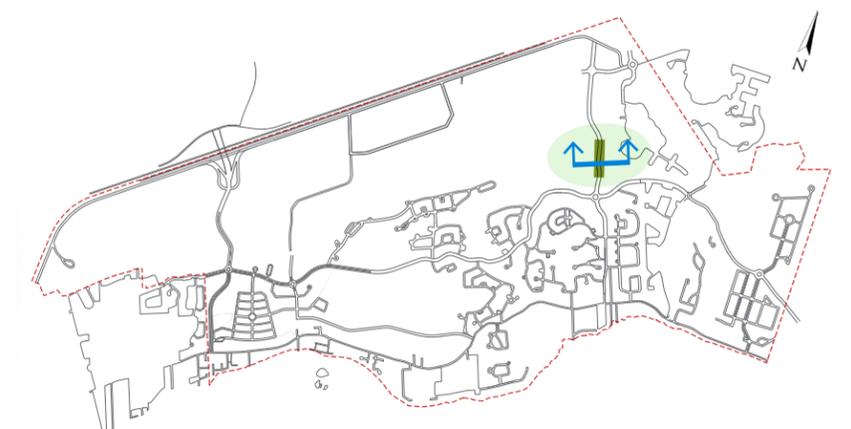
- ajout d'une piste multifonctionnelle de 3m de largeur pour connecter les déplacements doux à travers le quartier et la relier à la TransTerrebbonne;
- murets en boulder pour éviter des pentes fortes dans les talus;
- alignement d'arbres à grand déploiement pour renforcer le caractère naturel et permettre une couronne végétale qui s'étend d'un bord à l'autre de l'axe;
- accotement : délimité par une bordure de béton abaissée de 200mm de large (construit au même niveau que le pavage) et complété par un accotement en pelouse;
- ragraéage avec les niveaux et la végétation existants;
- emprise révisée - l'emprise sera variable en fonction de la pente et de la végétation existante sur le coteau.

BOULEVARD. CLAUDE-LÉVEILLÉE

COTEAU BOISÉ NATUREL (OUEST)



PLAN CLÉ



CIRCULATION ET DÉPLACEMENTS

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

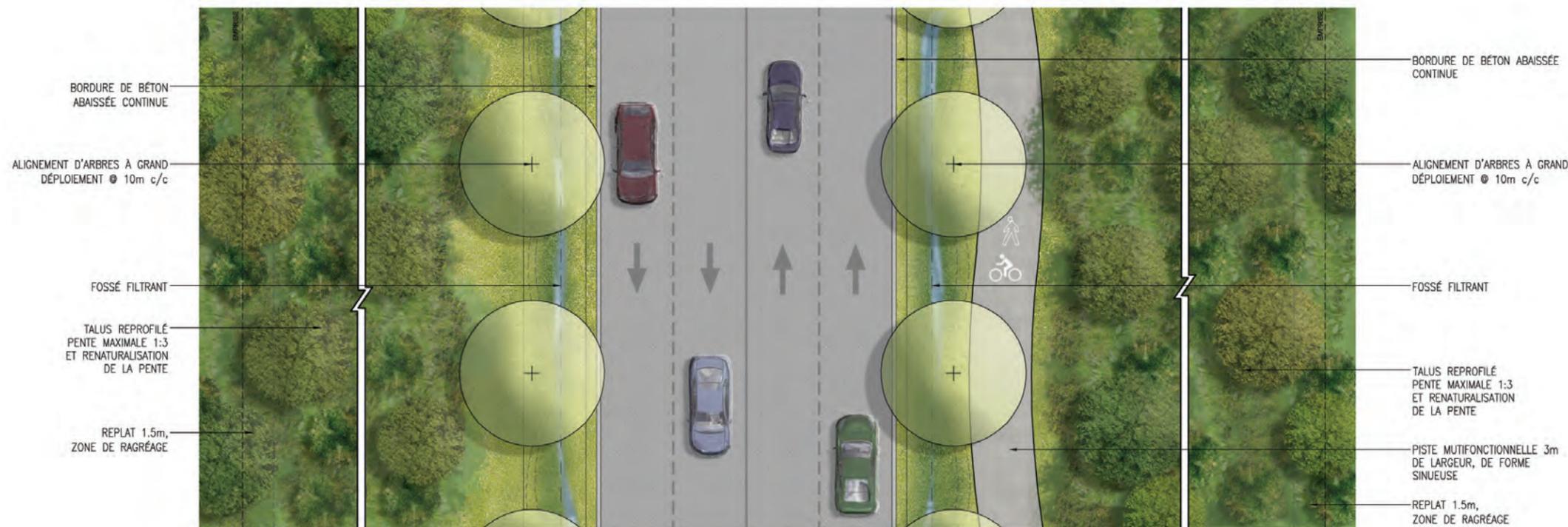
AXE NORD-SUD COUPE 3B (BOUL. CLAUDE-LÉVEILLÉE)

CARACTÈRE NATUREL (VOIR DESCRIPTIF P.8)

MODIFICATIONS PAR RAPPORT AU PDDCT :

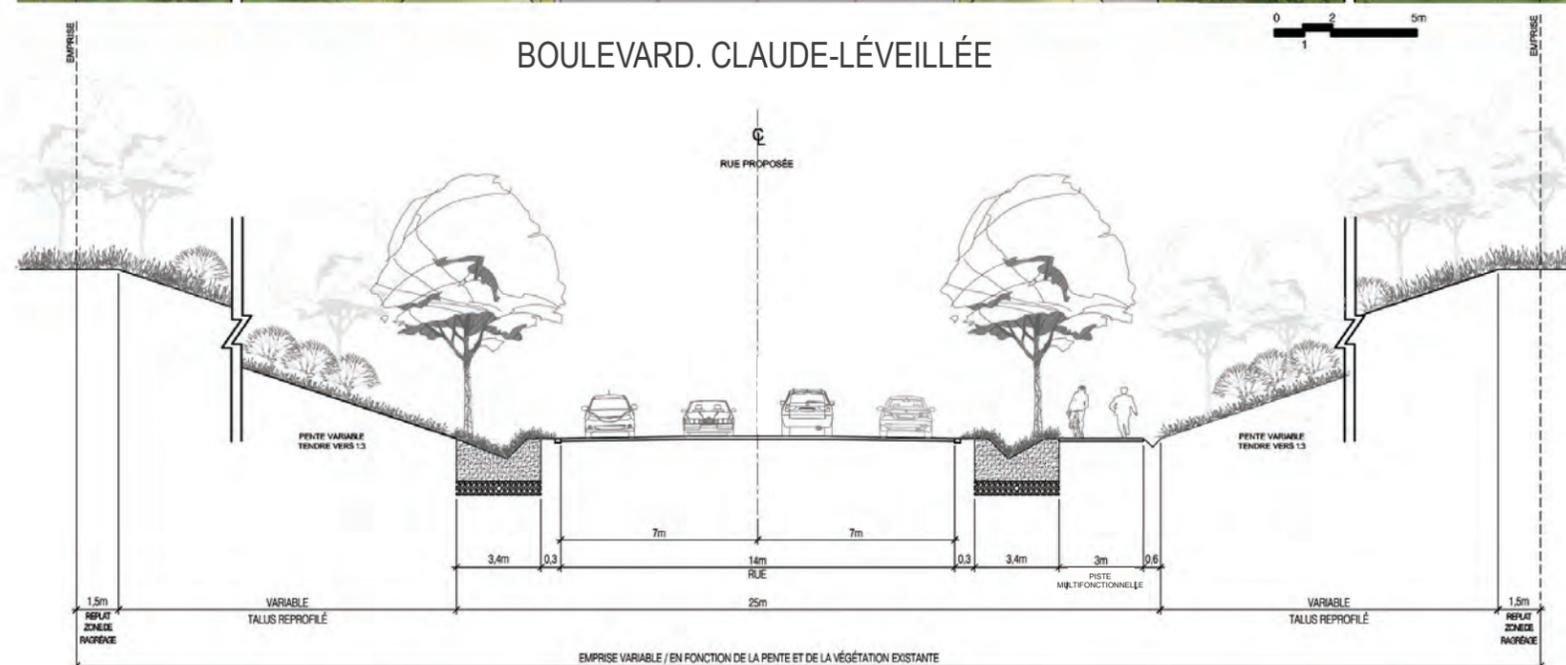
aux abords :

- ajout d'une piste multifonctionnelle de 3m de largeur pour connecter les déplacements doux à travers le quartier et la relier à la TransTerrebonne;
- fossé filtrant à caractère naturel;
- alignement d'arbres à grand déploiement pour renforcer le caractère naturel et permettre une couronne végétale qui s'étend d'un bord à l'autre de l'axe;
- accotement délimité par une bordure de béton abaissée de 200mm de large (construit au même niveau que le pavage) et complété par un accotement en pelouse;
- pente maximale 1:3 ;
- ragréage avec les niveaux et la végétation existants;
- emprise révisée - l'emprise sera variable en fonction de la pente et de la végétation existante sur le coteau.

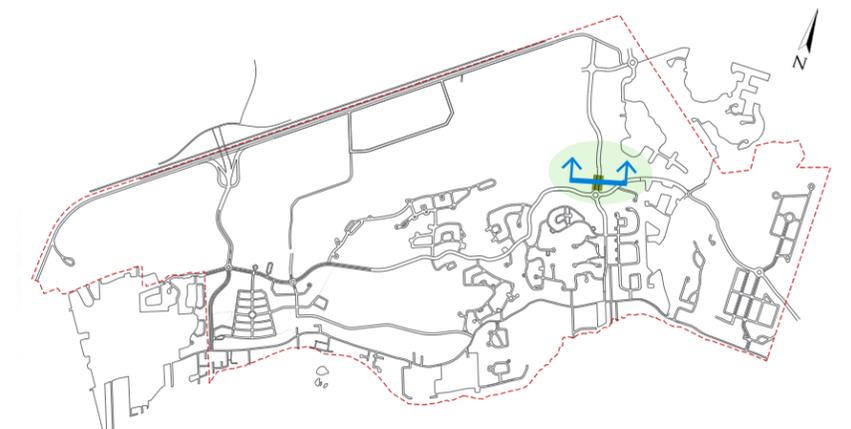


BOULEVARD. CLAUDE-LÉVEILLÉE

COTEAU BOISÉ NATUREL (OUEST)

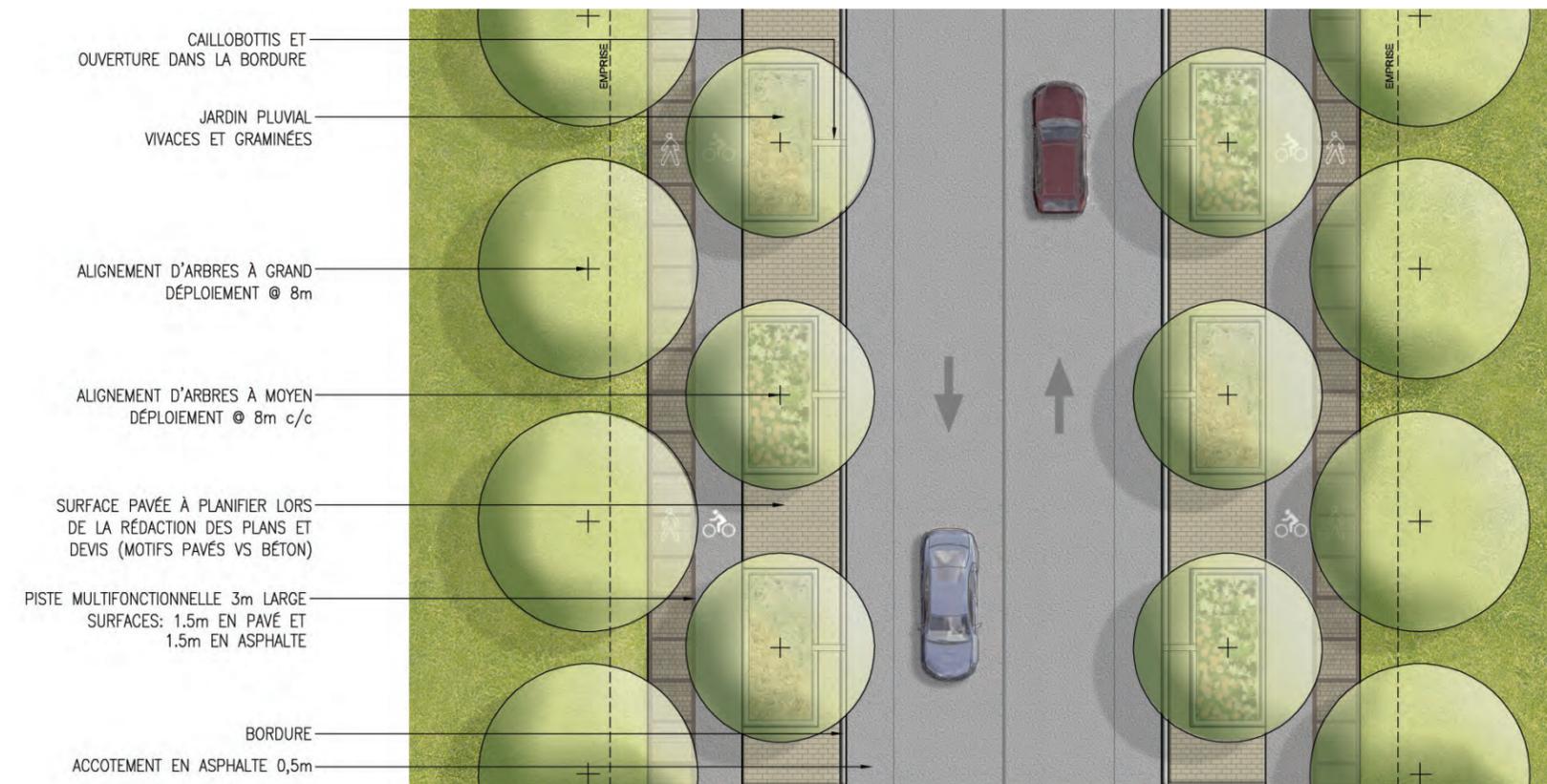


PLAN CLÉ

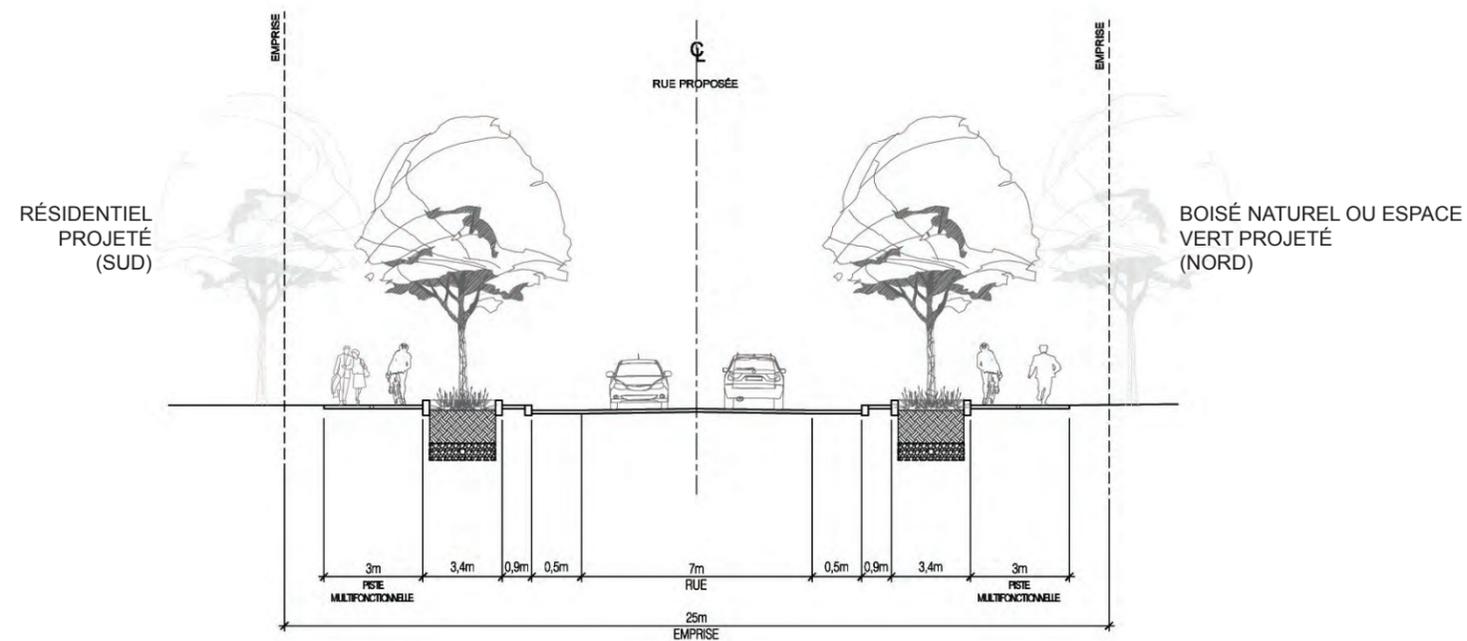


CIRCULATION ET DÉPLACEMENTS

AMÉNAGEMENT PAYSAGER



BOULEVARD. DES PLATEAUX



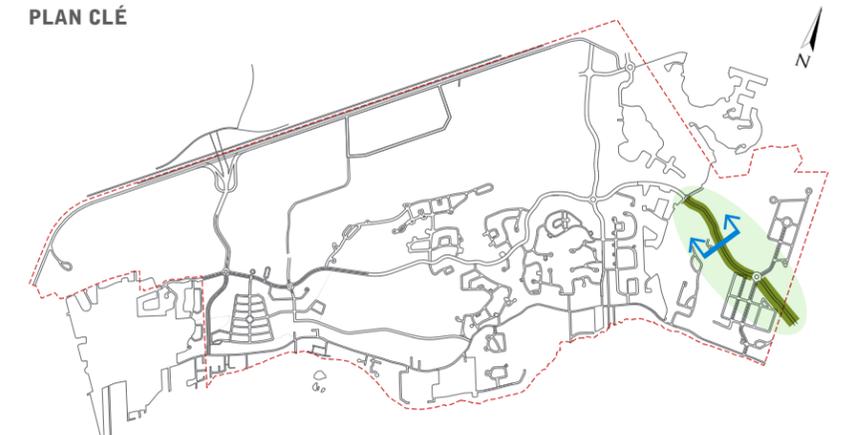
AXE EST-OUEST COUPE 4A (BOUL. DES PLATEAUX)

CARACTÈRE URBAIN (VOIR DESCRIPTIF P.9)

MODIFICATIONS PAR RAPPORT AU PDDCT :

- nouvelle coupe - inexistante par rapport au PDDCT. Cette coupe a été ajoutée afin de permettre une transition avec la coupe 4B et elle s'inspire des plans fournis par la Ville.

PLAN CLÉ



CIRCULATION ET DÉPLACEMENTS

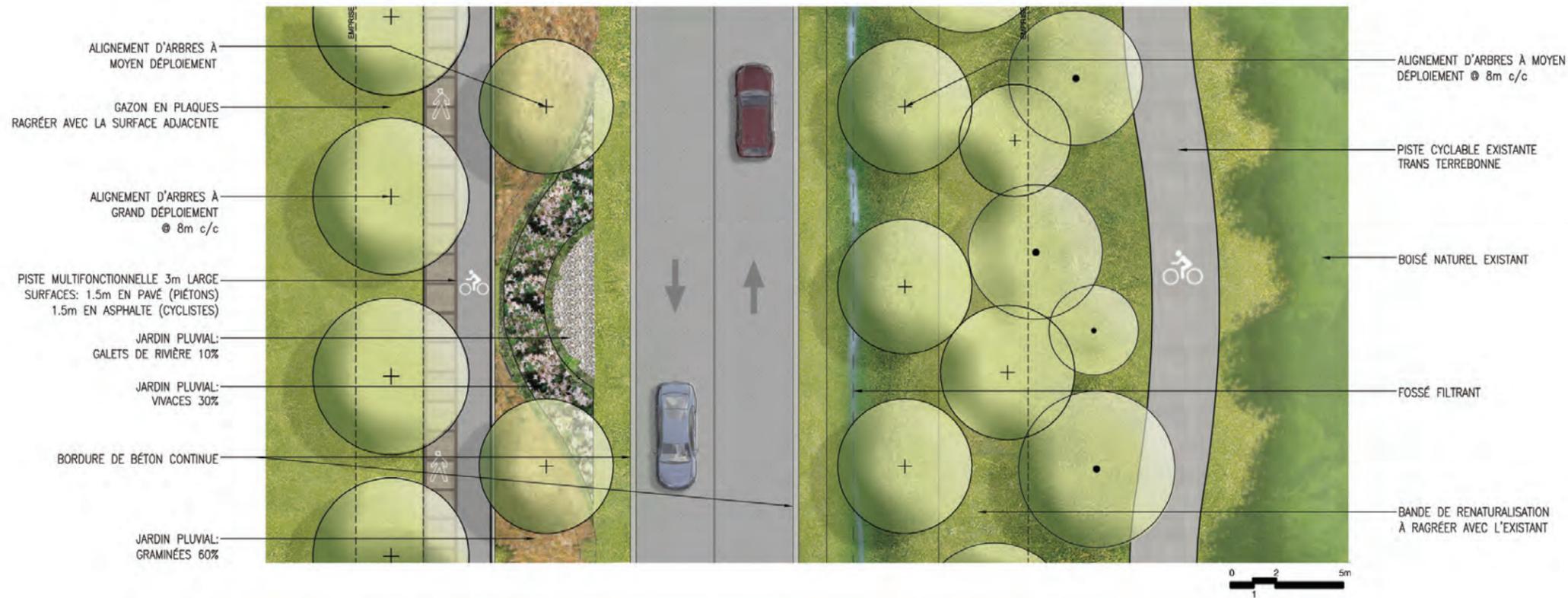
AMÉNAGEMENT PAYSAGER

AXE EST-OUEST COUPE 4B (BOUL. DES PLATEAUX)

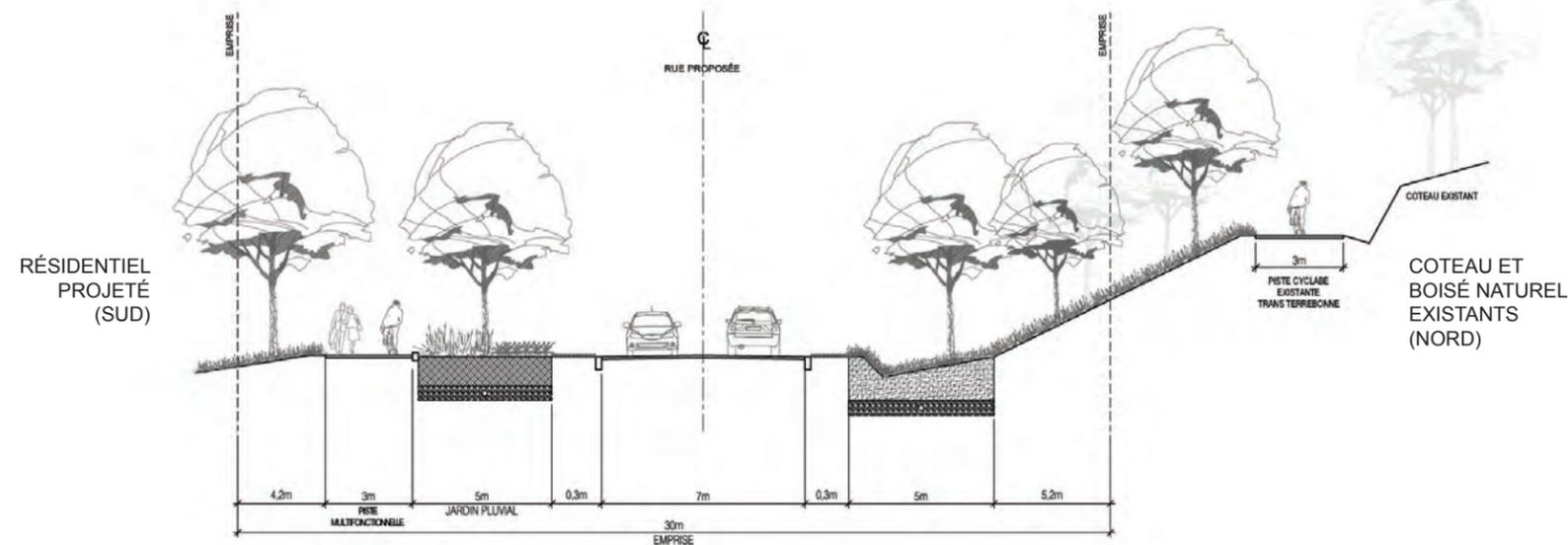
CARACTÈRE NATUREL (VOIR DESCRIPTIF P.8)

MODIFICATIONS PAR RAPPORT AU PDDCT :

- l'emprise demeure la même, soit 30m et l'aménagement s'effectue à l'intérieur de cette emprise;
- élargissement du jardin pluvial du côté sud, passant de 2m à 5m, permettant de créer une bande paysagère et de distancer la piste multifonctionnelle de la voie véhiculaire;
- sentier piétonnier de 1,5m remplacé par une piste multifonctionnelle de 3m de largeur pour connecter les déplacements doux à travers le quartier;
- accotement : délimité par une bordure de béton abaissée de 200mm de large (construit au même niveau que le pavage) et complété par un accotement en pelouse;
- bande paysagère de 5m de largeur qui intègre un jardin pluvial et rythme le parcours avec un motif organique dans les plantations.



BOULEVARD. DES PLATEAUX

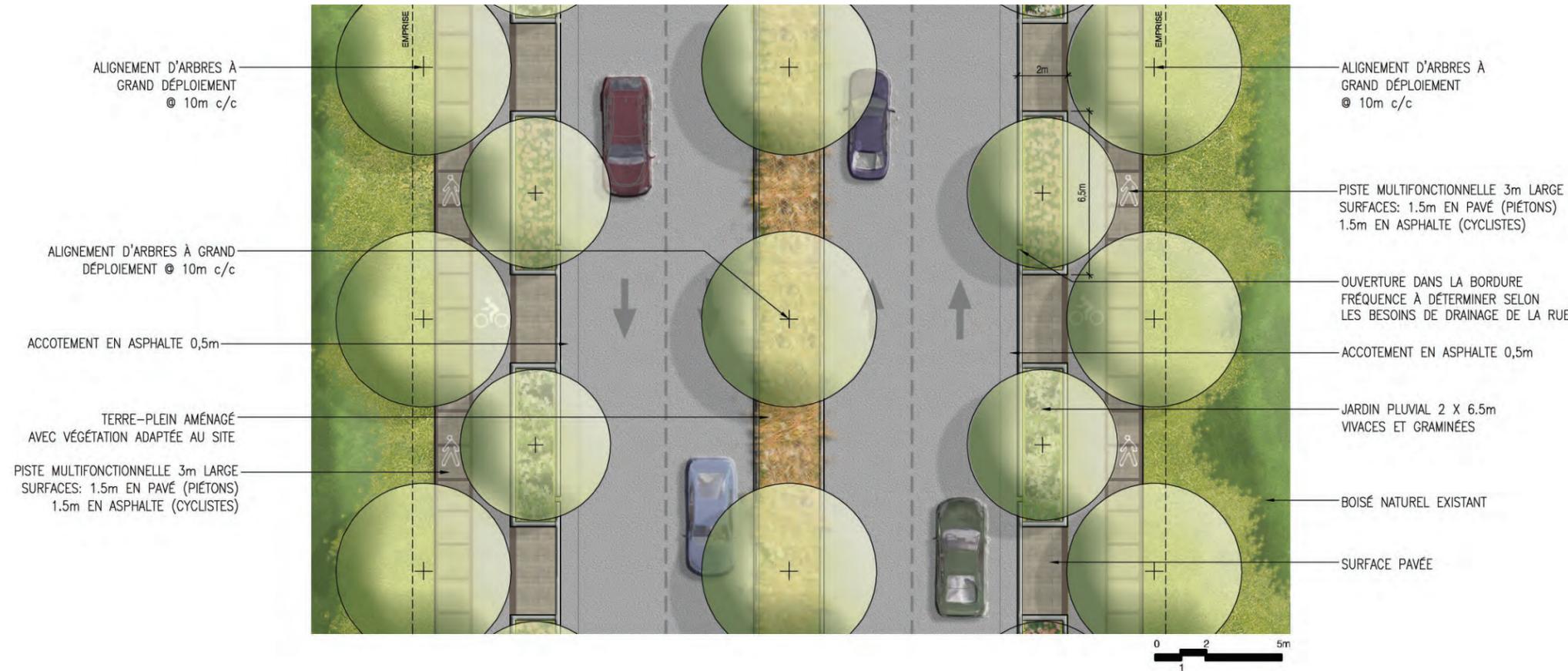


PLAN CLÉ

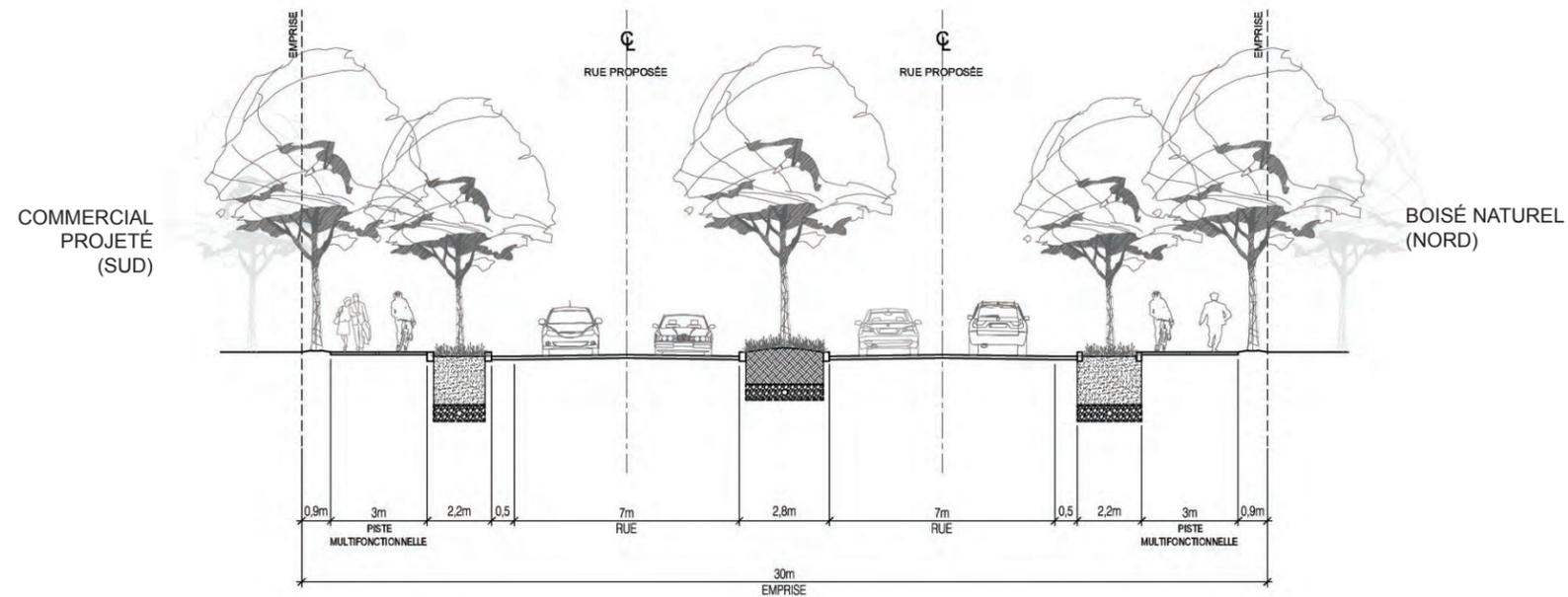


CIRCULATION ET DÉPLACEMENTS

AMÉNAGEMENT PAYSAGER



AVENUE PIERRE-DANSEREAU



AXE EST-OUEST COUPE 5 (AV. PIERRE-DANSEREAU)

CARACTÈRE URBAIN (VOIR DESCRIPTIF P.9)

MODIFICATIONS PAR RAPPORT AU PDDDCT :

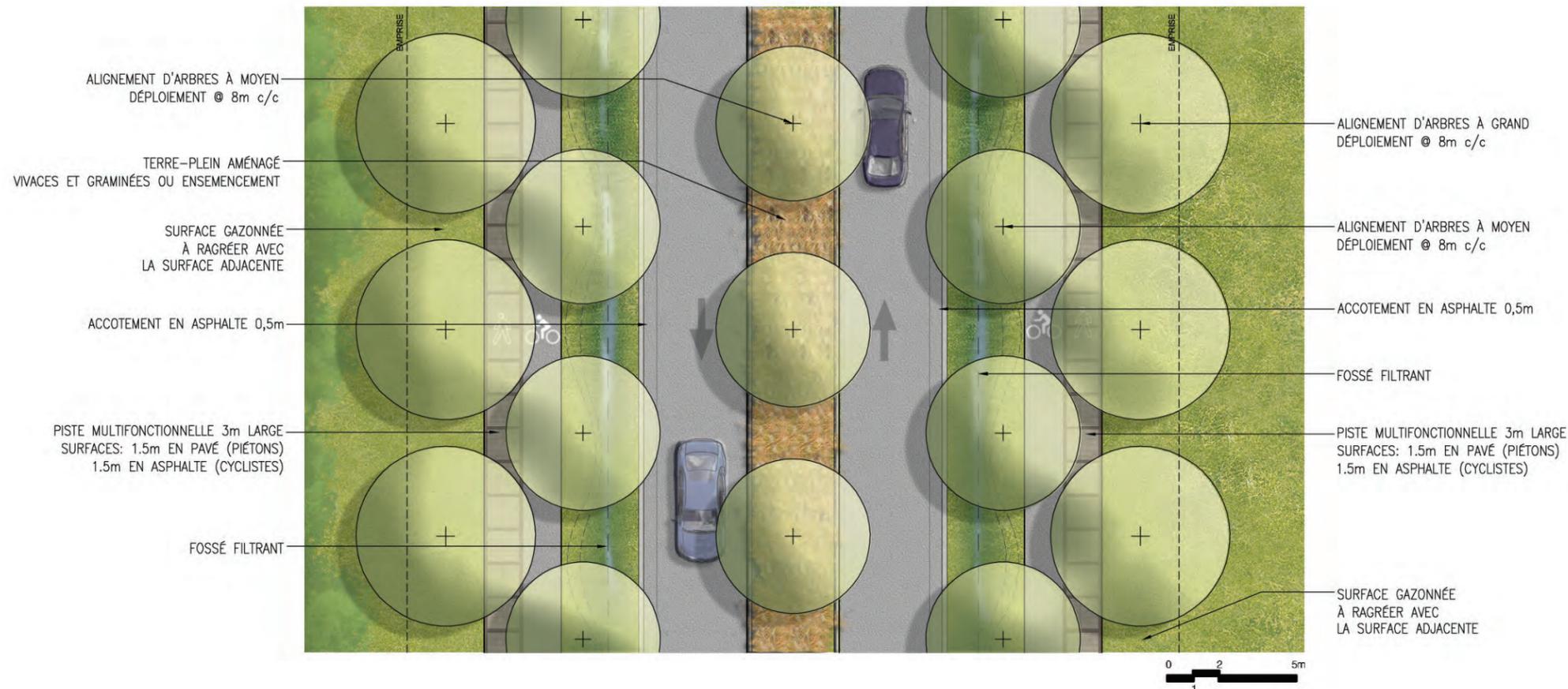
- l'emprise demeure la même, soit 30m et l'aménagement s'effectue à l'intérieur de cette emprise;
- ajout d'un terre-plein central de 2.8m de largeur avec bordure, lit de plantation et alignement d'arbres afin de conférer un aménagement dense et généreux et agrémenter le contexte environnant;
- l'ajout de ce terre-plein central permettra de stimuler les piétons et cyclistes à traverser aux intersections ou aux endroits désignés;
- pour s'harmoniser au contexte urbain, les fossés filtrants situés de part et d'autre de la rue sont éliminés et remplacés par un jardin pluvial de ±2m de largeur, entrecoupé par des surfaces pavées où sera installé le mobilier urbain;
- ajout d'un accotement en asphalte de 0.5m de largeur;
- le sentier piétonnier de 2m de largeur (situé du côté sud) est remplacé par une piste multifonctionnelle de 3m de largeur afin de continuer le réseau de part et d'autre de la collectrice.

PLAN CLÉ



CIRCULATION ET DÉPLACEMENTS

AMÉNAGEMENT PAYSAGER



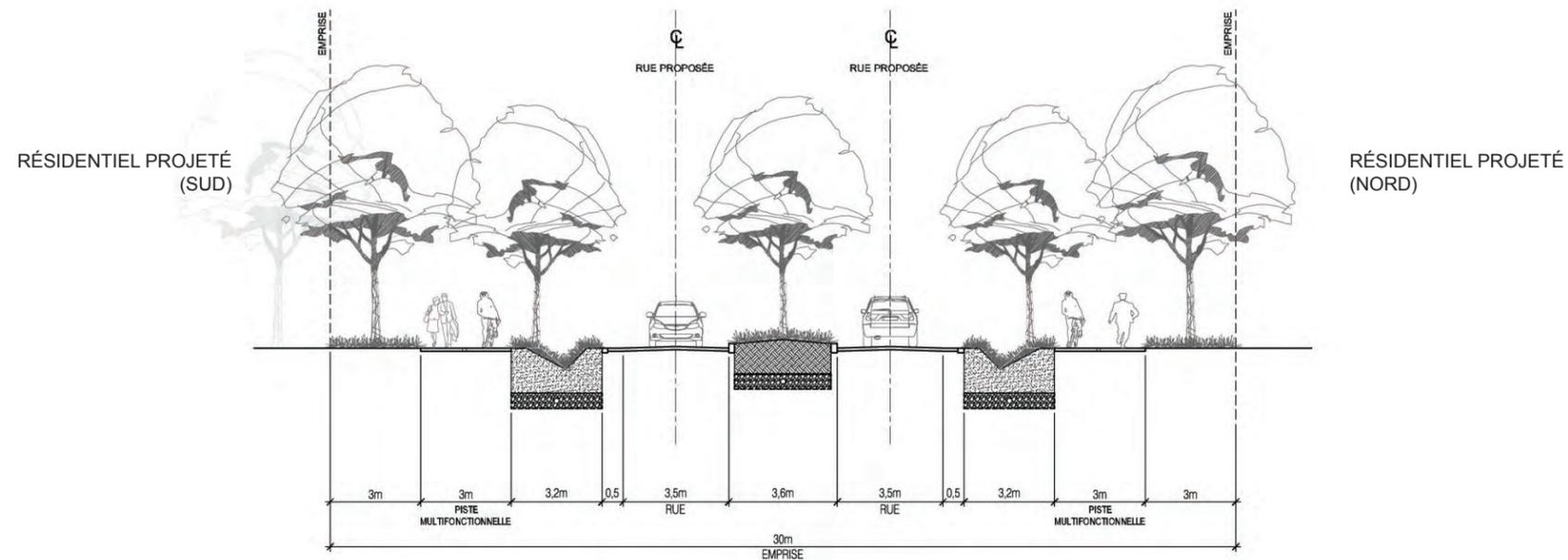
AVENUE PIERRE-DANSEREAU

AXE EST-OUEST COUPE 6 (AV. PIERRE-DANSEREAU)

CARACTÈRE URBAIN (VOIR DESCRIPTIF P.9)

MODIFICATIONS PAR RAPPORT AU PDDCT :

- l'emprise demeure la même, soit 30m et l'aménagement s'effectue à l'intérieur de cette emprise;
- le stationnement sur rue est éliminé;
- ajout d'un terre-plein central de 3.6m de largeur avec bordures, lits de plantation et alignement d'arbres afin de conférer un aménagement dense et généreux;
- l'ajout de ce terre-plein central permettra de créer une extension du couvert végétal formée par la couronne des arbres, procurer de l'ombre et diminuer les îlots de chaleur ;
- le sentier piétonnier de 2m de largeur (situé du côté sud) est remplacé par une piste multifonctionnelle de 3m de largeur afin de continuer le réseau de part et d'autre de la collectrice;
- fossé filtrant élargi à 3m pour créer une protection ou une zone sécuritaire en bordure de la piste multifonctionnelle. Il permettra la plantation d'arbres de rue;

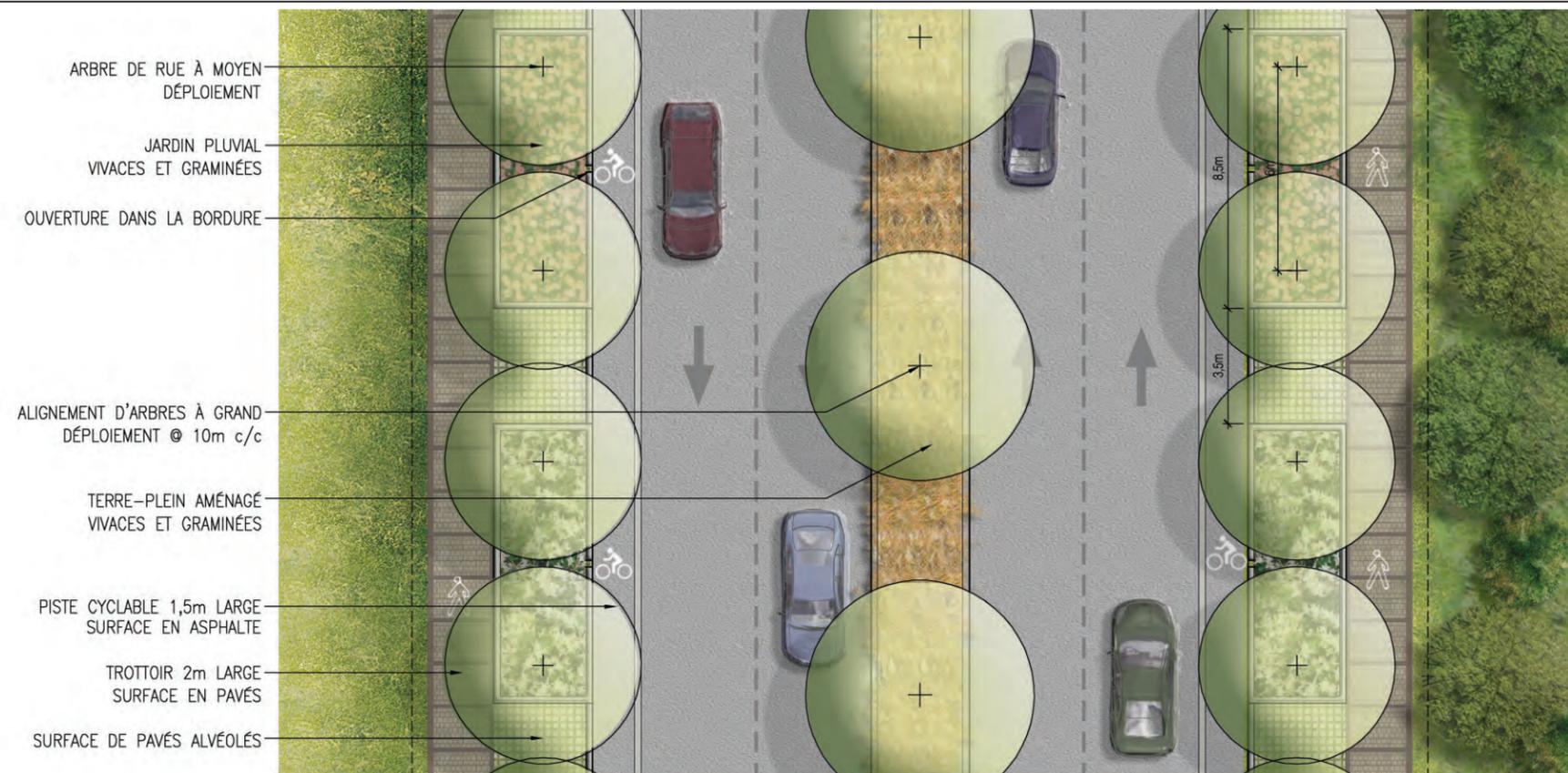


PLAN CLÉ

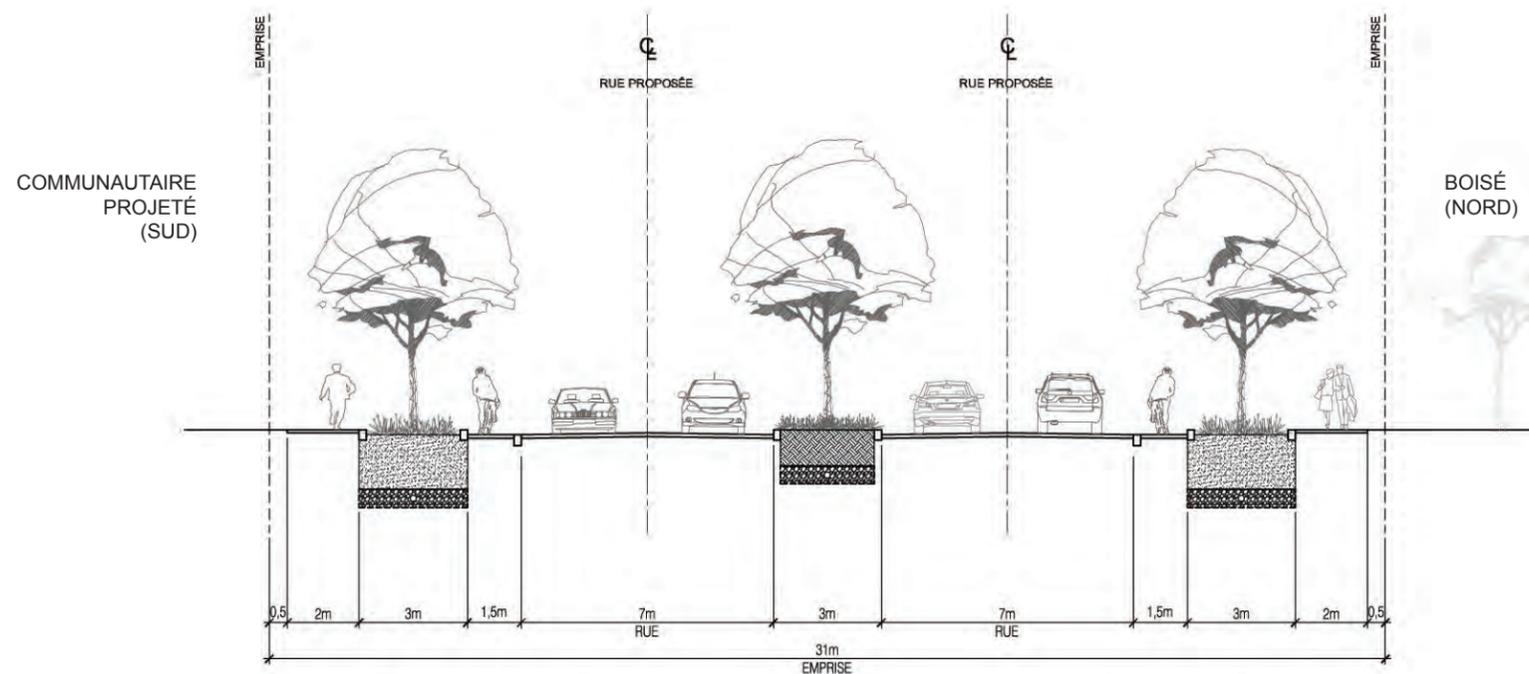


CIRCULATION ET DÉPLACEMENTS

AMÉNAGEMENT PAYSAGER



AVENUE PIERRE-DANSEREAU



AXE EST-OUEST COUPE 7A (AV. PIERRE-DANSEREAU)

CARACTÈRE URBAIN (VOIR DESCRIPTIF P.9)

MODIFICATIONS PAR RAPPORT AU PDDCT :

- L'emprise passe de 26,2m à 31m et l'aménagement s'effectue à l'intérieur de cette emprise;
- le stationnement sur rue est éliminé
- la piste multifonctionnelle est remplacée par des voies cyclables de 1.5m de largeur, une dans chaque direction pour ainsi se connecter au réseau cyclable;
- l'ajout de ce terre-plein central de 3 m de largeur permet de créer une extension du couvert végétal formée par la couronne des arbres, pour procurer de l'ombre et diminuer les îlots de chaleur ;
- pour s'harmoniser au contexte urbain, les fossés filtrants situés de part et d'autre de la rue sont éliminés et remplacés par un jardin pluvial de 3m de largeur, entrecoupé par des surfaces pavées où pourra venir s'installer le mobilier urbain;
- trottoir de béton de 2m de largeur de chaque côté pour faciliter les déplacements et desservir les commerces et les habitations.

PLAN CLÉ

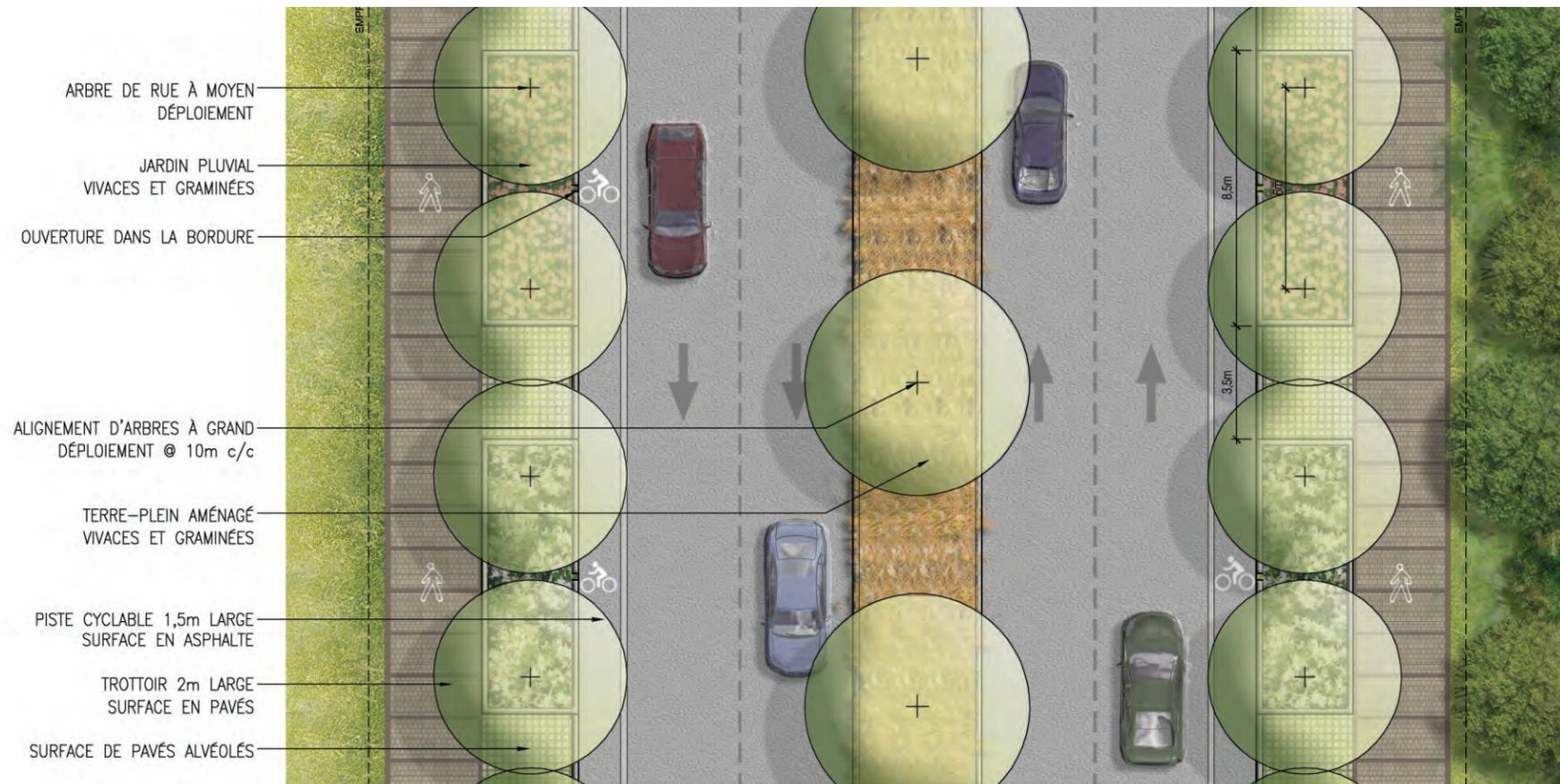


AXE EST-OUEST COUPE 7B (AV. PIERRE-DANSEREAU)

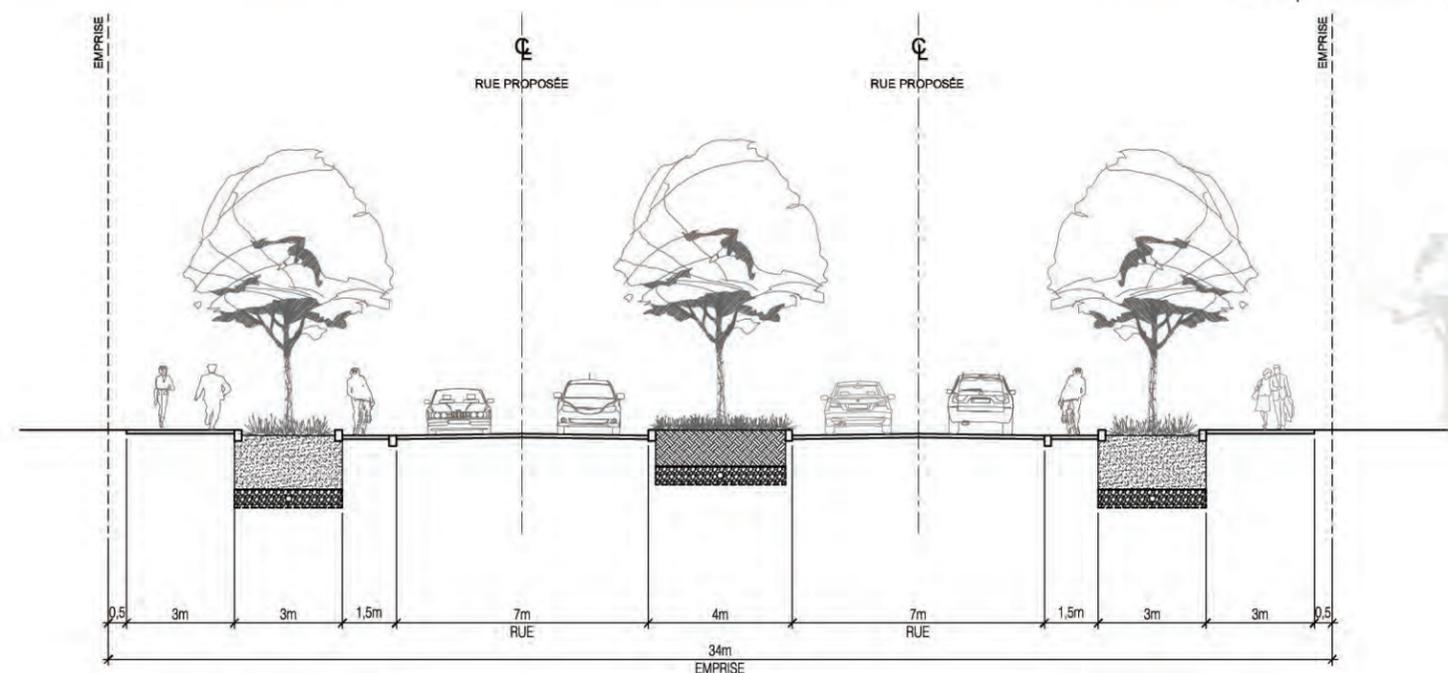
CARACTÈRE URBAIN (VOIR DESCRIPTIF P.9)

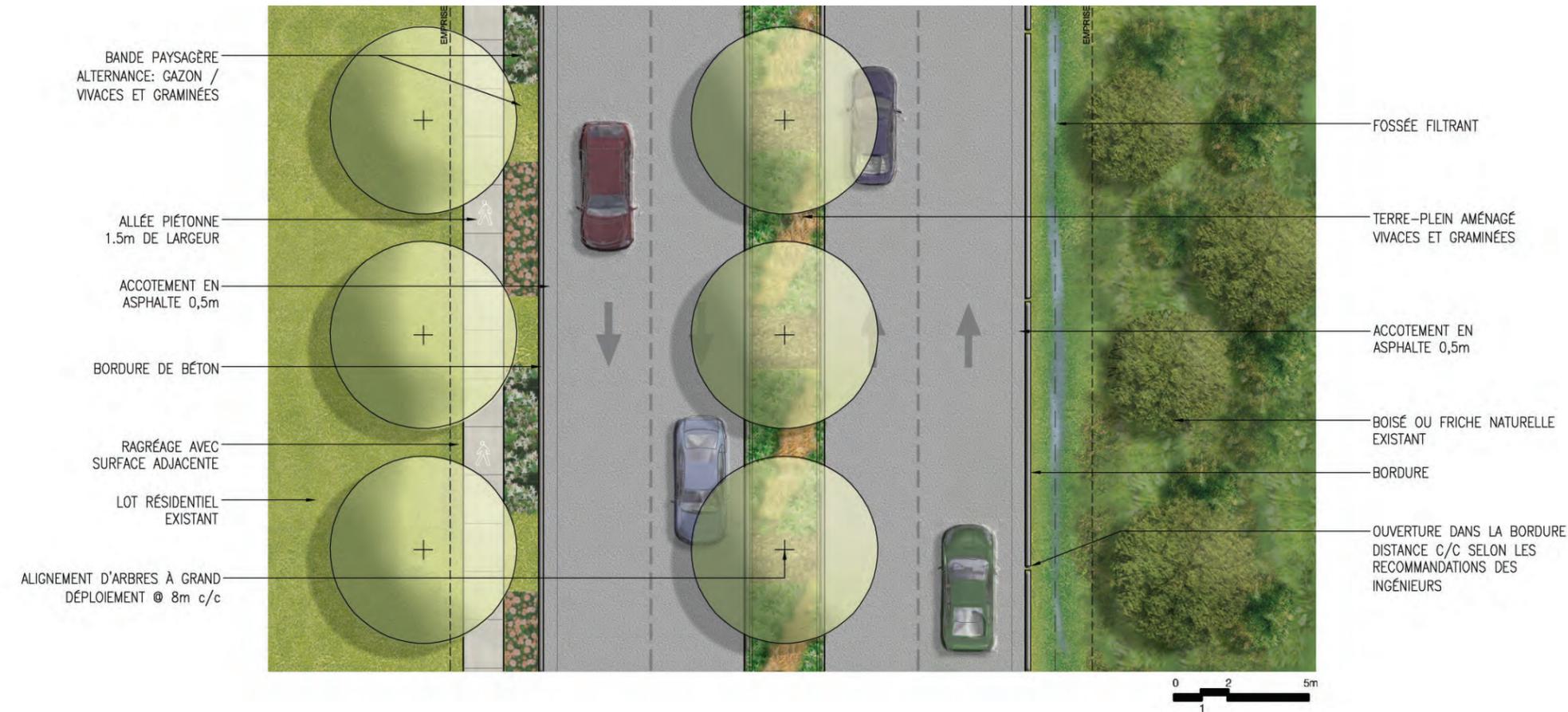
MODIFICATIONS PAR RAPPORT AU PDDCT :

- L'emprise passe de 26,2m à 34m et l'aménagement s'effectue à l'intérieur de cette emprise;
- le stationnement sur rue est éliminé;
- la piste multifonctionnelle de 3m est remplacée par des voies cyclables de 1,5m de largeur, une dans chaque direction pour ainsi se connecter au réseau cyclable;
- l'ajout de ce terre-plein central de 4 m de largeur pour permettre de créer une extension du couvert végétal formée par la couronne des arbres, procurer de l'ombre et diminuer les îlots de chaleur ;
- pour s'harmoniser au contexte urbain, les fossés filtrants situés de part et d'autre de la rue sont éliminés et remplacés par un jardin pluvial de 3m de largeur entrecoupé par des surfaces pavées où pourront venir s'installer le mobilier urbain;
- trottoir de béton de 3m de largeur de chaque côté pour faciliter les déplacements et desservir les commerces.

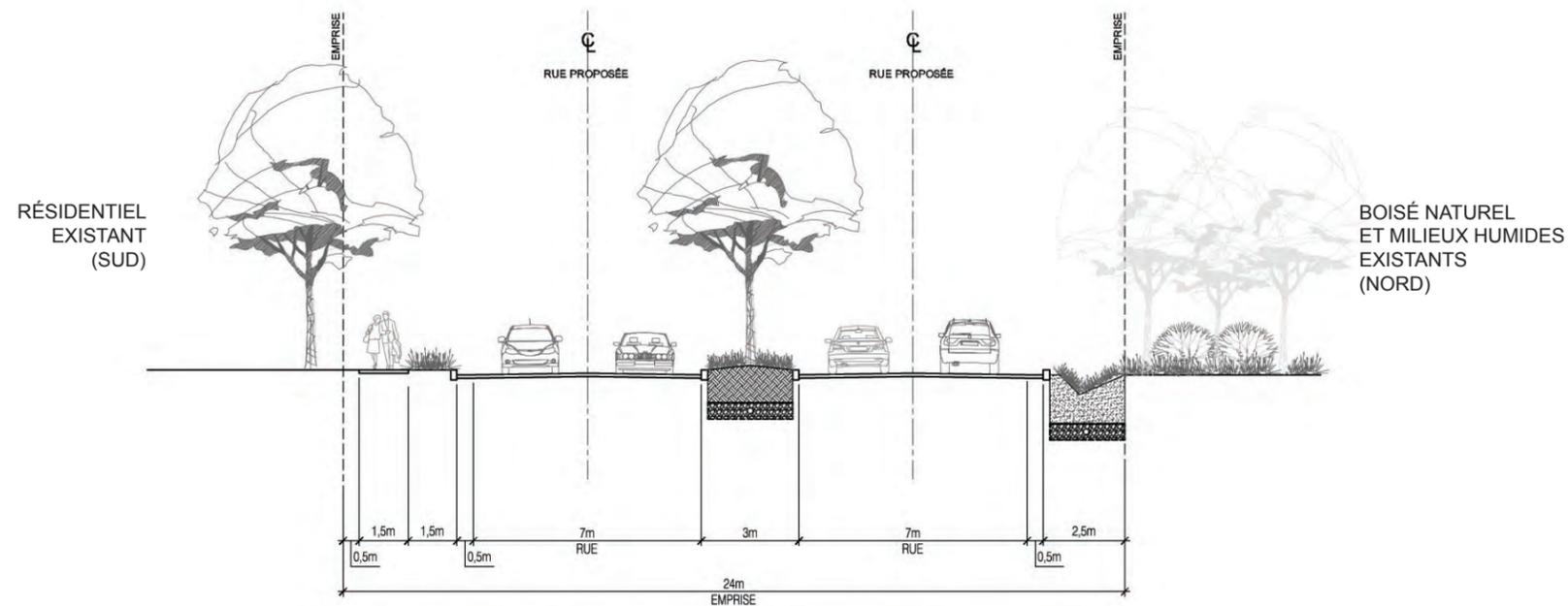


AVENUE PIERRE-DANSEREAU





BOULEVARD CARMEL



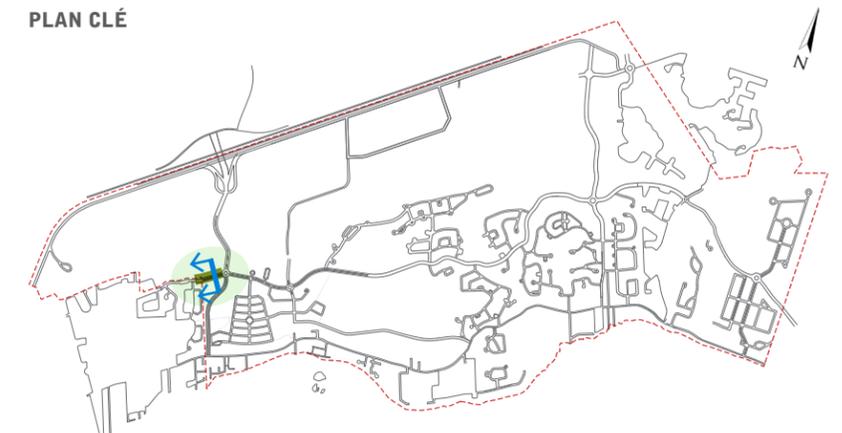
AXE EST-OUEST COUPE 8 (BOUL. CARMEL)

CARACTÈRE URBAIN (VOIR DESCRIPTIF P.9)

MODIFICATIONS PAR RAPPORT AU PDDCT :

- l'emprise demeure la même, soit 24m et l'aménagement s'effectue à l'intérieur de cette emprise
- élargissement du fossé filtrant passant de 2.1m à 2.5m;
- ajout d'un sentier piétonnier de 1.5m de largeur (côté sud) afin de le connecter au réseau existant;
- ajout d'une bande paysagère entre le trottoir et la voie véhiculaire afin de poursuivre l'aménagement existant, sécuriser la zone piétonne et agrémenter la promenade;
- à l'approche du carrefour giratoire :
 - l'extrémité du terre-plein (soit les 5 derniers mètres) sera planté avec des végétaux dont la hauteur est de 300mm maximum.

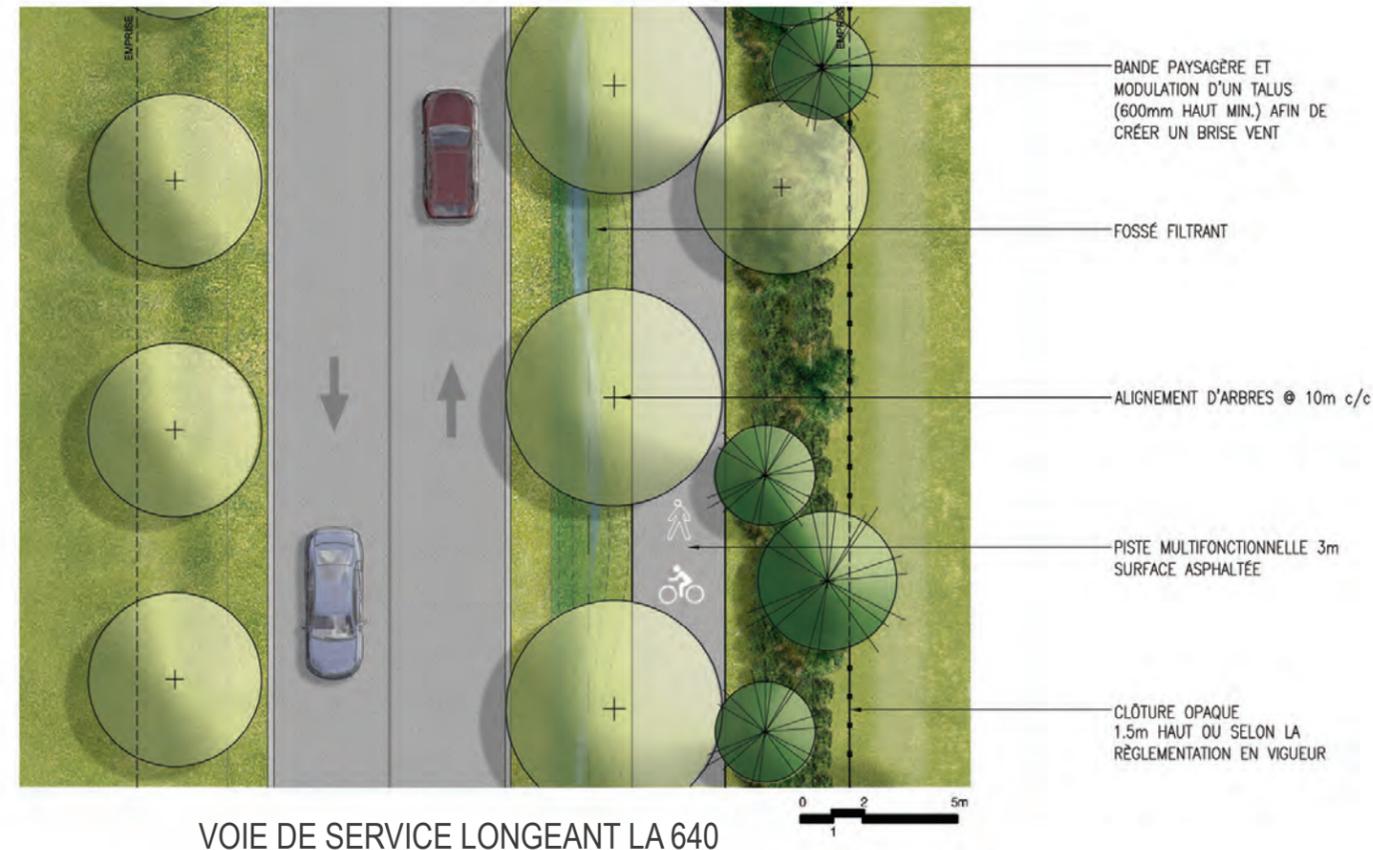
PLAN CLÉ



CIRCULATION ET DÉPLACEMENTS

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

VOIE DE SERVICE COUPE 9 - VOIE DE SERVICE LONGEANT LA 640



VOIE DE SERVICE LONGEANT LA 640

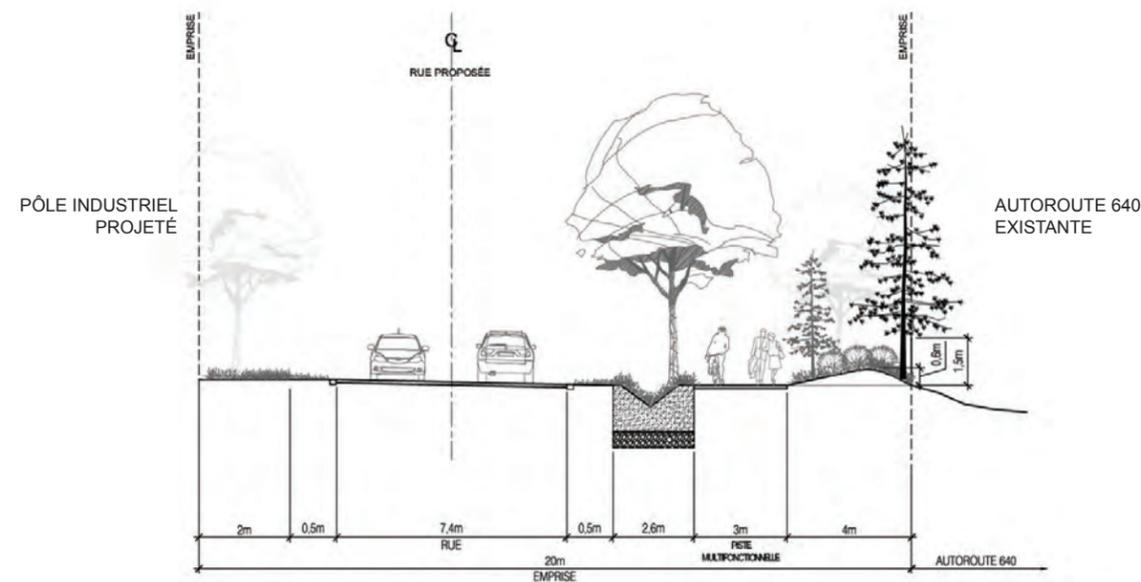
MODIFICATIONS PAR RAPPORT AU PDDCT :

- l'emprise demeure la même, soit 20m et l'aménagement s'effectue à l'intérieur de cette emprise;
- trottoir piétonnier de 2m de largeur (côté sud) remplacé par une piste multifonctionnelle qui sera localisée du côté nord pour réduire le risque de collision : véhicules VS piétons/cyclistes;
- bande paysagère de 4m de largeur le long de l'autoroute 640, comprenant modulation de sol, plantation de conifères et de massif arbustif afin de créer un brise-vent;
- un fossé filtrant de 2.6m de largeur, localisé du côté nord;
- pente de la rue dirigée vers le fossé filtrant.

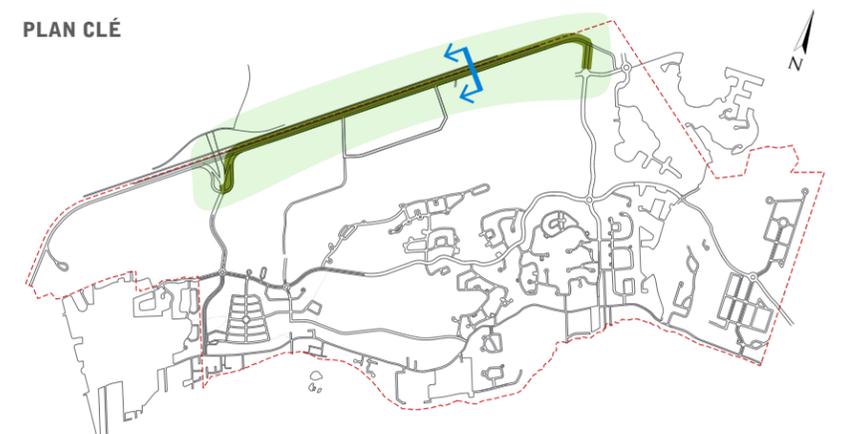
Sélection de végétaux pour le brise-vent :

- hauteur minimale de 1.5m;
- être rustique dans la zone;
- posséder une croissance vigoureuse afin de favoriser l'établissement rapide du brise-vent
- être adapté aux conditions de croissance près d'une emprise autoroutière et résister aux embruns salins;
- avoir une facilité de reproduction en pépinière, afin d'être accessible rapidement et à des coûts raisonnables;
- composition paysagère du brise-vent :

Vivaces	20%
Arbustes feuillus	40%
Conifères	40%

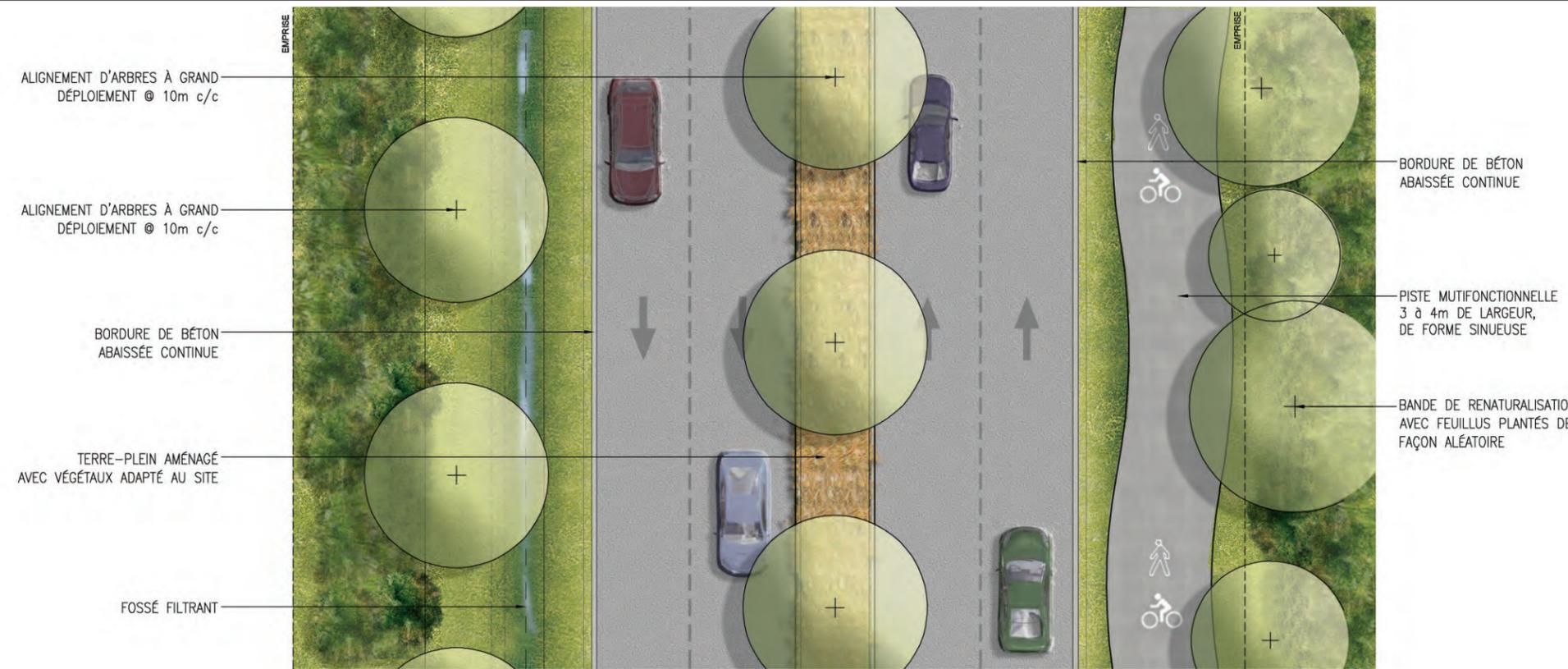


PLAN CLÉ

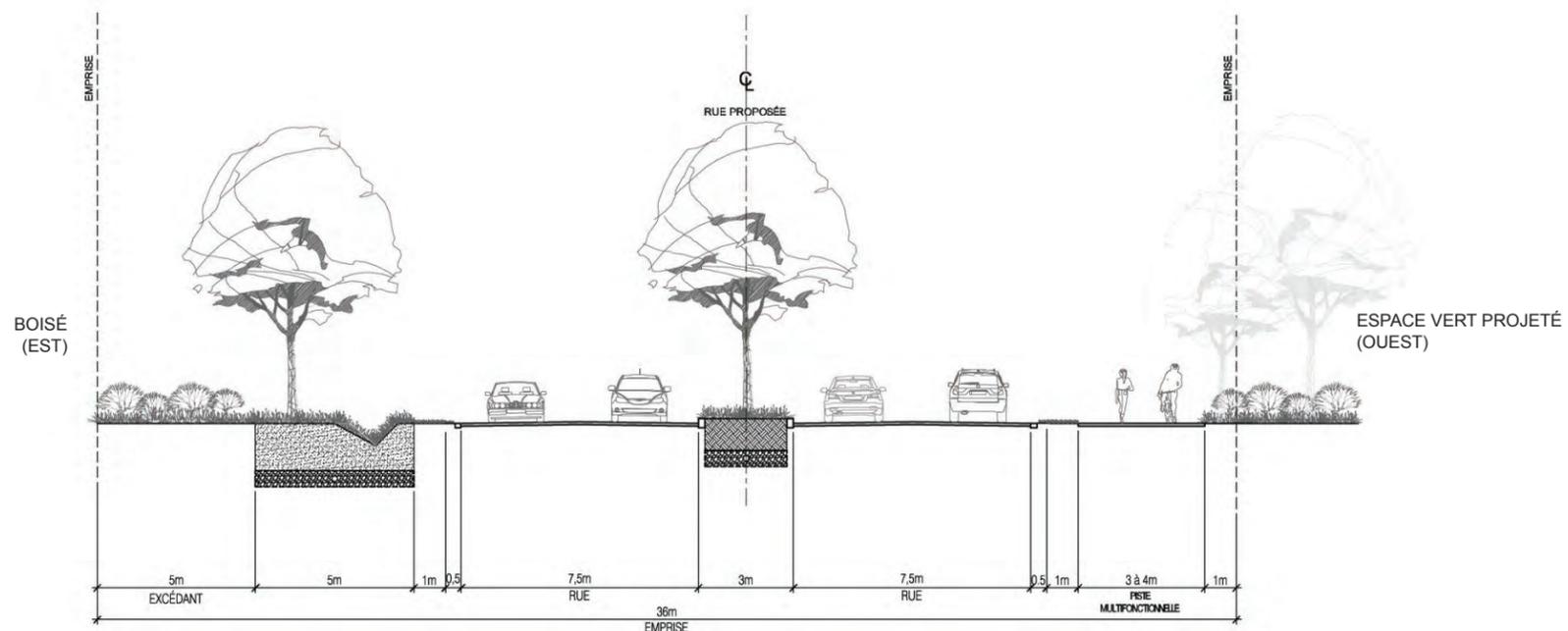


CIRCULATION ET DÉPLACEMENTS

AMÉNAGEMENT PAYSAGER



AVENUE URBANOVA



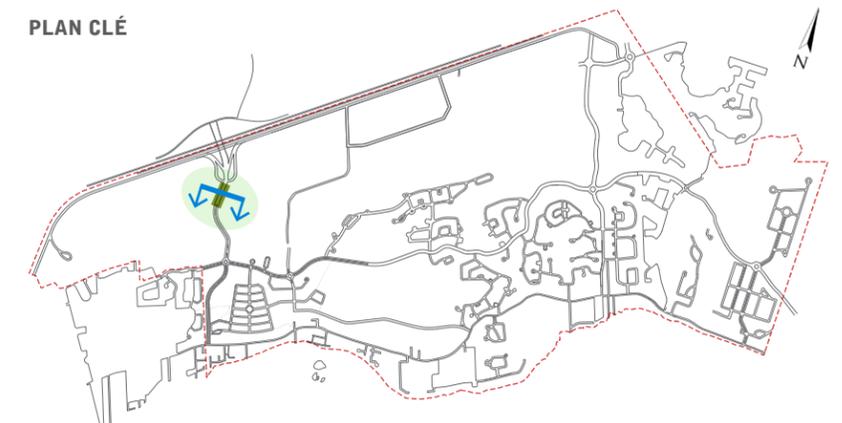
AXE NORD-SUD COUPE 10 (AVENUE URBANOVA)

CARACTÈRE NATUREL (VOIR DESCRIPTIF P.8)

MODIFICATIONS PAR RAPPORT AU PDDCT :

- élargissement de l'emprise, passant de 28-30m à 36m et l'aménagement s'effectue à l'intérieur de cette emprise;
- la largeur des voies de circulation automobile passe de 7.0m à 7.5m;
- l'accotement est réduit à 0.5m de largeur de chaque côté et délimité par une bordure de béton abaissée de 200mm de largeur suivi d'une surface gazonnée;
- aménagement du terre-plein central avec lit de plantation et alignement d'arbres afin de conférer un aménagement dense et généreux;
- ajout d'une piste multifonctionnelle sinueuse de 3-4m de largeur (côté ouest) pour connecter avec le secteur industriel et le boulevard Pierre-Dansereau et aussi favoriser le transport actif;
- élargissement du fossé filtrant passant de 2m à 5m (côté est seulement) afin de capter les eaux de ruissellement;
- accotement : délimité par une bordure de béton abaissée de 200mm de large (construit au même niveau que le pavage) et complété par un accotement en pelouse.

PLAN CLÉ



CIRCULATION ET DÉPLACEMENTS

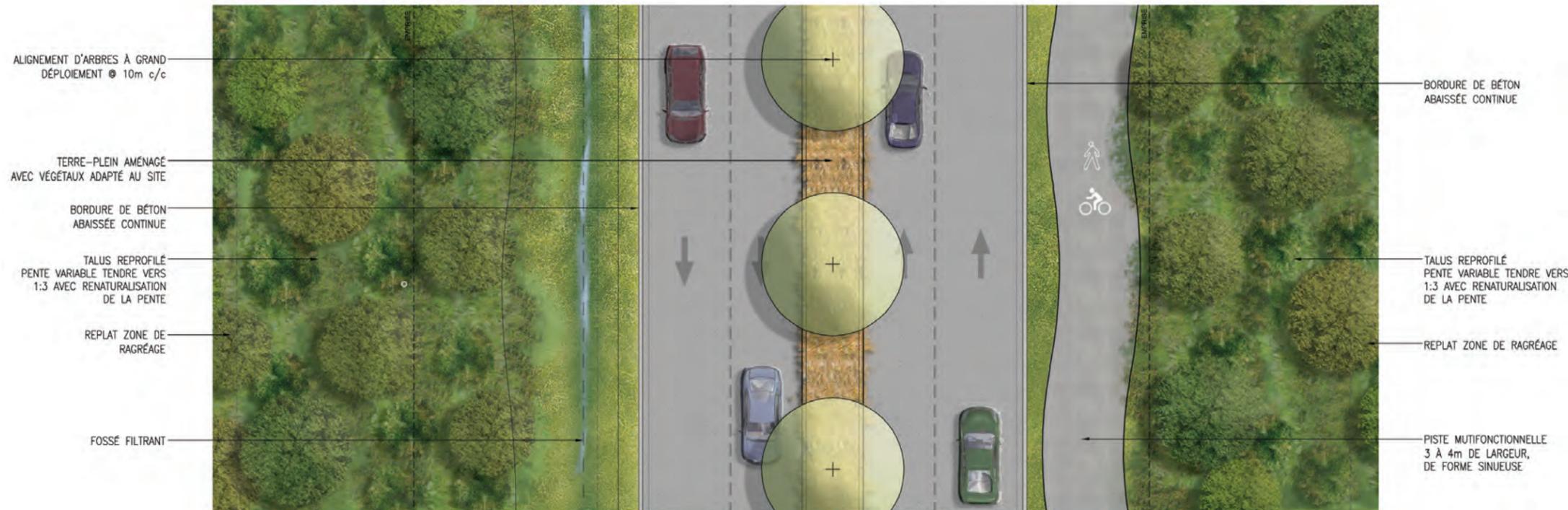
AMÉNAGEMENT PAYSAGER

AXE NORD-SUD COUPE 11 (AVENUE URBANOVA)

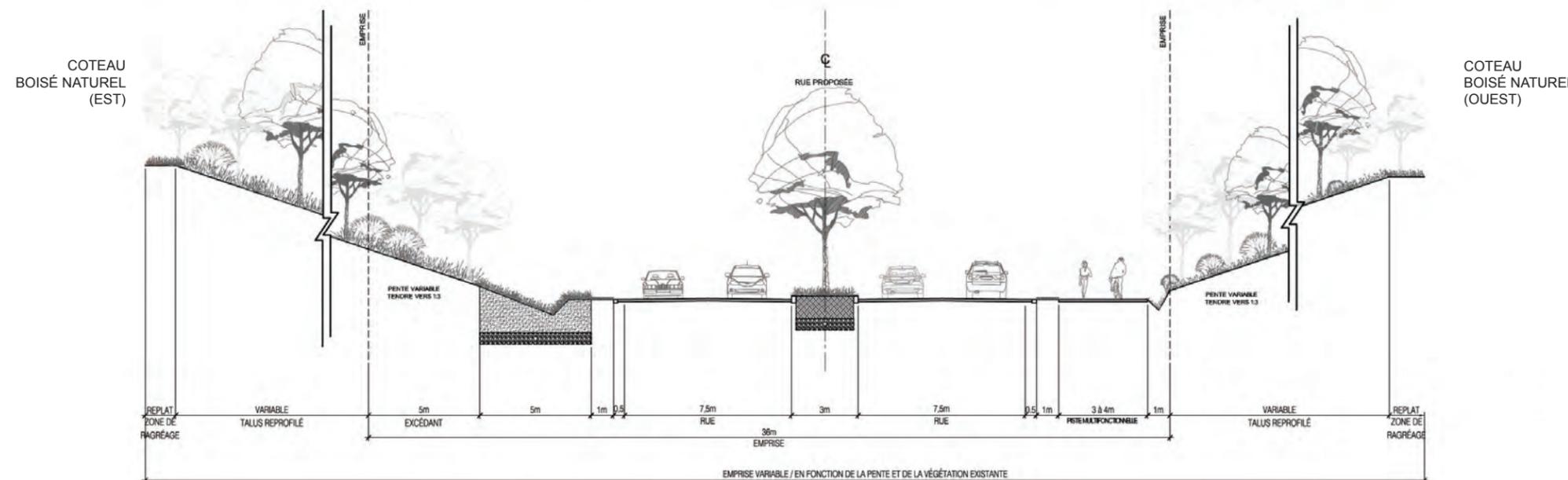
CARACTÈRE NATUREL (VOIR DESCRIPTIF P.8)

MODIFICATIONS PAR RAPPORT AU PDDCT :

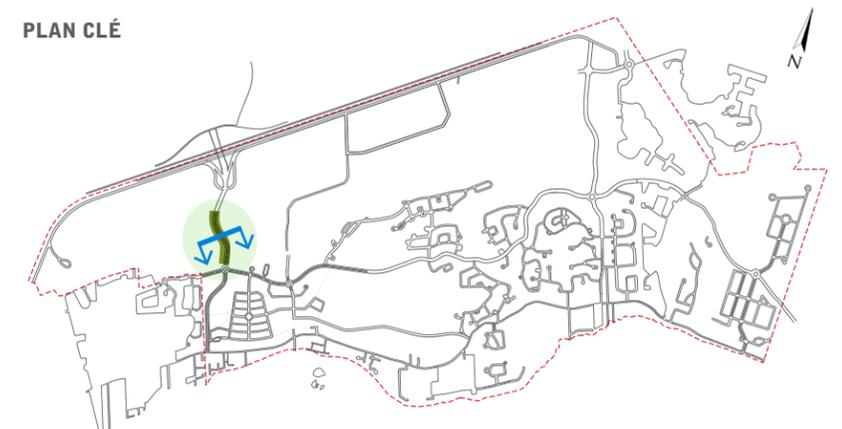
- élargissement de l'emprise, passant de 21,4-25m à 36m et l'aménagement s'effectue à l'intérieur de cette emprise;
- la largeur des voies de circulation automobile passe de 7.0m à 7.5m;
- l'accotement est réduit à 0.5m de largeur de chaque côté et délimité par une bordure de béton abaissée de 200mm de largeur suivi d'une surface gazonnée;
- aménagement du terre-plein central avec lit de plantation et alignement d'arbres afin de conférer un aménagement dense et généreux;
- ajout d'une piste multifonctionnelle sinueuse de 3-4m de largeur (côté ouest), implantée selon la présence d'arbres et la topographie existante, afin de connecter avec le secteur industriel et le boulevard Pierre-Dansereau et aussi favoriser le transport actif;
- élargissement du fossé filtrant passant de 3m à 5m (côté est seulement) afin de capter les eaux de ruissellement.
- accotement : délimité par une bordure de béton abaissée de 200mm de large (construit au même niveau que le pavage) et complété par un accotement en pelouse;
- pente maximale tendre vers 1:3 (voir coupe) ;
- emprise révisée - l'emprise sera variable en fonction de la pente et de la végétation existante.



AVENUE URBANOVA

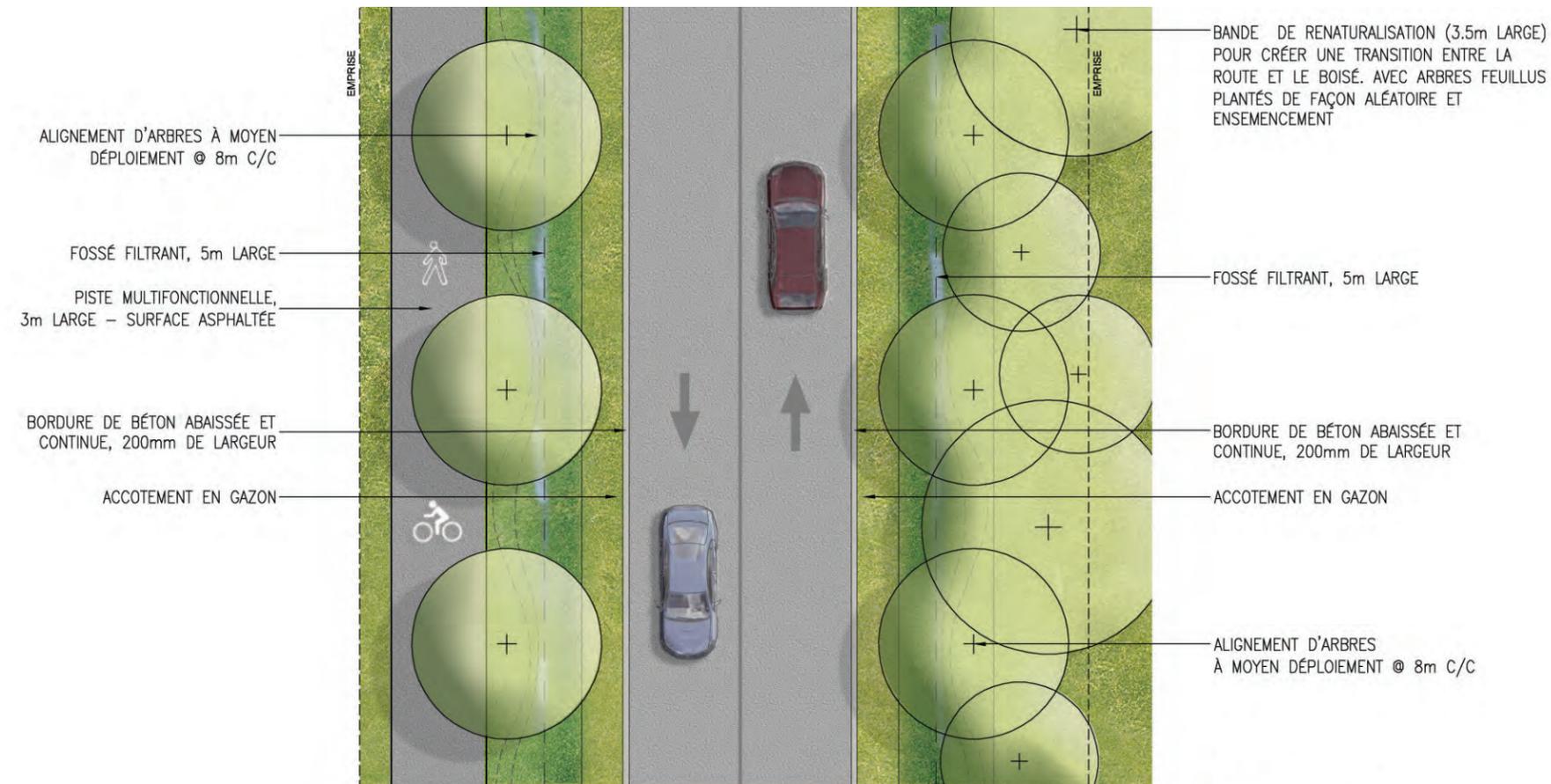


PLAN CLÉ

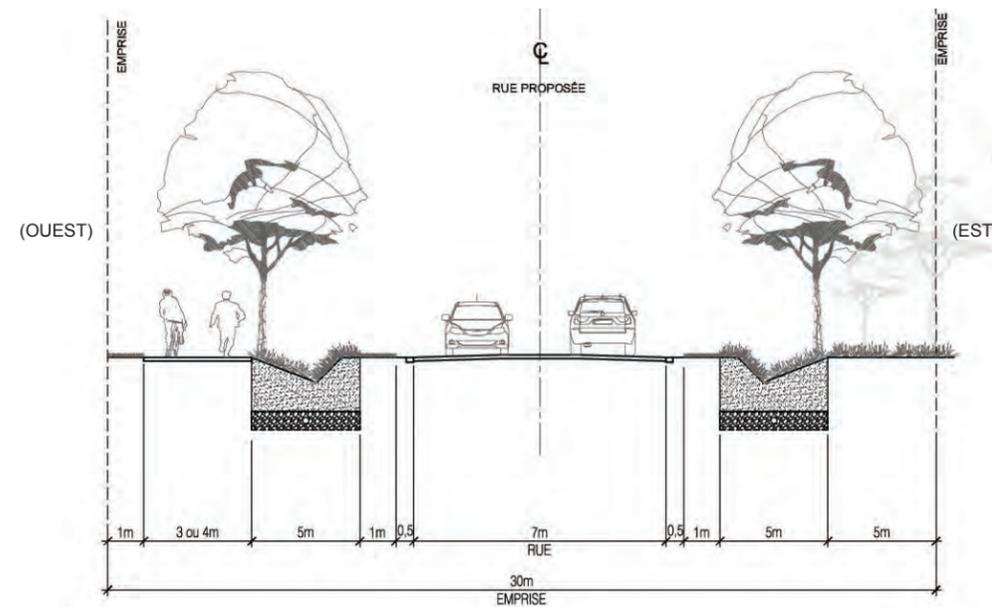
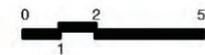


CIRCULATION ET DÉPLACEMENTS

AMÉNAGEMENT PAYSAGER



AVENUE URBANOVA



AXE NORD-SUD COUPE 12A (AVENUE URBANOVA)

CARACTÈRE URBAIN (VOIR DESCRIPTIF P.9)

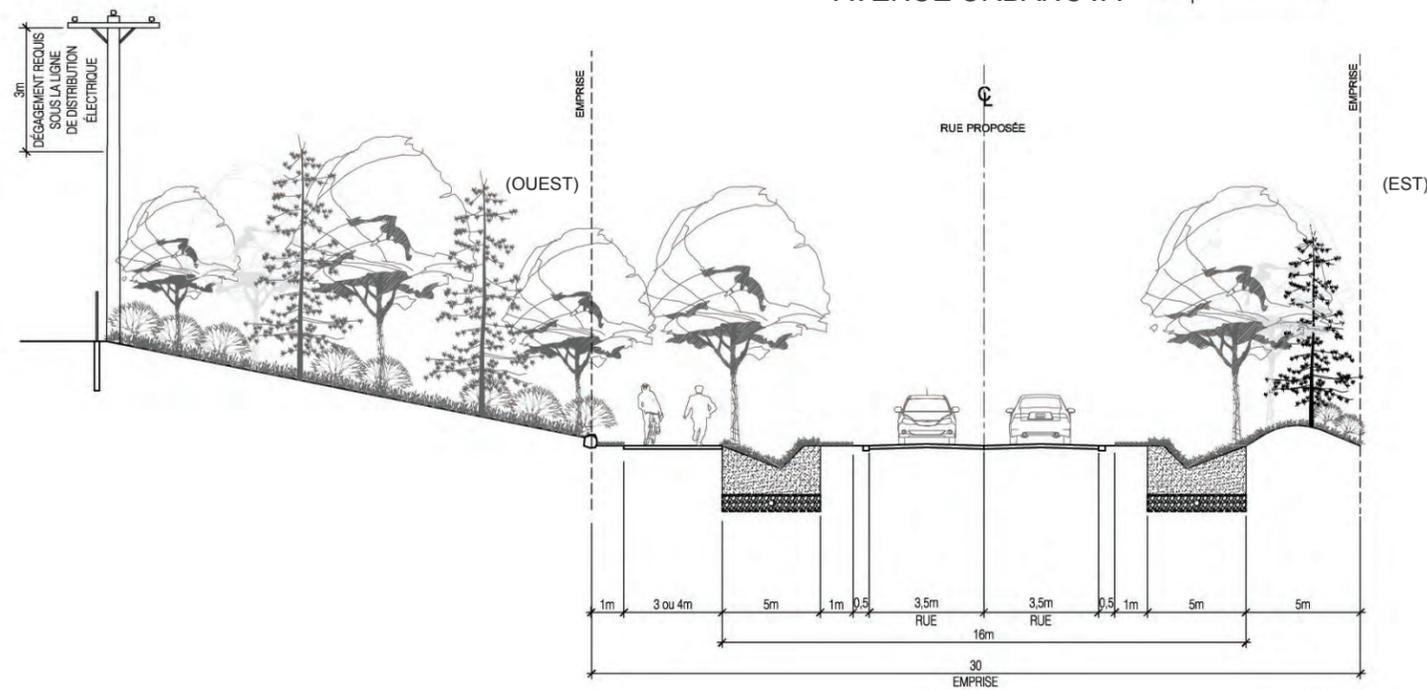
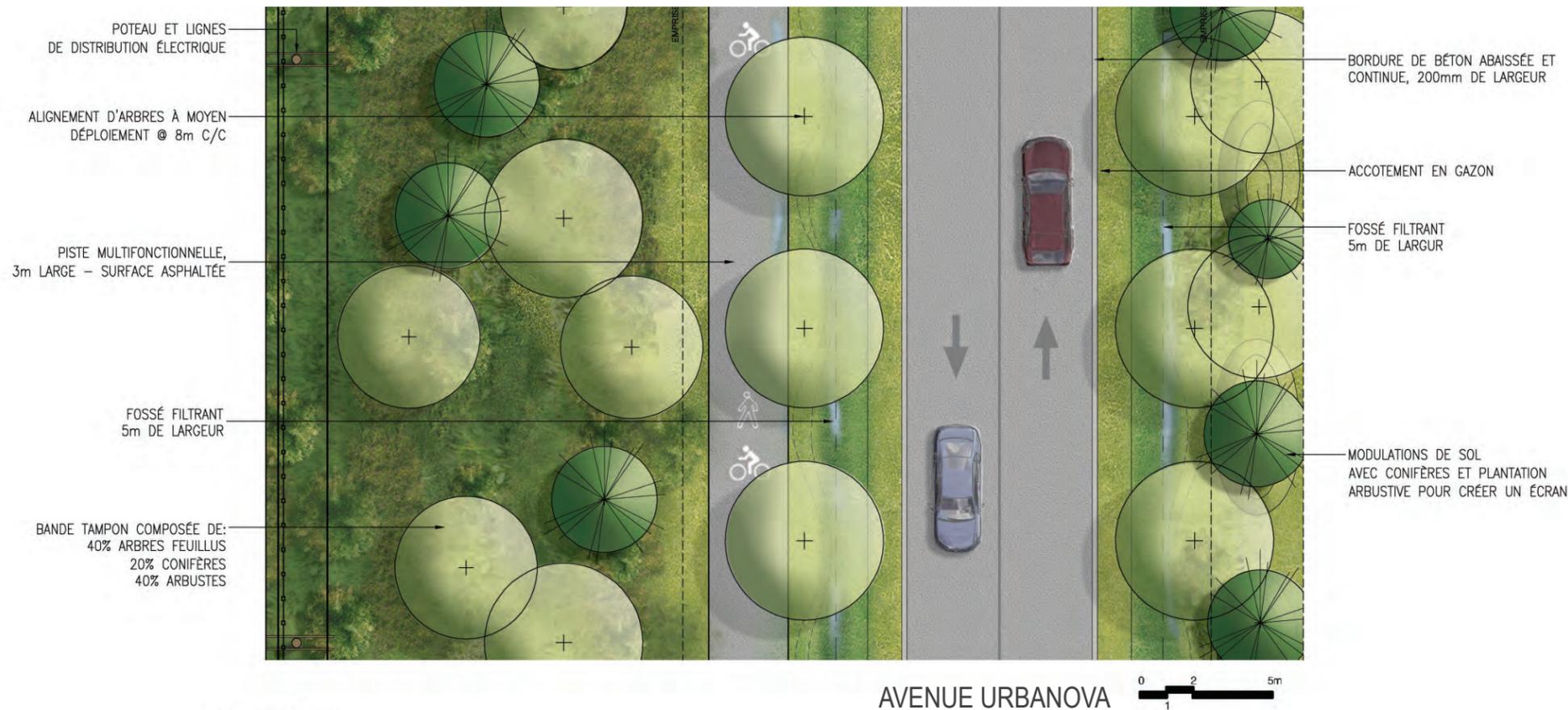
MODIFICATIONS PAR RAPPORT AU PDDCT :

- élargissement de l'emprise passant de 21,4-25m à 36m et l'aménagement s'effectuera à l'intérieur de cette emprise;
- l'accotement est réduit à 0.5m de largeur de chaque côté et est délimité par une bordure de béton abaissée de 200mm de largeur suivi d'une surface gazonnée;
- ajout d'une piste multifonctionnelle de 3-4m de largeur (côté ouest) afin de connecter avec le reste du réseau;
- élargissement du fossé filtrant passant de 3m à 5m afin de capter les eaux de ruissellement;
- accotement : délimité par une bordure de béton abaissée de 200mm de large (construit au même niveau que le pavage) et complété par un accotement en pelouse.



CIRCULATION ET DÉPLACEMENTS

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

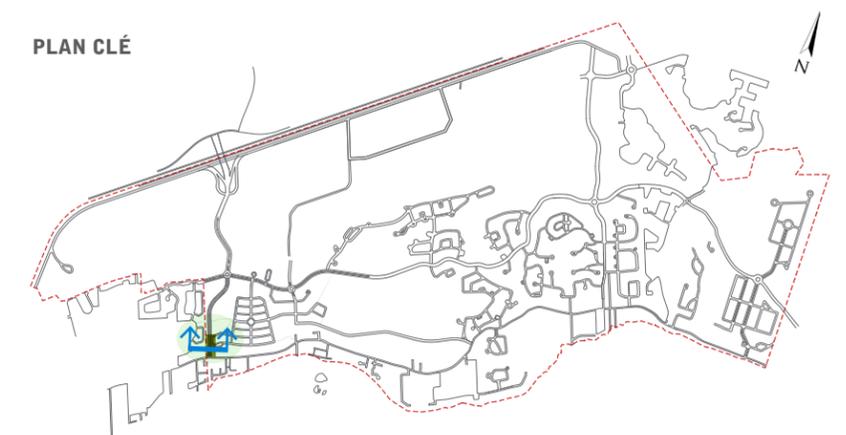


AXE NORD-SUD COUPE 12B (AVENUE URBANOVA)

CARACTÈRE NATUREL (VOIR DESCRIPTIF P.8)

MODIFICATIONS PAR RAPPORT AU PDDCT :

- élargissement de l'emprise, passant de 21,4-25m à 36m et l'aménagement s'effectuera à l'intérieur de cette emprise;
- l'accotement est réduit à 0.5m de largeur de chaque côté et délimité par une bordure de béton abaissée de 200mm de largeur suivi d'une surface gazonnée;
- ajout d'une piste multifonctionnelle de 3-4m de largeur (côté ouest) afin de connecter avec le reste du réseau;
- élargissement du fossé filtrant passant de 3m à 5m afin de capter les eaux de ruissellement;
- accotement : délimité par une bordure de béton abaissée de 200mm de large (construit au même niveau que le pavage) et complété par un accotement en pelouse;
- du côté ouest, prévoir la plus grande largeur possible pour permettre la mise en place d'un écran visuel efficace.



CIRCULATION ET DÉPLACEMENTS

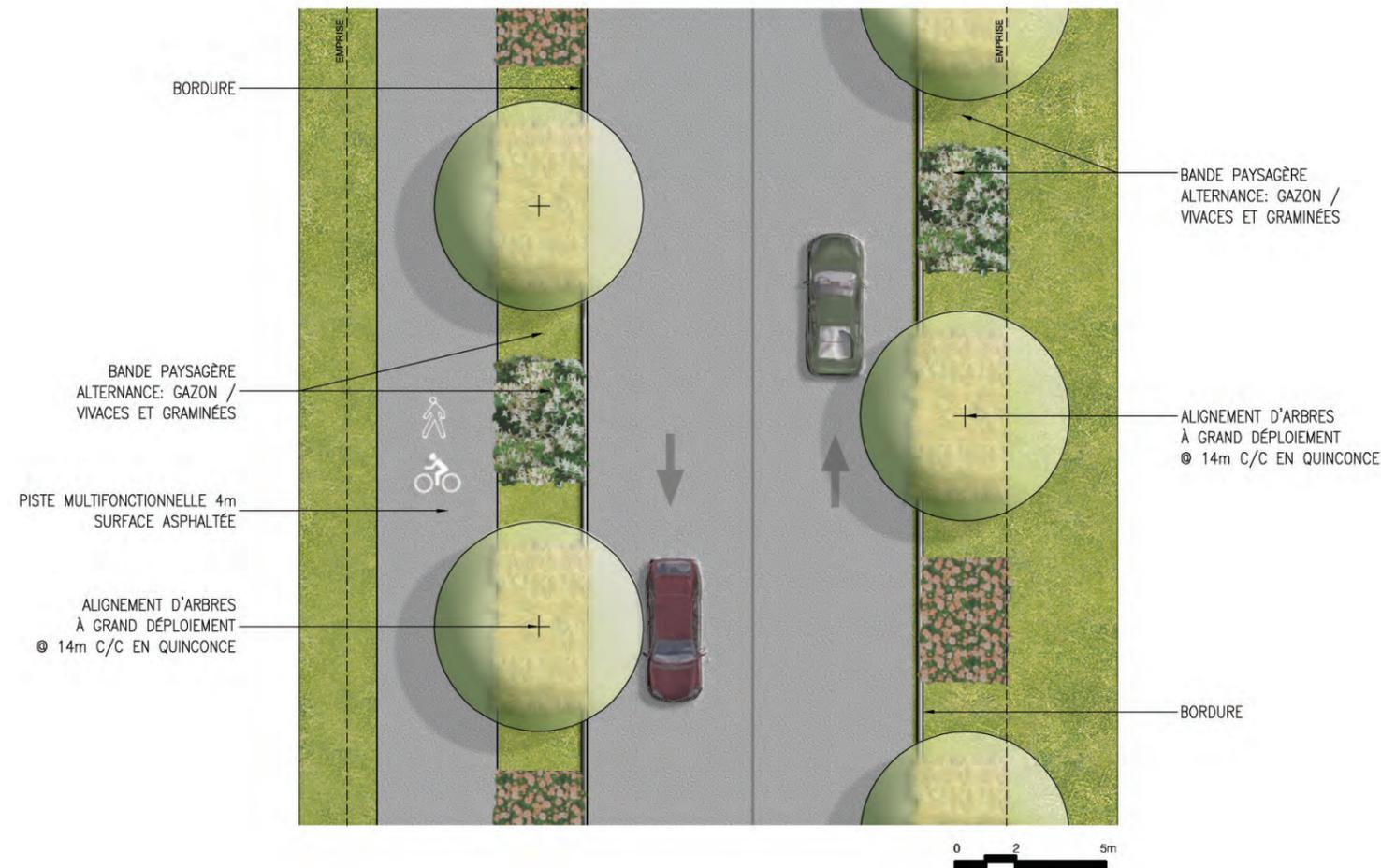
AMÉNAGEMENT PAYSAGER

RUE LOCALE - SECTEUR INDUSTRIEL COUPE 17 (RUE THÉODORE-VIAU)

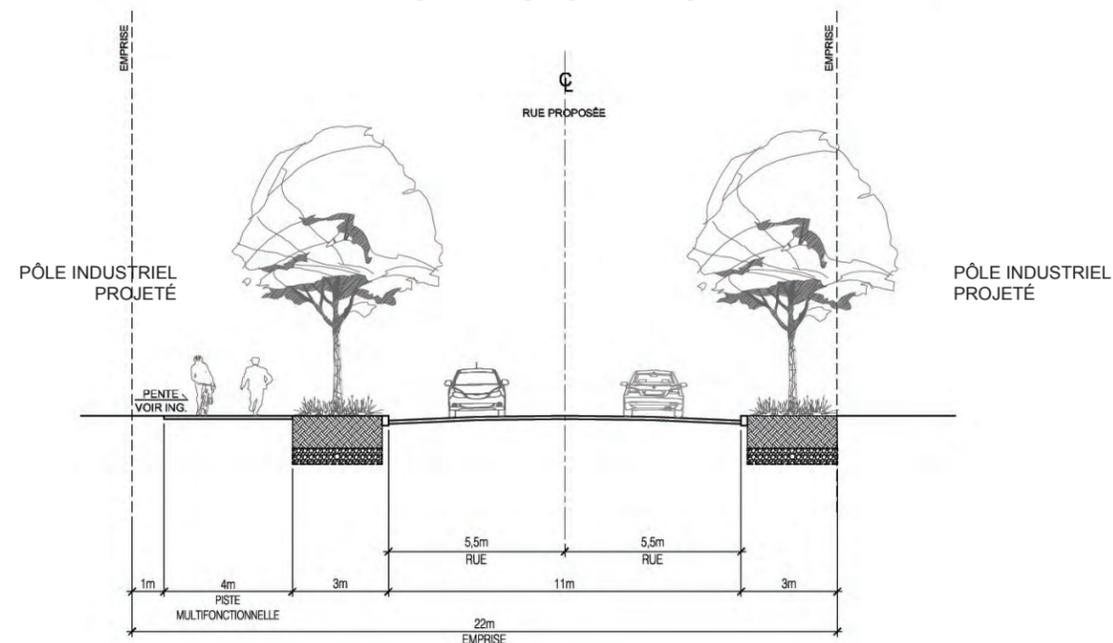
CARACTÈRE URBAIN (VOIR DESCRIPTIF P.9)

MODIFICATIONS PAR RAPPORT AU PDDCT :

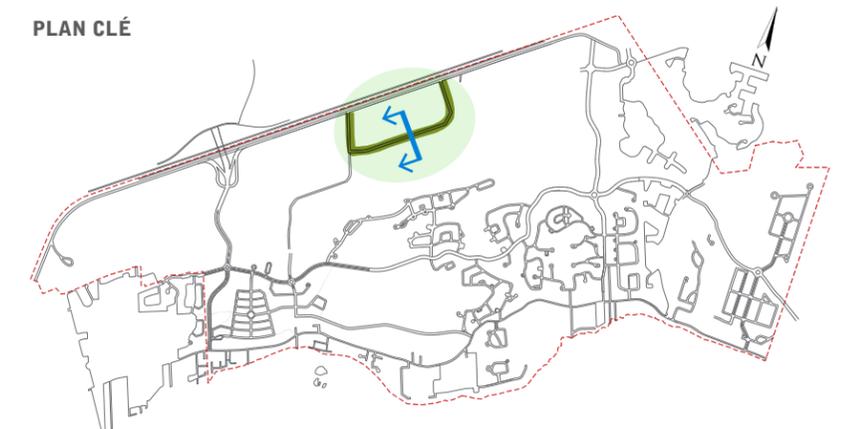
- L'emprise passe de 18-20m à 22m (à la demande de la Ville);
- La largeur de la piste multifonctionnelle est révisée à 4m (à la demande de la Ville);
- largeur de la rue est révisée, passant de 9.6m à 11m (à la demande de la Ville);
- ajout de bordure de béton de 150mm (à la demande de la Ville);
- ajout d'une bande paysagère (alternance gazon, vivaces et graminées) entre la piste multifonctionnelle et la voie véhiculaire afin de rehausser et embellir le parcours et privilégier les déplacements doux de façon sécuritaire.



RUE THÉODORE-VIAU



PLAN CLÉ



CIRCULATION ET DÉPLACEMENTS

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

IMAGES D'INSPIRATION



CARACTÈRE DES COLLECTRICES LOCALES

COLLECTRICE LOCALE - objectifs

- réduire la place accordée à l'automobile et améliorer la sécurité des piétons et cyclistes;
- prévoir des allées piétonnes qui intègrent une bande paysagère ou un jardin pluvial. Le verdissement améliore le paysage, réduit les îlots de chaleur et permet de capter une partie des eaux de ruissellement;
- favoriser des alignements d'arbres à moyen déploiement pour donner une échelle humaine;
- favoriser l'utilisation de feuillage, fleuraison et fructifications apportant un intérêt selon les saisons et pouvant conférer un caractère au quartier;
- intégrer des passages piétonniers surélevés pour faire ralentir les automobilistes et donner priorité aux piétons
OU
privilégier les saillies de trottoir aux intersections afin de permettre l'interdiction de stationner à moins de 5m d'une intersection rendant les carrefours plus sécuritaires :
 - en assurant le contact visuel entre l'automobiliste et le piéton
 - en incitant les automobilistes à ralentir
 - en réduisant la traversée des piétons
- les aires de stationnement sur rue sont délimitées par un traitement de pavage ou une bande de pavés;
- utiliser des végétaux adaptés aux conditions du site;
- organisation formelle pour la plantation des arbres;
- les trottoirs ont 1.5m de largeur, ils sont continus et toujours de niveau. Ne jamais faire de baissière dans les trottoirs, sauf aux intersections afin de permettre les accès universels.

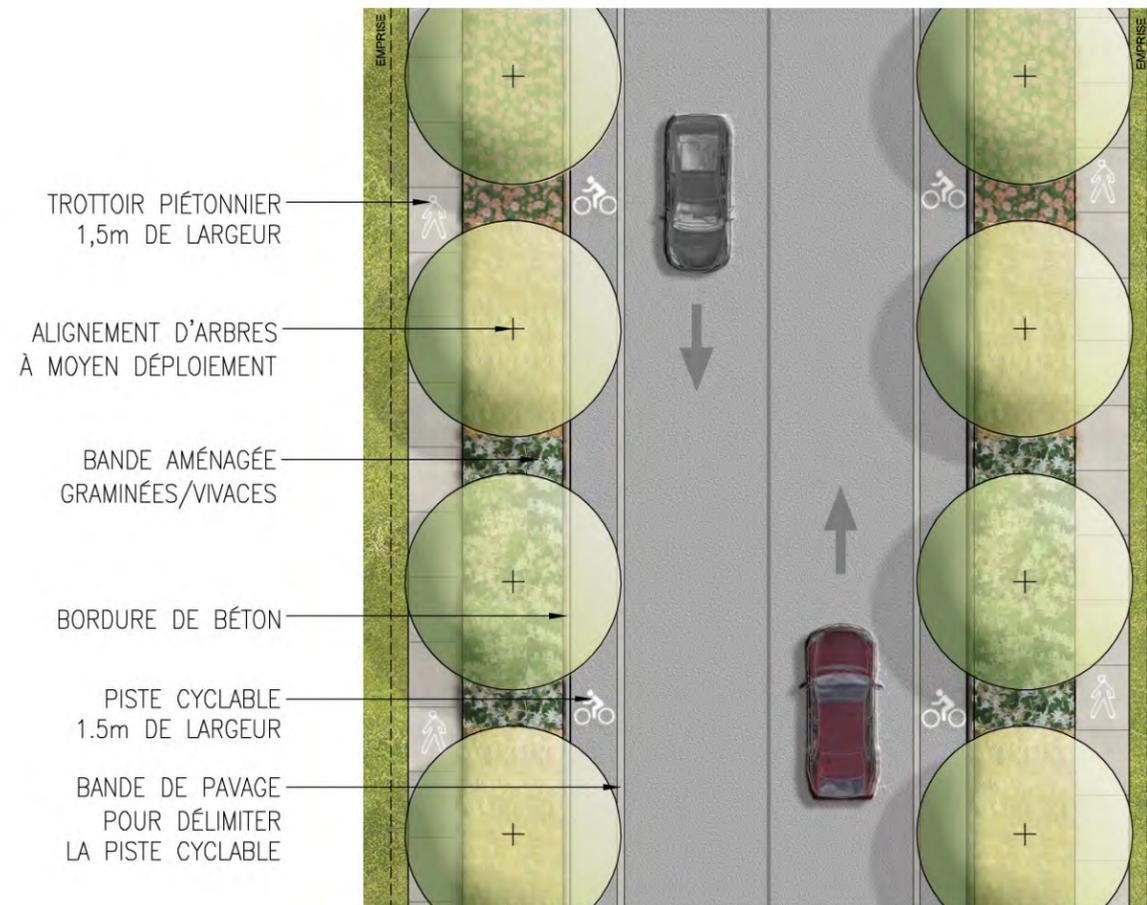
CIRCULATION ET DÉPLACEMENTS

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

COLLECTRICES LOCALES COUPE 13A (RUE MARCEL-DE LA SABLONNIÈRE)

MODIFICATIONS PAR RAPPORT AU PDDCT :

- L'emprise passe de 18 à 21m et l'aménagement s'effectue à l'intérieur de cette emprise;
- le stationnement sur rue est éliminé et remplacé par des voies cyclables de 1.5m de largeur, une dans chaque direction pour ainsi se connecter au réseau cyclable;
- la largeur des voies véhiculaires est passée de 3.5m à 4.0m;
- élargissement des bandes de plantation passant de 2.0m à 3.0m de largeur et permettre une zone de plantation et des alignements d'arbres pour rendre le secteur plus vert et convivial;
- les trottoirs sont réduits à 1.5m de largeur. Ces derniers sont continus et toujours de niveau. Ne jamais faire de baissière dans les trottoirs, sauf aux intersections afin de permettre les accès universels.



TROTTOIR PIÉTONNIER
1,5m DE LARGEUR

ALIGNEMENT D'ARBRES
À MOYEN DÉPLOIEMENT

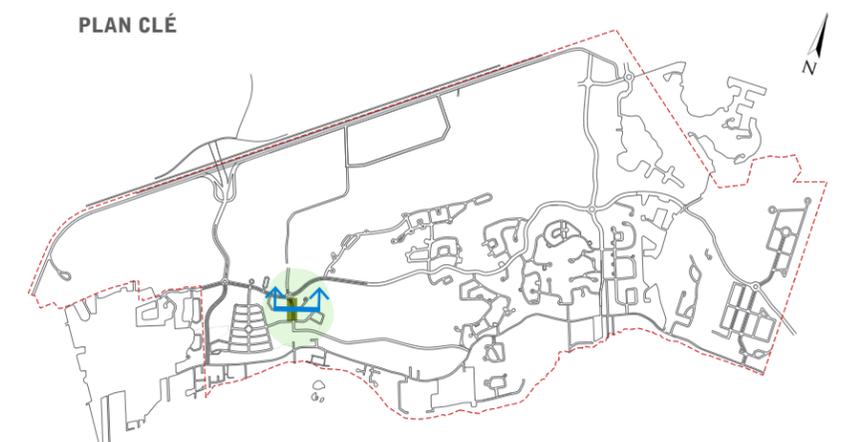
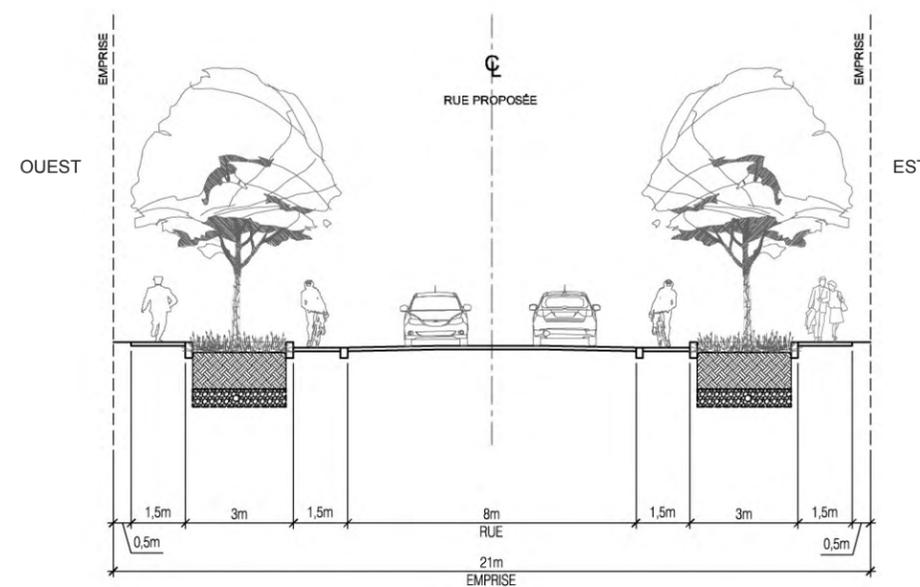
BANDE AMÉNAGÉE
GRAMINÉES/VIVACES

BORDURE DE BÉTON

PISTE CYCLABLE
1,5m DE LARGEUR

BANDE DE PAVAGE
POUR DÉLIMITER
LA PISTE CYCLABLE

RUE MARCEL-DE LA SABLONNIÈRE



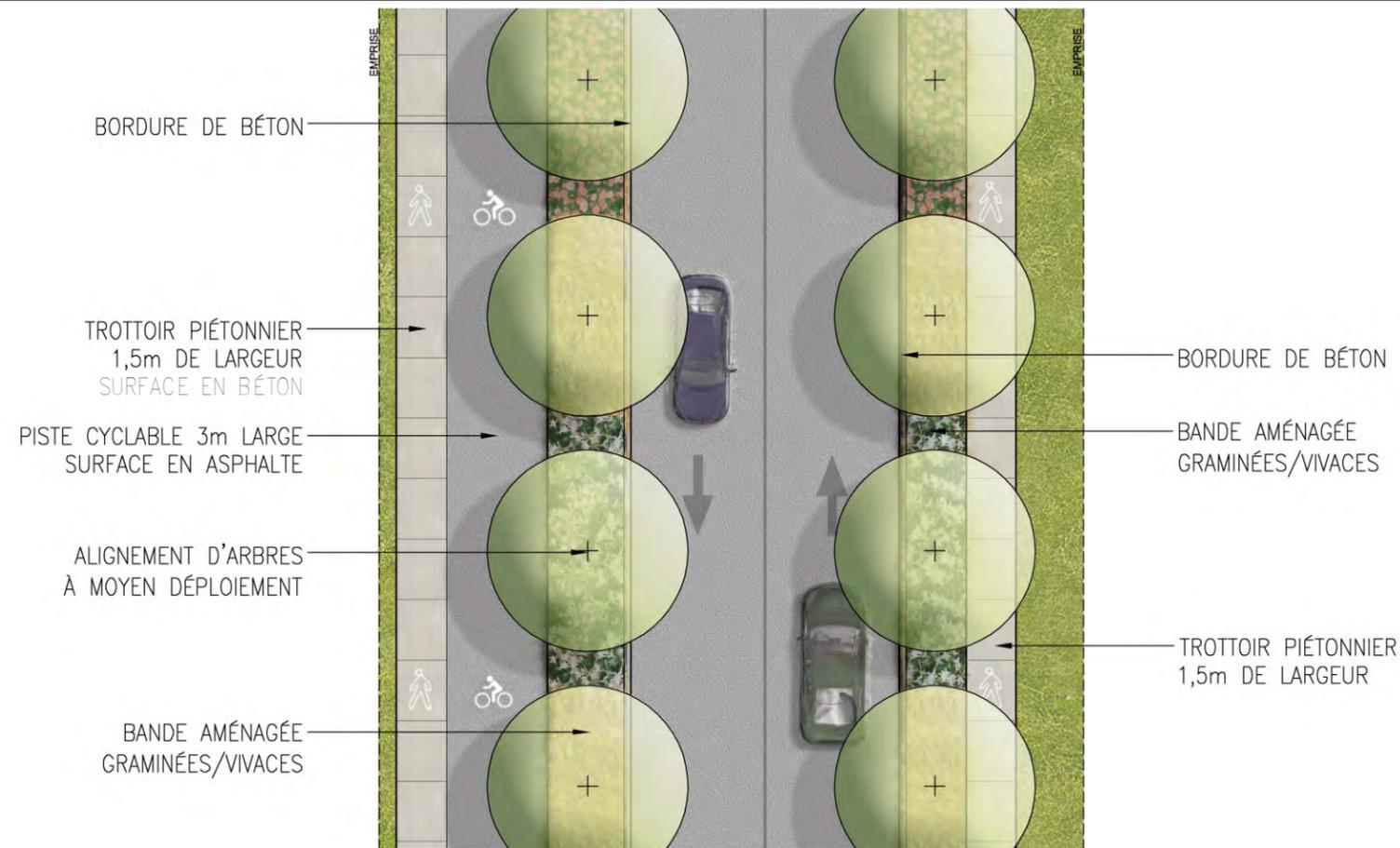
CIRCULATION ET DÉPLACEMENTS

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

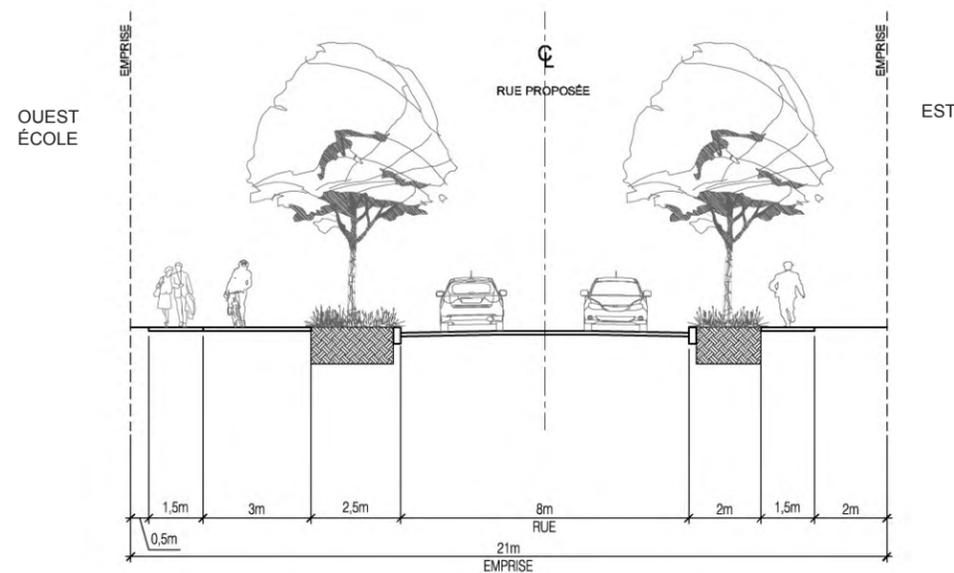
COLLECTRICES LOCALES COUPE 13B (RUE MARCEL-DE LA SABLONNIÈRE)

MODIFICATIONS PAR RAPPORT AU PDDCT :

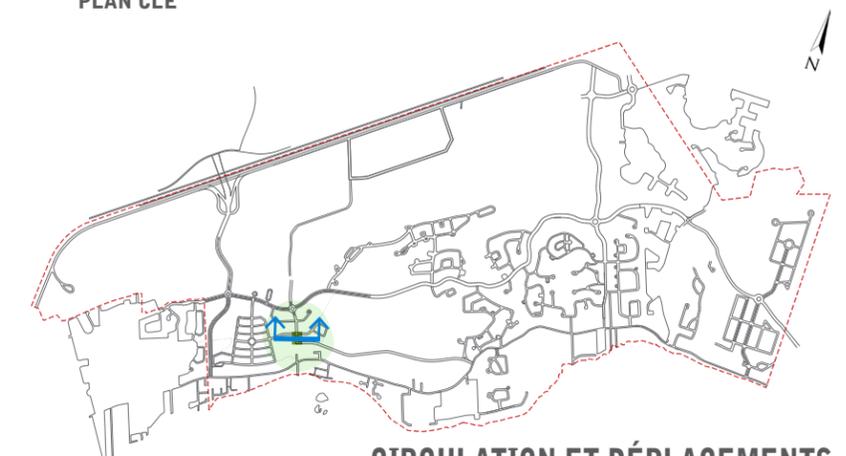
- L'emprise passe de 18 à 21m et l'aménagement s'effectue à l'intérieur de cette emprise;
- le stationnement sur rue est éliminé et remplacé par une piste multifonctionnelle de 3.0m de largeur, pour se connecter au réseau et favoriser les déplacements doux;
- la largeur des voies véhiculaires est passée de 3.5m à 4.0m;
- un élargissement de la bande de plantation - côté ouest, passant de 2.0m à 2.5m de largeur et permettre une zone de plantation et un alignement d'arbres pour créer une bande verte entre les automobilistes et les piétons/cyclistes. La sécurisation des déplacements doux est augmentée grâce à une bande verte continue;
- les trottoirs sont réduits à 1.5m de largeur. Ces derniers sont continus et toujours de niveau. Ne jamais faire de baissière dans les trottoirs, sauf aux intersections afin de permettre les accès universels.



RUE MARCEL-DE LA SABLONNIÈRE



PLAN CLÉ



CIRCULATION ET DÉPLACEMENTS

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

COLLECTRICES LOCALES COUPE 13C (RUE MARCEL-DE LA SABLONNIÈRE)

MODIFICATIONS PAR RAPPORT AU PDDCT :

- L'emprise passe de 18 à 21m et l'aménagement s'effectue à l'intérieur de cette emprise;
- le stationnement sur rue est éliminé;
- la largeur des voies véhiculaires est passée de 3.5m à 4.0m;

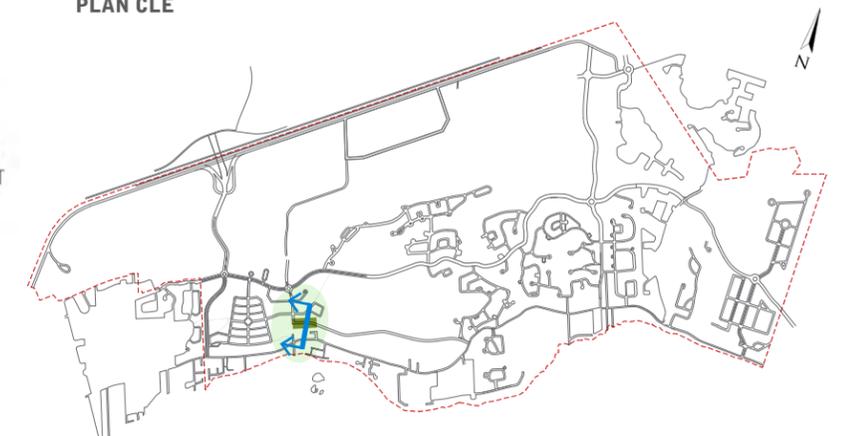
Côté Sud :

- ajout d'une noue de 5m de largeur avec surface gazonnée qui permet de capter une partie des eaux de ruissellement de surface;
- installation d'une bordure abaissée continue pour permettre au ruissellement de surface de s'écouler vers la noue;
- alignement d'arbres à grand déploiement (côté parc) pour accroître l'esprit de verdissement et délimiter le périmètre du parc;
- Ajout d'une piste multifonctionnelle de 3m de largeur pour se connecter au réseau et favoriser les déplacements doux;

Côté Nord :

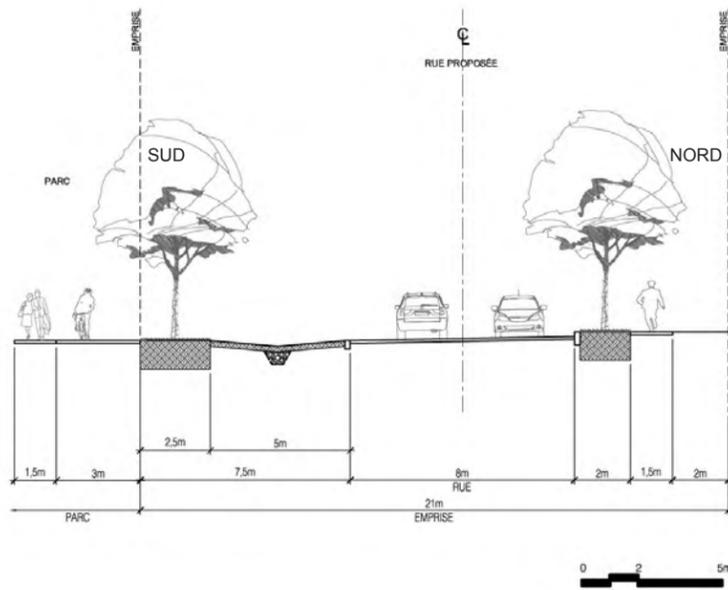
- pour s'harmoniser au contexte, les fossés filtrants sont remplacés par des jardins pluvioux entrecoupés par les entrées de garage qui mènent aux habitations;
- les arbres de rue sont jumelés en pair dans et créent un rythme le long des façades des maisons;
- le trottoir est réduit à 1.5m de largeur. Ce dernier est continu et toujours de niveau. Ne jamais faire de baissière dans les trottoirs, sauf aux intersections afin de permettre les accès universels.

PLAN CLÉ

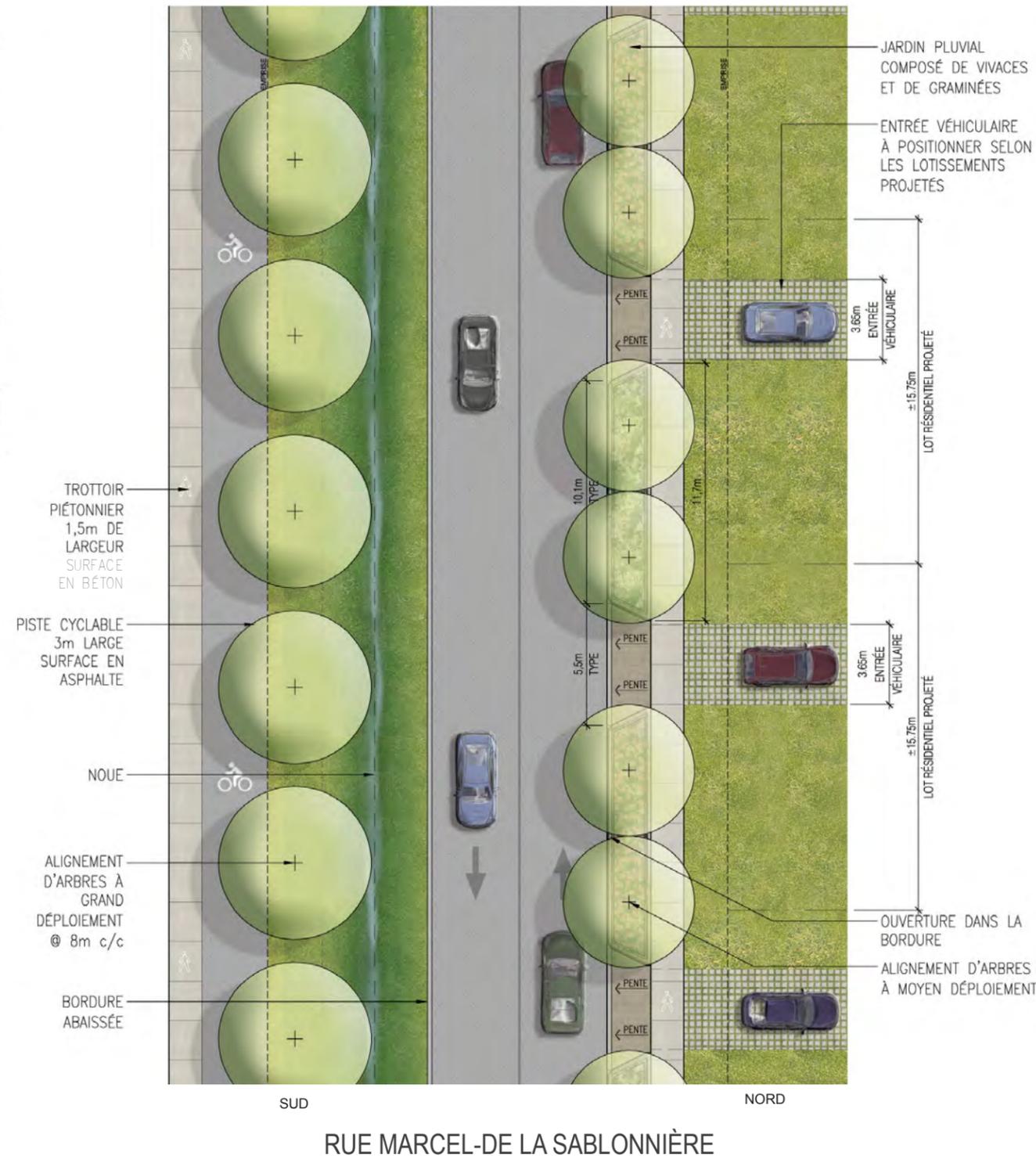


CIRCULATION ET DÉPLACEMENTS

AMÉNAGEMENT PAYSAGER



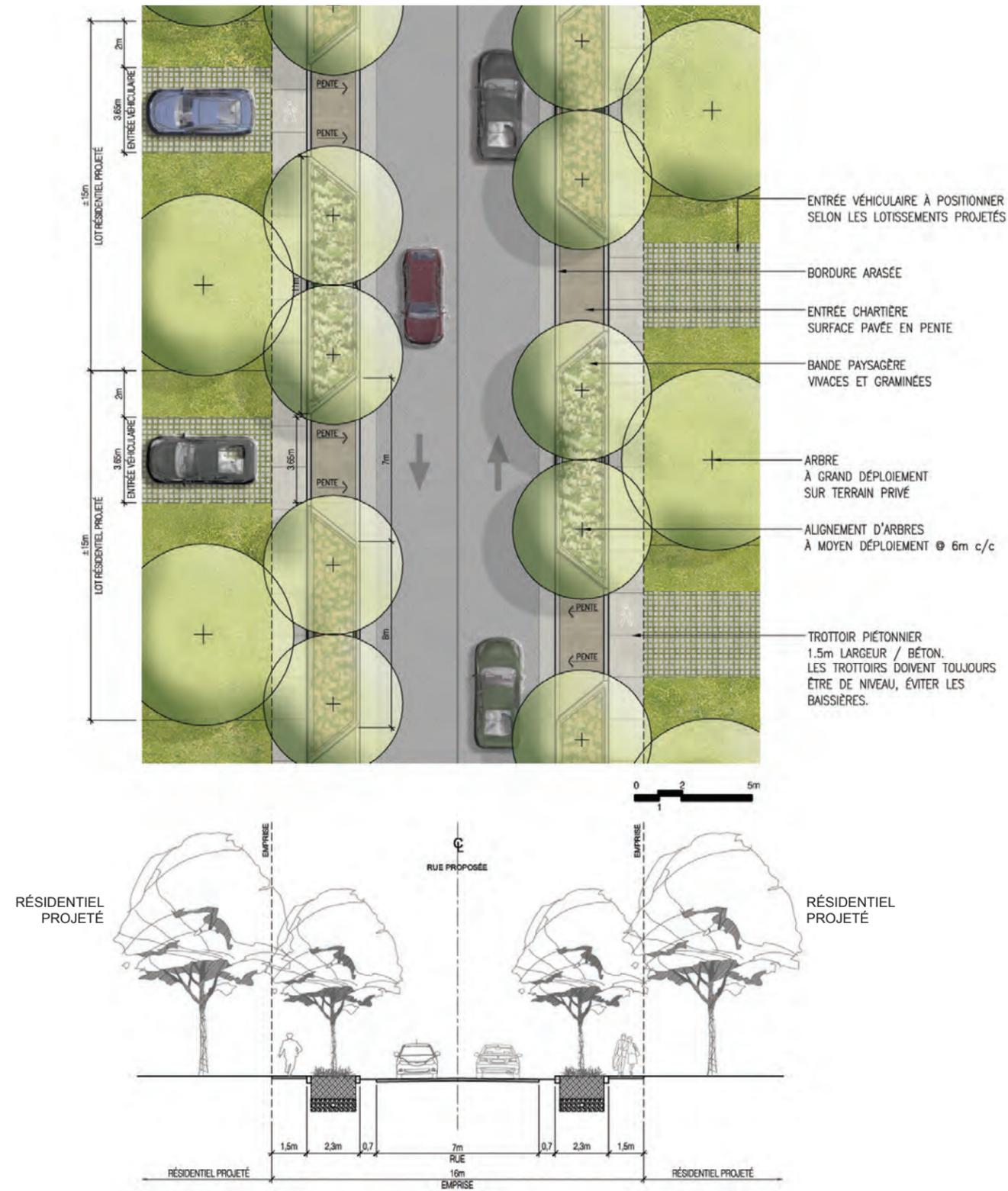
RUE MARCEL-DE LA SABLONNIÈRE



COLLECTRICES LOCALES SANS STATIONNEMENT SUR RUE COUPE 14

MODIFICATIONS PAR RAPPORT AU PDDCT :

- l'emprise demeure la même, soit 16m et l'aménagement s'effectue à l'intérieur de cette emprise;
- les trottoirs sont continus et toujours de niveau. Ne jamais faire de baissière dans les trottoirs, sauf aux intersections afin de permettre les accès universels;
- bande paysagère composée de vivaces et graminées, de 8m de longueur x 2m de largeur insérée entre le trottoir et la voie véhiculaire pour permettre le développement des arbres de rue.



PLAN CLÉ



CIRCULATION ET DÉPLACEMENTS

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

2

CARREFOURS GIRATOIRES

CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT

Les carrefours giratoires sont aménagés de manière à créer un point focal permettant l'orientation dans le quartier et afin de maintenir une circulation fluide. Ils seront configurés en vertu du terrain sur lequel ils seront construits.

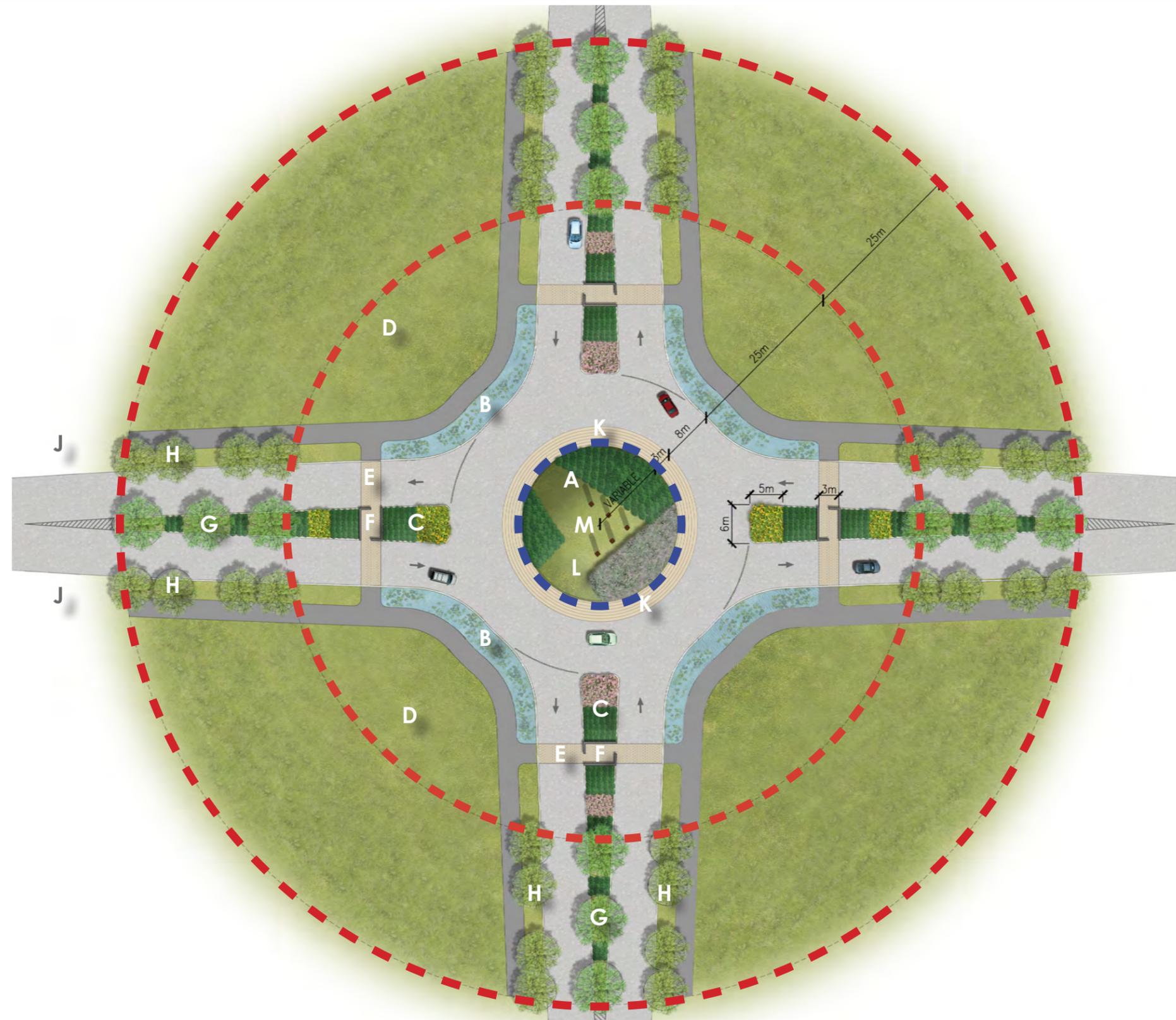
De façon générale, l'aménagement des carrefours giratoires se caractérise par les éléments suivants :

- A** si des éléments verticaux (arbres, sculptures, etc.) sont implantés dans le carrefour giratoire, ils doivent être positionnés de manière à ne pas obstruer ou réduire la visibilité des usagers;
- B** bassin d'infiltration : les végétaux utilisés pour les bassins d'infiltration ne devraient pas dépasser 800mm de hauteur;
- C** les plantations d'arbustes localisées dans le terre-plein central ne devraient pas dépasser 1000mm;
- D** l'aménagement des espaces résiduels en périphérie du carrefour giratoire sera influencé par la nature du site et le type d'occupation de sol prévue;
- E** des traverses piétonnes doivent être prévues pour relier les trottoirs ou pistes multifonctionnelles et délimiter celles-ci par un traitement de pavage qui est visible ou contrastant avec la chaussée véhiculaire;
- F** insérer un refuge pour piétons dans le terre-plein central;
- G** prévoir l'aménagement du terre-plein central, avec lit de plantation et alignement d'arbres afin de conférer un aménagement dense et généreux et agrémenter le contexte environnant;
- H** favoriser la plantation d'arbres à moyen et à grand déploiement de part et d'autre de la chaussée;
- J** au-delà des deux rayons concentriques de 25 mètres, les entrées et accès véhiculaires sont autorisés;
- K** implantation d'une bande pavée de 3 mètres de large en périphérie du carrefour giratoire de manière à faciliter les manoeuvres des camions et conserver la visibilité;
- L** intégration d'éléments artistiques dans le rond point afin de créer un point focal au sein des unités de voisinage;
- M** préconiser une forme bombée (à partir du centre) pour que les aménagements soient visibles;
-  diamètre variable - selon espace disponible.

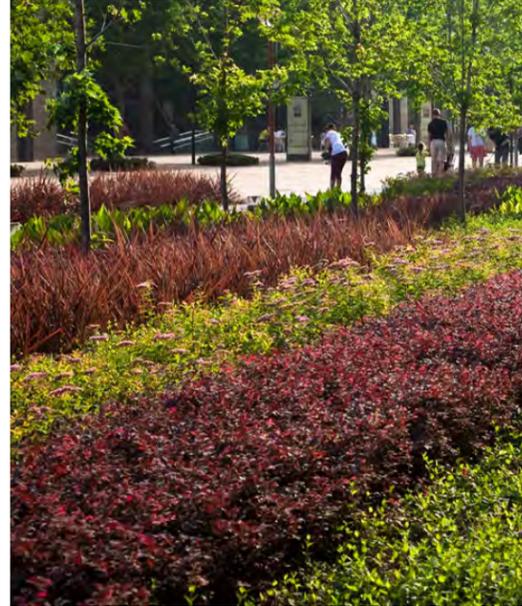
PLAN CLÉ



CARREFOURS GIRATOIRES



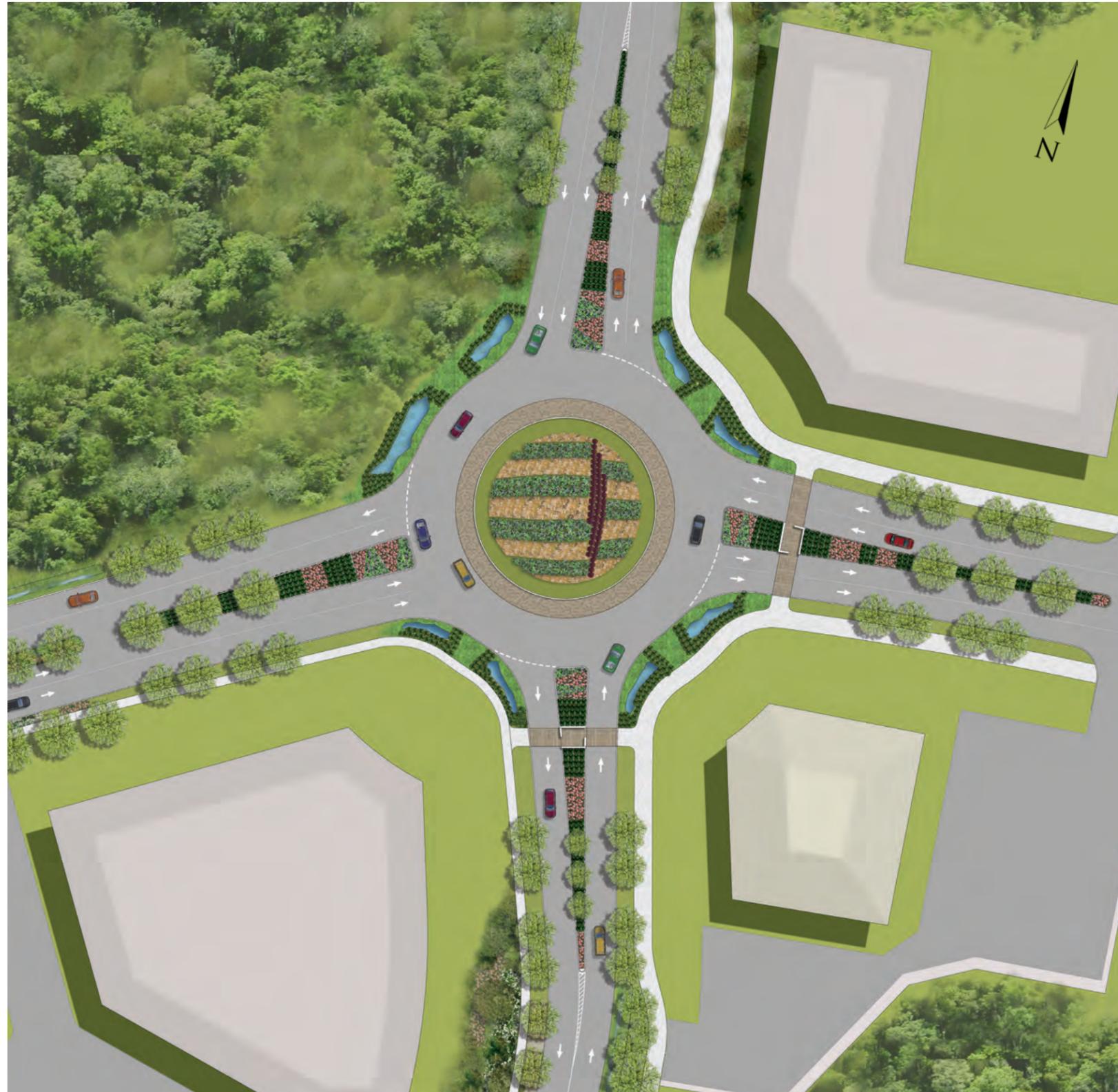
IMAGES D'INSPIRATION



**CARREFOURS GIRATOIRES /
IMAGES D'INSPIRATION**

IMAGES D'INSPIRATION QUI SUGGÈRENT DES AMÉNAGEMENTS POUR
LES CARREFOURS GIRATOIRS

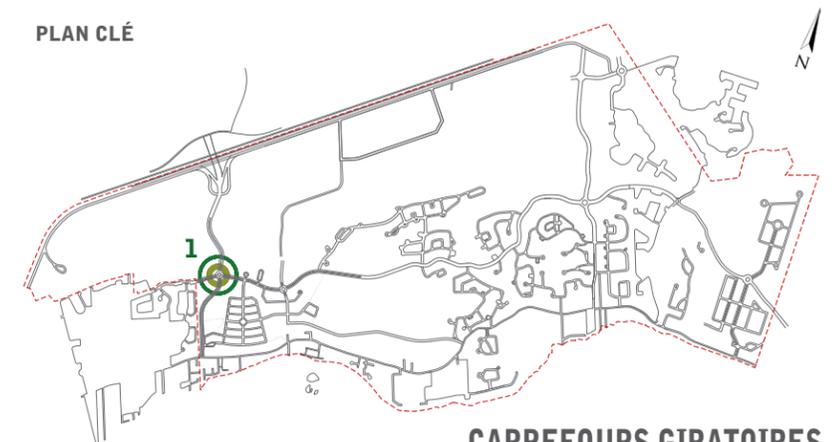




CARREFOUR GIRATOIRE 1
À LA JONCTION DE L'AVENUE URBANOVA
ET DE L'AVENUE PIERRE-DANSEREAU

EXEMPLE TYPE / 30 m DE DIAMÈTRE

PLAN CLÉ



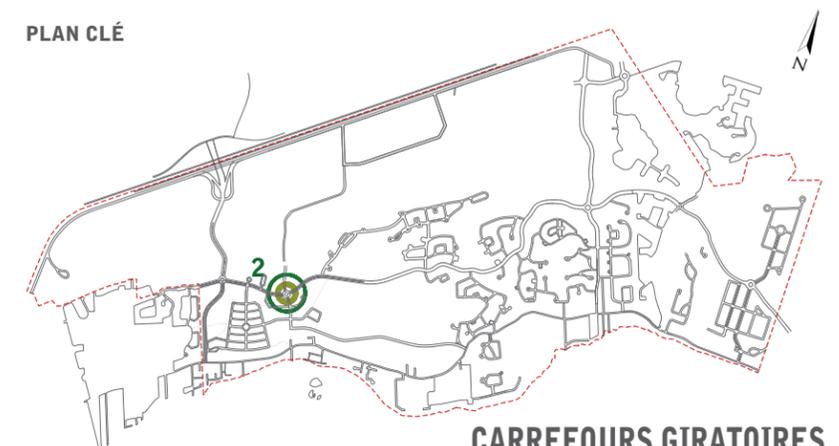
CARREFOURS GIRATOIRES
AMÉNAGEMENT PAYSAGER

CARREFOUR GIRATOIRE 2

EXEMPLE TYPE / 26 m DE DIAMÈTRE

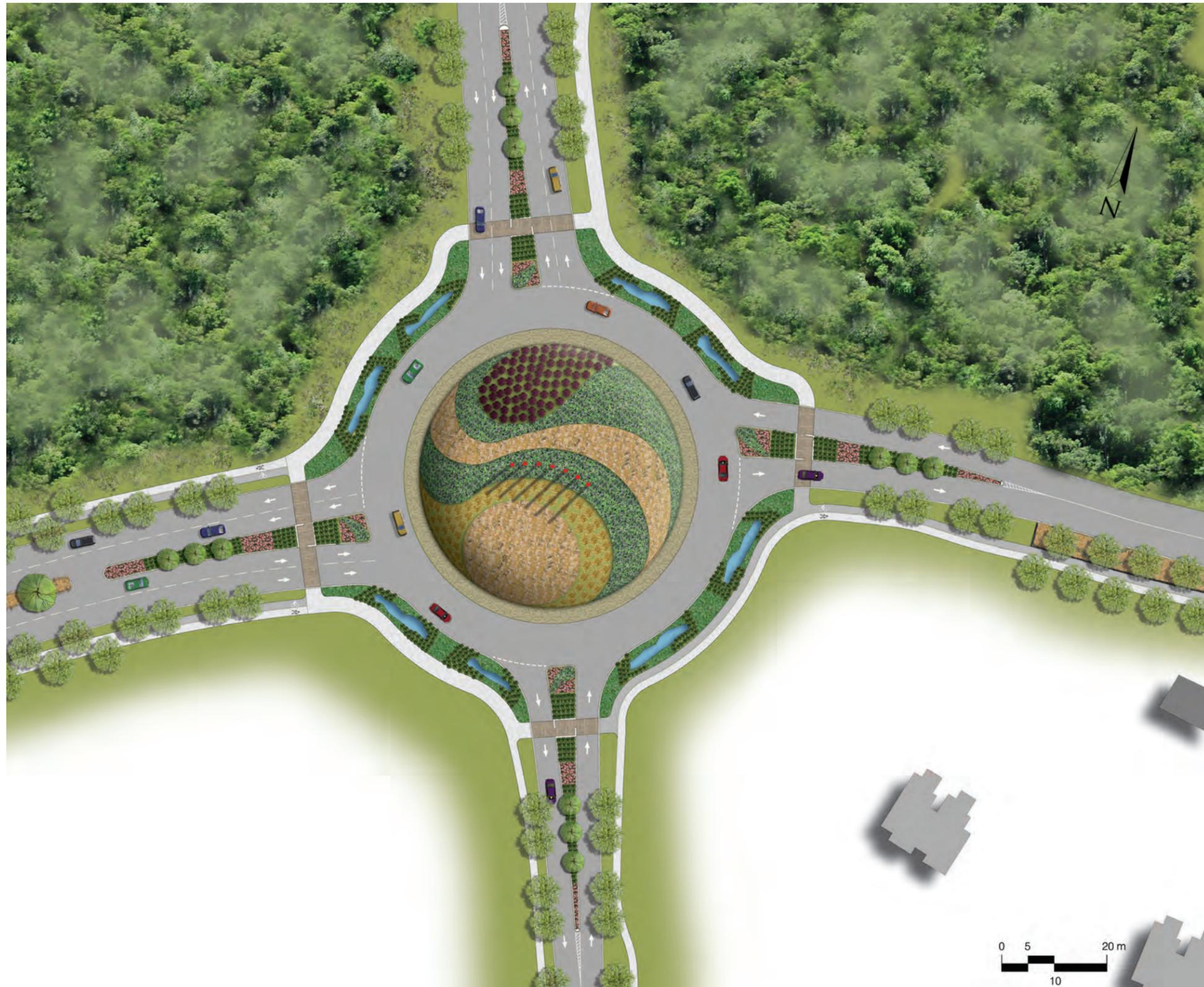


PLAN CLÉ



CARREFOURS GIRATOIRES

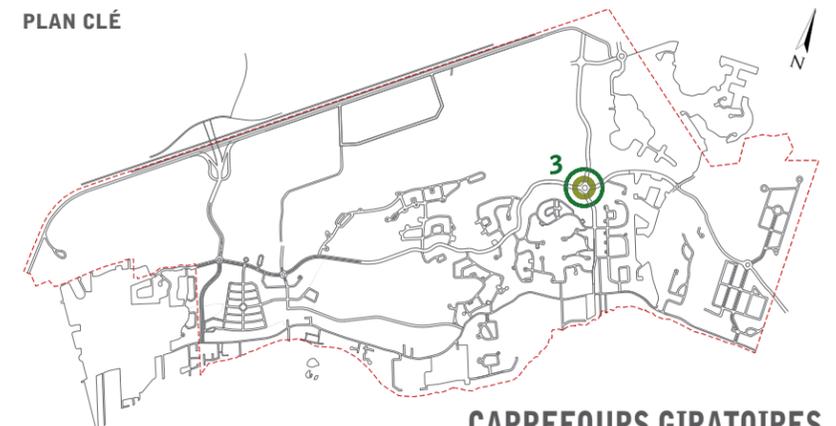
AMÉNAGEMENT PAYSAGER



CARREFOUR GIRATOIRE 3 À LA JONCTION DU BOUL. DES PLATEAUX ET DU BOUL. CLAUDE-L'ÉVEILLÉE

EXEMPLE TYPE / 50 m DE DIAMÈTRE

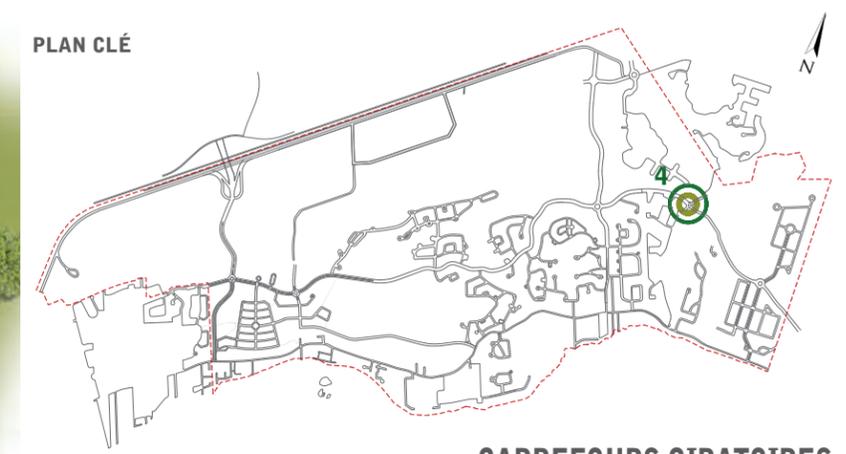
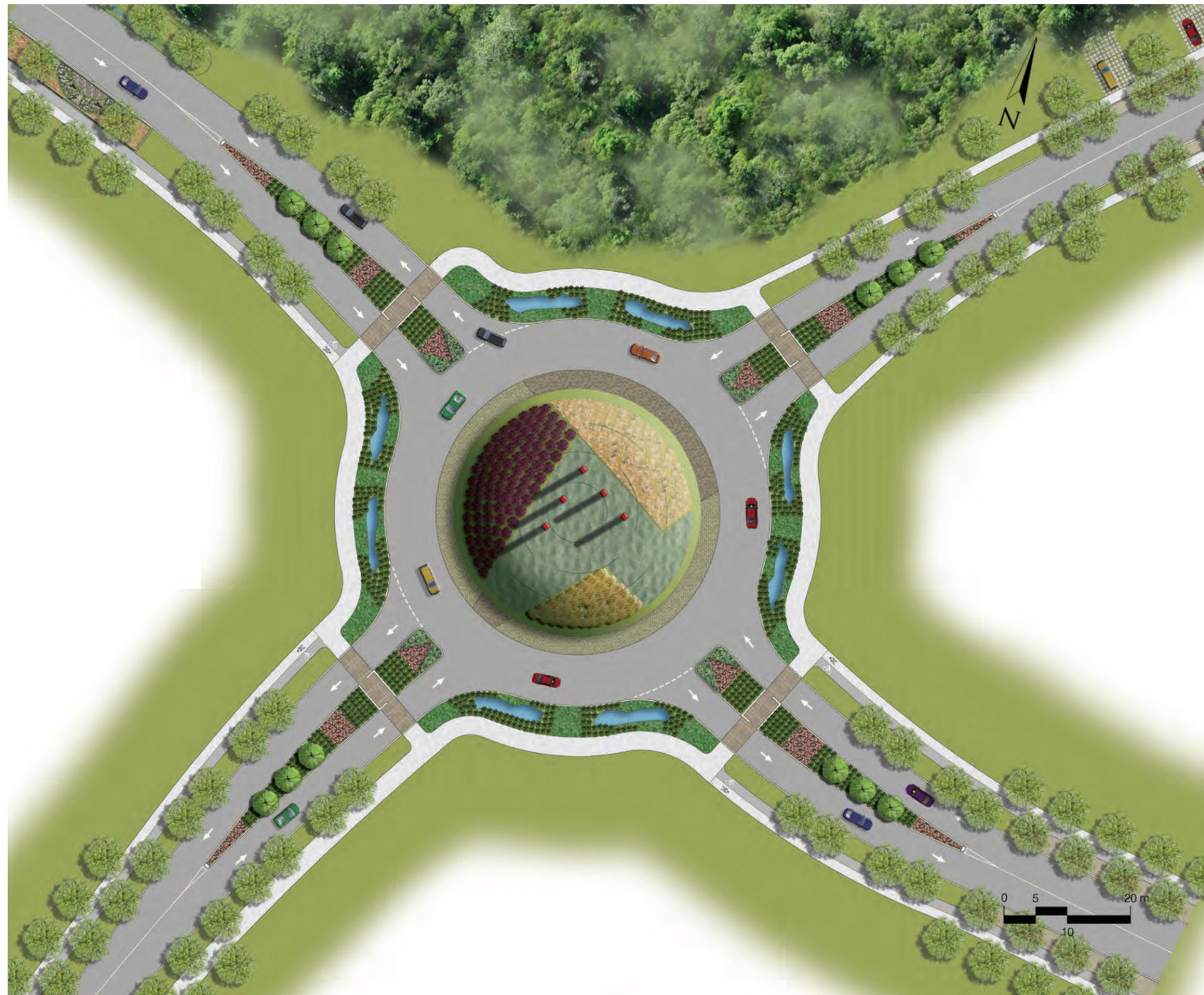
PLAN CLÉ



CARREFOURS GIRATOIRES
AMÉNAGEMENT PAYSAGER

CARREFOUR GIRATOIRE 4

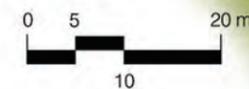
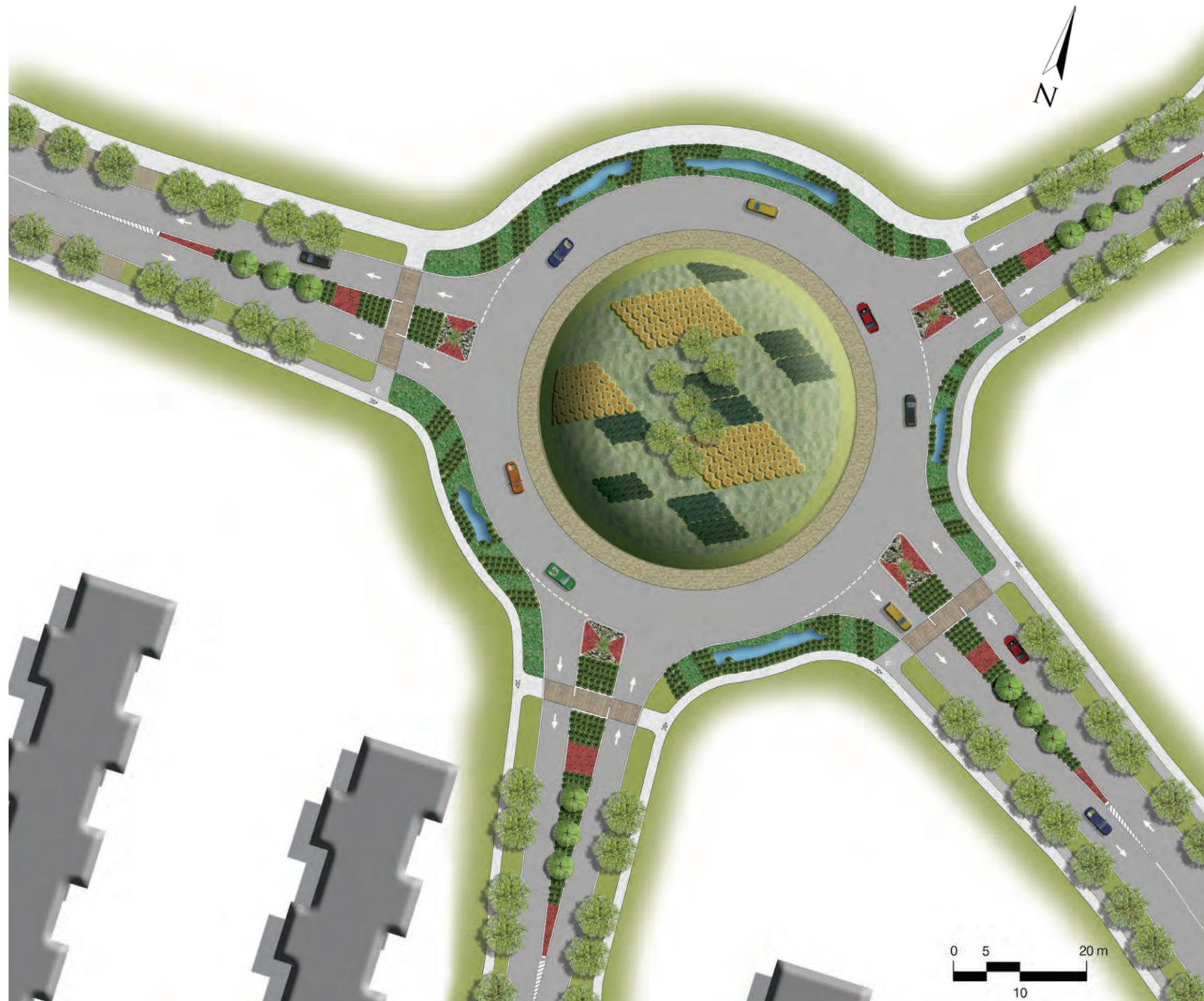
EXEMPLE TYPE / 40 m DE DIAMÈTRE



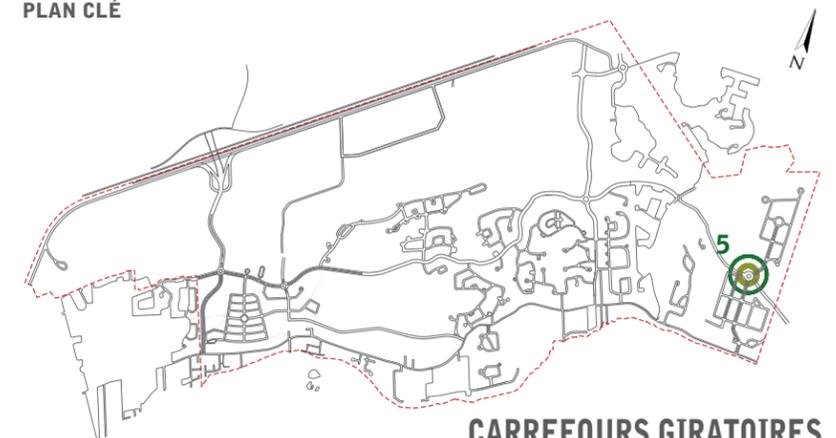
CARREFOURS GIRATOIRES
AMÉNAGEMENT PAYSAGER

CARREFOUR GIRATOIRE 5

EXEMPLE TYPE / 48 m DE DIAMÈTRE



PLAN CLÉ



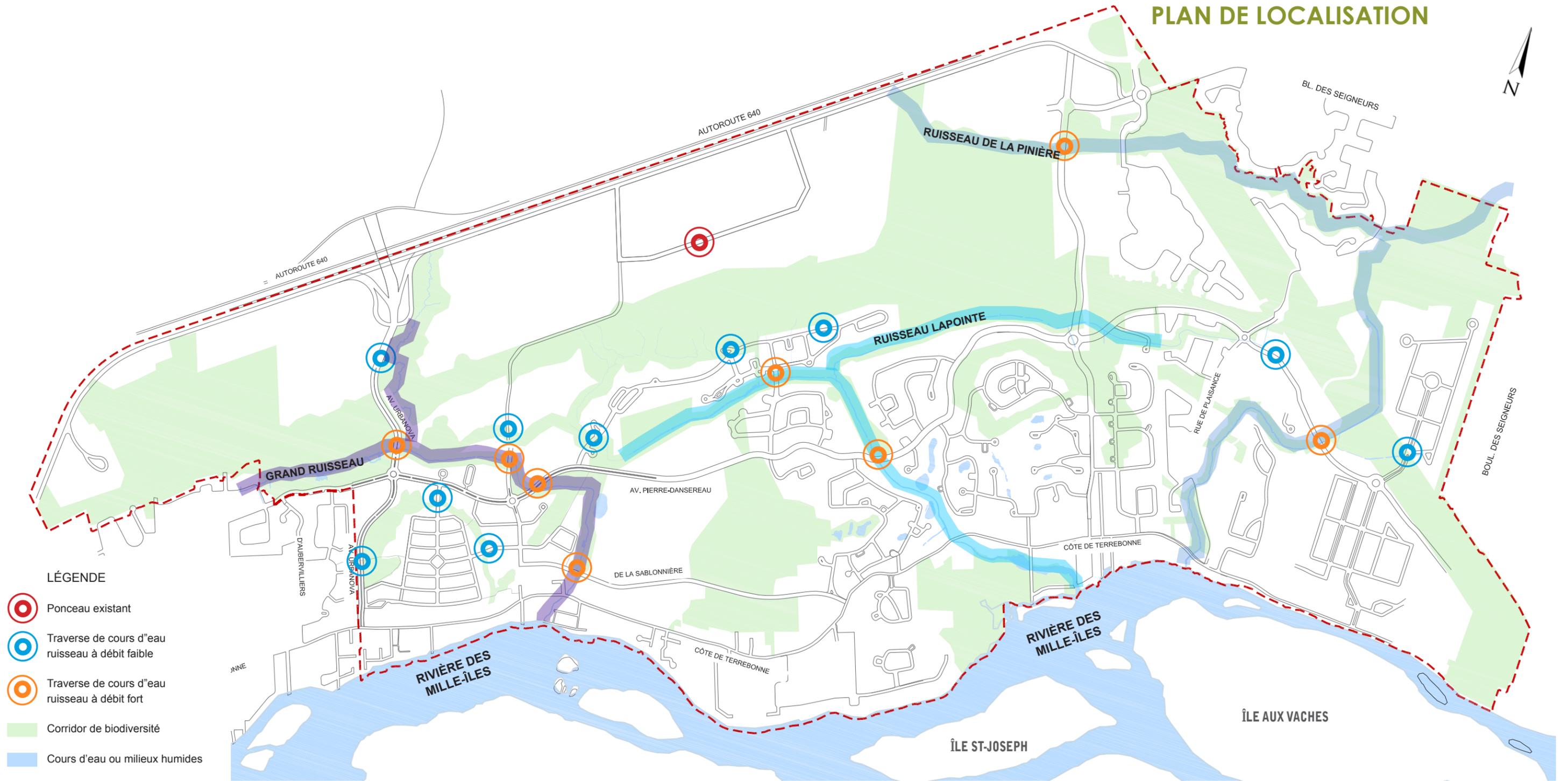
CARREFOURS GIRATOIRES

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

3

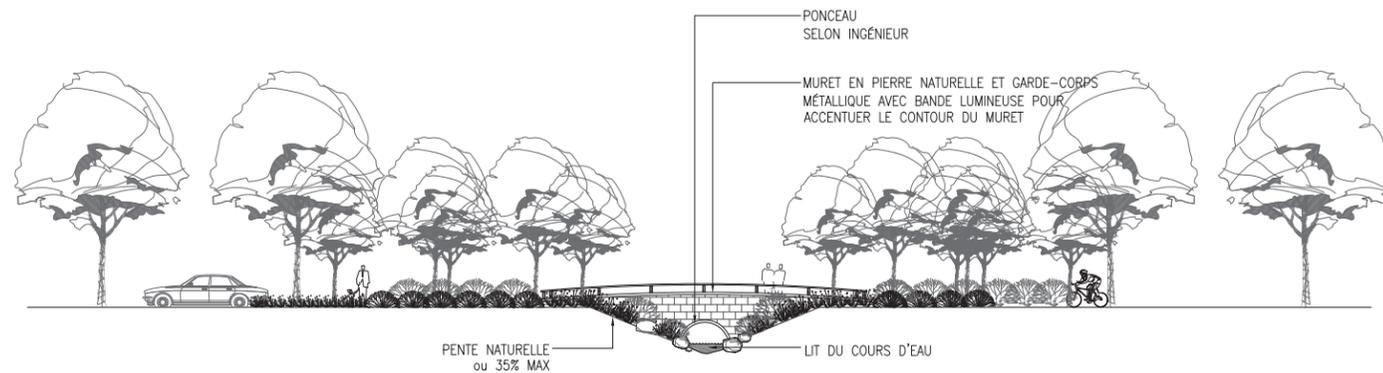
TRAVERSES DE COURS D'EAU

PLAN DE LOCALISATION



TRAVERSES DE COURS D'EAU

AMÉNAGEMENT PAYSAGER



ÉLÉVATION



PLAN

TRAVERSE DE COURS D'EAU - RUISSEAU À DÉBIT FAIBLE

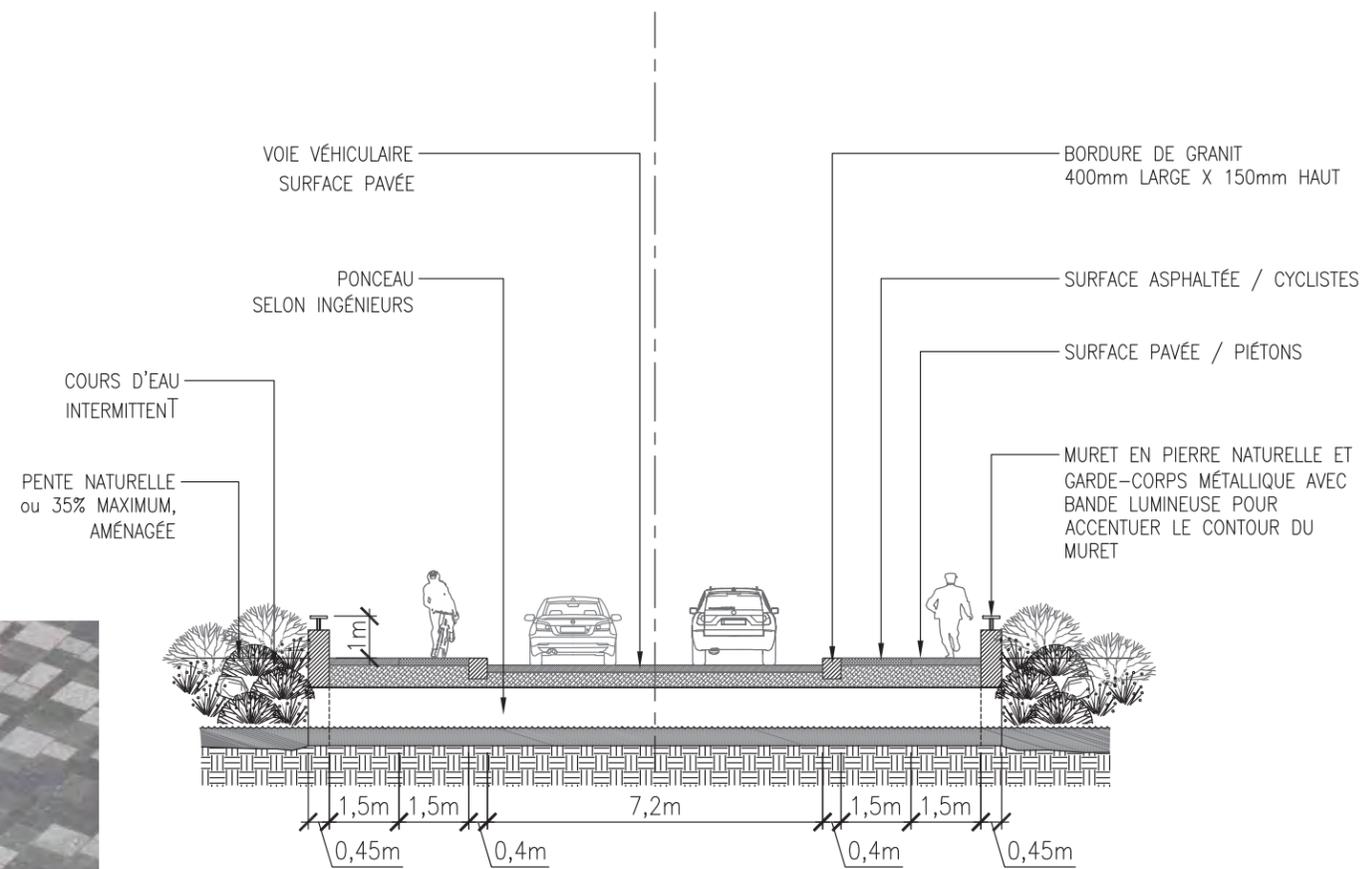
CRITÈRES

- aspect général : facture contemporaine,
- la largeur maximale du pont est 15 mètres et intègre un sentier piétonnier et une voie cyclable de chaque côté;
- la surface véhiculaire est en pavé et un motif contemporain, sous la thématique de l'eau est suggérée pour souligner la présence du cours d'eau. La surface devra présenter un traitement qui confère un intérêt et un caractère dynamique;
- l'utilisation de pavés de format 150mm x 150mm est suggérée afin de permettre de créer des motifs organiques et fluides;
- aux extrémités, une bande de pavés souligne clairement la transition des espaces;
- une bordure de granite de 400mm L x 150mm de haut sépare la voie véhiculaire de la voie cyclable/piétonne et améliore la sécurité des usagers;
- intégrer le ponceau dans un muret en pierre. Le revêtement de pierre utilisé devra contribuer à accentuer le caractère du site;
- le muret de pierre du ponceau servira d'assise de fixation pour la main-courante éclairée. La main-courante en métal aura un traitement sobre et contemporain;
- les pentes des talus doivent respecter la pente naturelle du terrain ou avoir une pente maximale de 35%;
- densifier la végétation dans le but de prolonger le milieu naturel existant et privilégier des végétaux indigènes. La composition végétale sera composée essentiellement de :
 - arbustes feuillus 70%
 - arbres 30%

TRAVERSES DE COURS D'EAU

TRAVERSE DE COURS D'EAU - RUISSEAU À DÉBIT FAIBLE

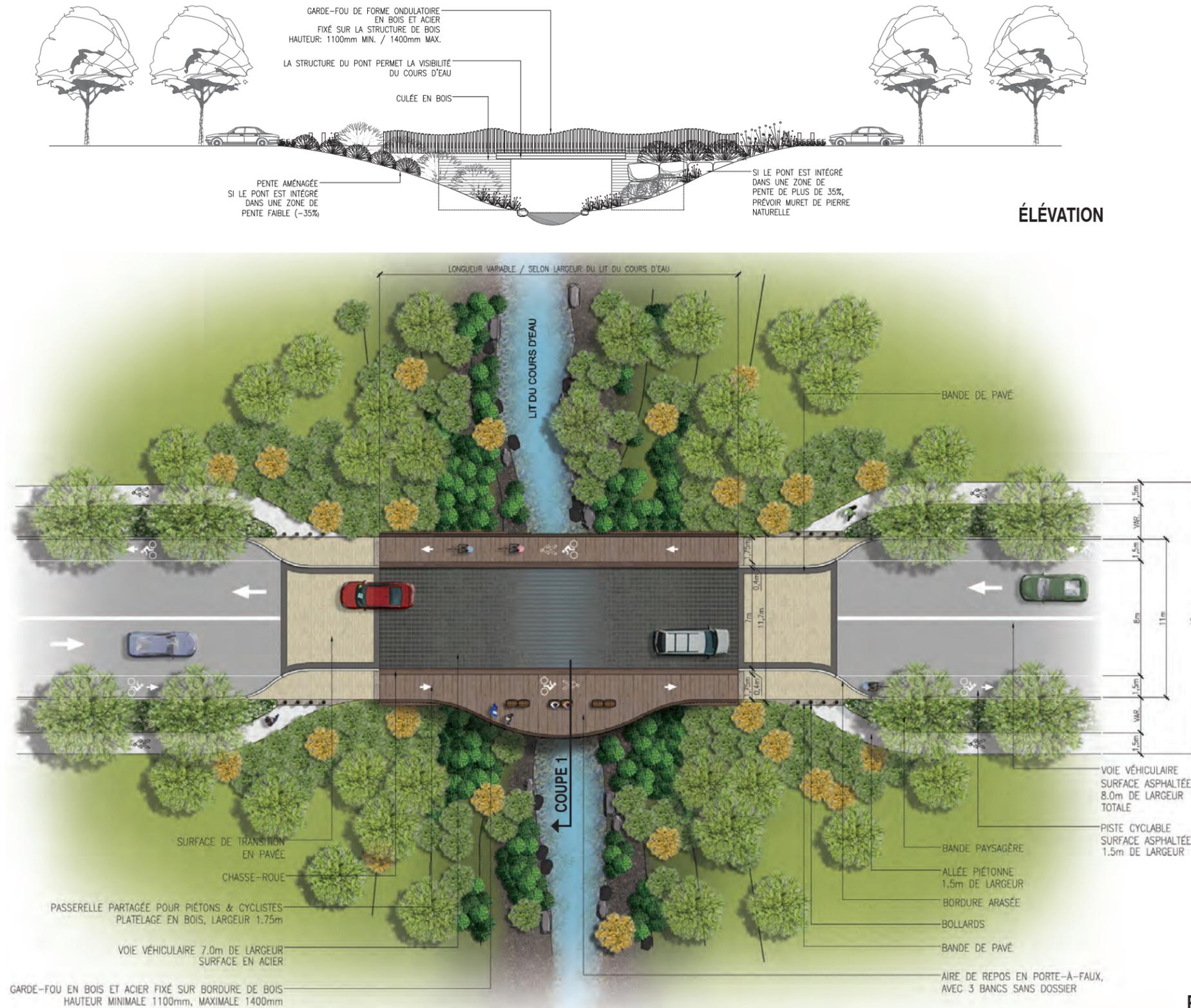
IMAGES D'INSPIRATION



COUPE 1

TRAVERSES DE COURS D'EAU

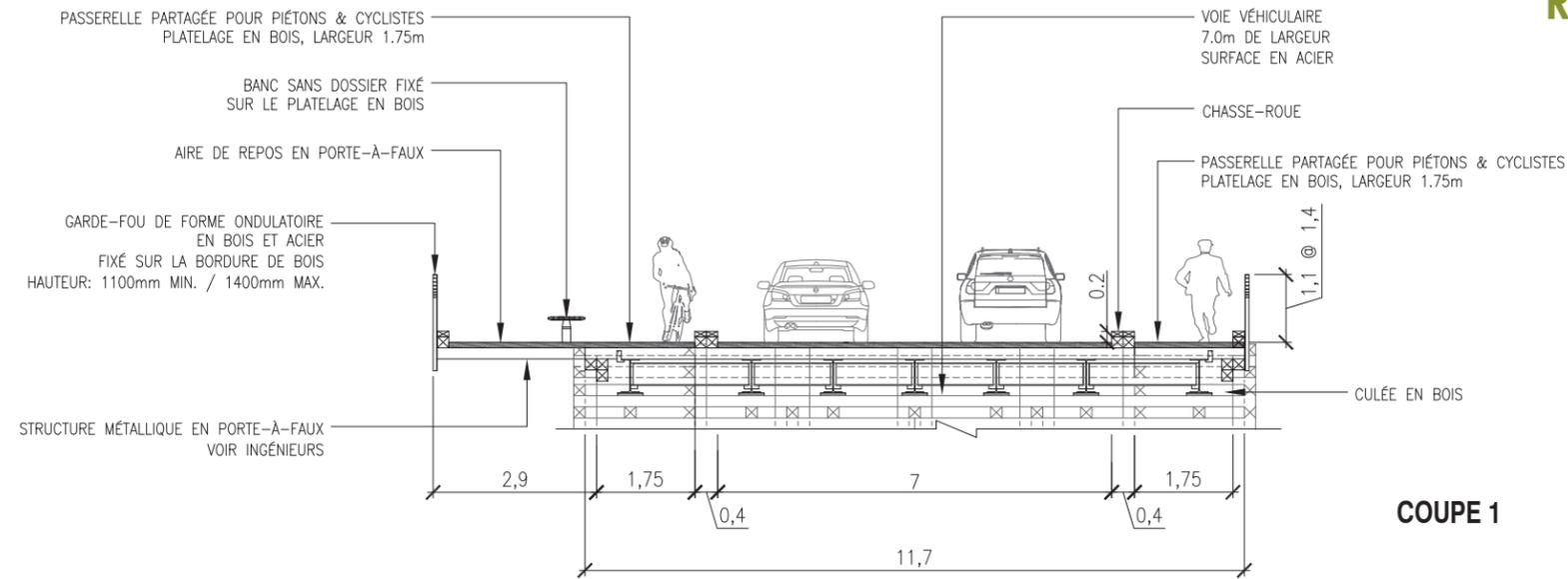
TRAVERSE DE COURS D'EAU - RUISSEAU À DÉBIT FORT



CRITÈRES

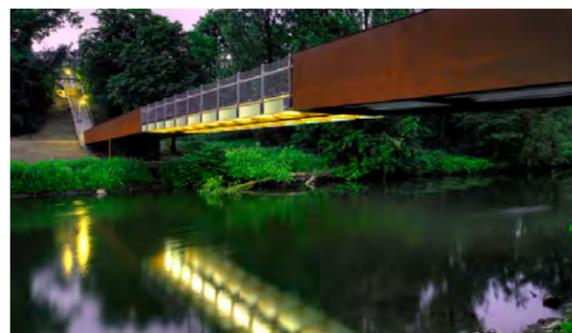
- aspect général : facture contemporaine,
- la largeur maximale du pont est 15 mètres et il intègre :
 - un sentier piétonnier combiné à une voie cyclable d'un côté;
 - un sentier piétonnier combiné à une voie cyclable et une halte de repos de l'autre côté
- structure : la surface véhiculaire est en acier (ou charpente métallique) et les surfaces piétonnes sont en bois;
- aux extrémités du pont, une zone pavée souligne la transition des espaces;
- un chasse-roue sépare la voie véhiculaire de la voie cyclable/piétonne et améliore la sécurité des usagers;
- la halte de repos intègre du mobilier urbain qui permet aux usagers de prendre une pause. Le mobilier urbain agit aussi comme barrière entre la zone de circulation et l'aire de repos;
- si le pont est intégré dans une zone dont la pente est de plus de 35% prévoir un muret de pierre naturelle pour le soutènement.
- si le pont est intégré dans une zone dont la pente est de moins de 35%, la pente sera aménagée et stabilisée avec des plantes et de la renaturalisation;
- densifier la végétation dans le but de prolonger le milieu naturel existant et privilégier des végétaux indigènes. La composition végétale sera composée essentiellement de :
 - arbustes feuillus 70%
 - arbres 30%

IMAGES D'INSPIRATION



TRAVERSE DE COURS D'EAU -
RUISSEAU À DÉBIT FORT

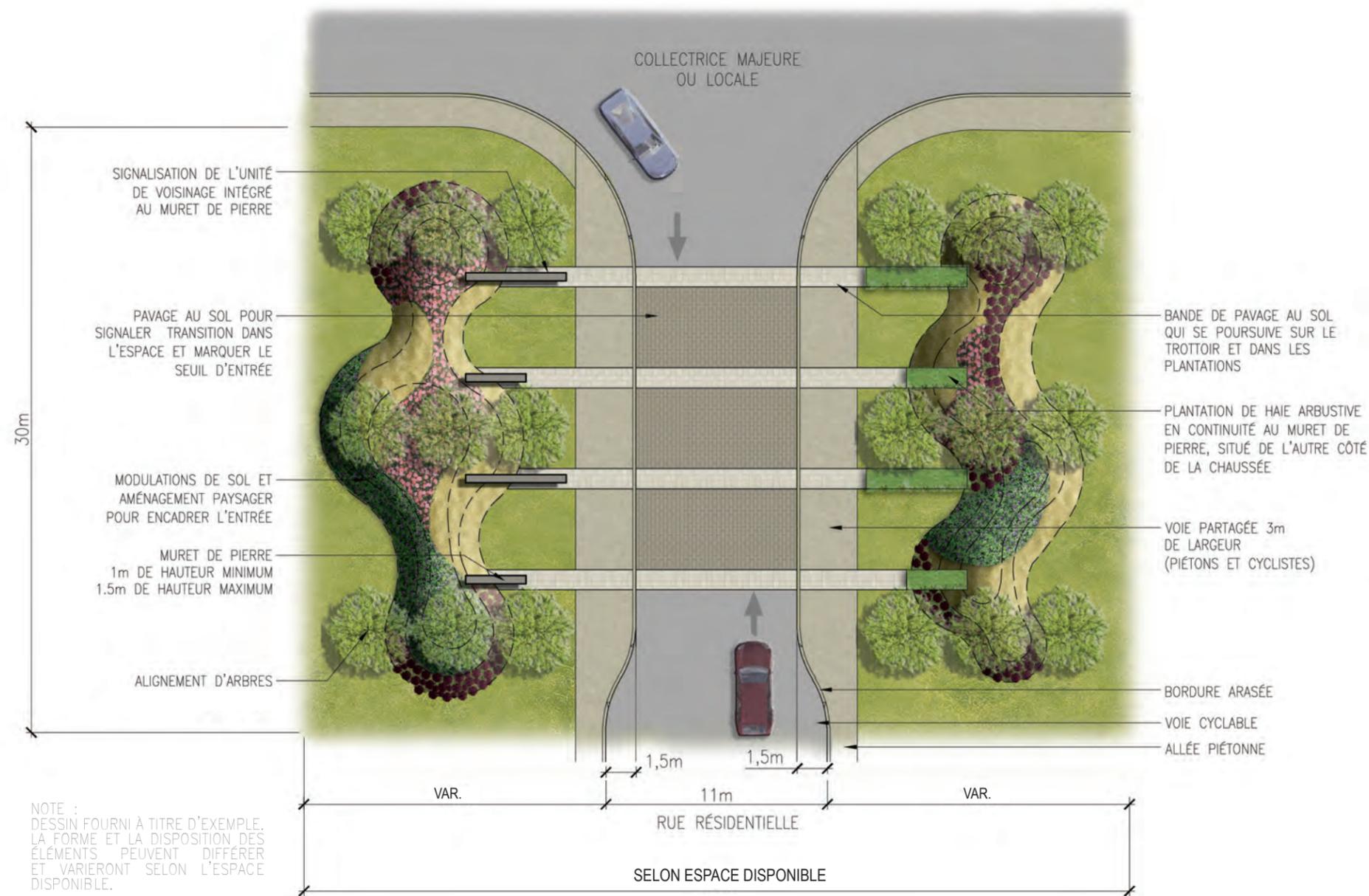
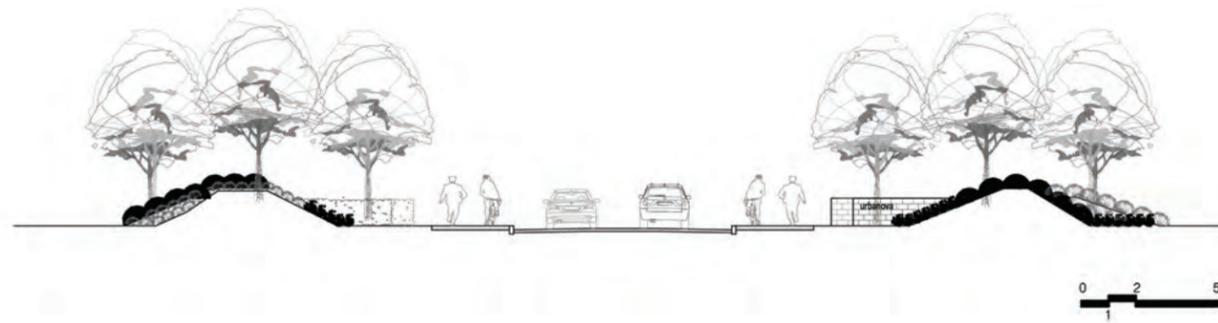
COUPE 1



4

TRAITEMENT DES SEUILS

- SEUILS DES UNITÉS DE VOISINAGE
- SEUILS DES PARCS
- ÉLÉMENTS SIGNALÉTIQUES
- SEUILS D'URBANOVA À LA JONCTION DES DÉVELOPPEMENTS EXISTANTS
- SEUILS D'URBANOVA À LA JONCTION DES DÉVELOPPEMENTS EXISTANTS - CÔTE DE TERREBONNE (JONCTION EN T)



SEUILS DES UNITÉS DE VOISINAGE

Les entrées aux unités de voisinage donnant sur une collectrice majeure ou locale sont aménagées de façon à souligner les accès au site, créer une zone d'accueil et mettre en valeur le caractère distinctif du projet.

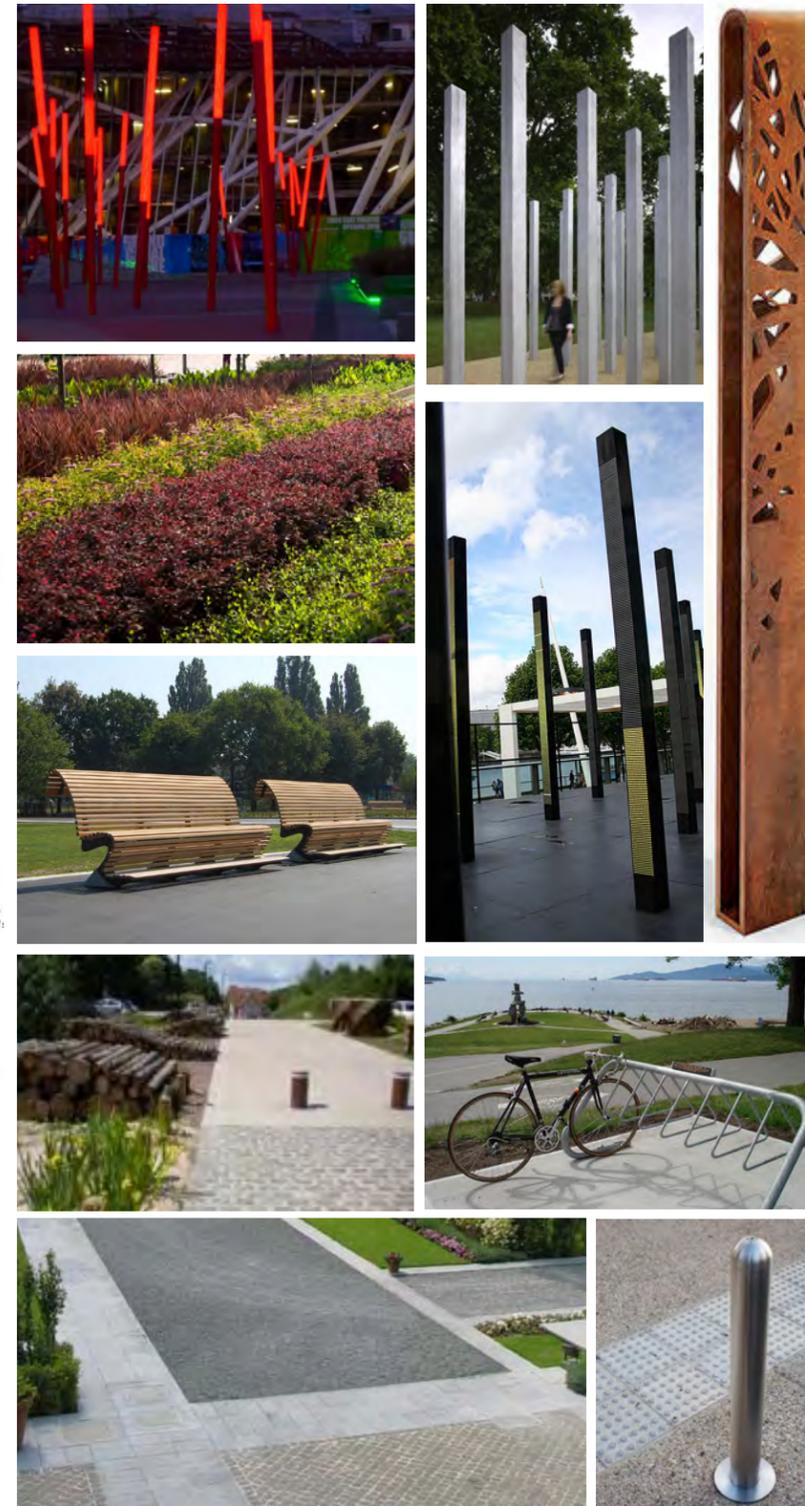
L'aménagement des seuils se caractérise par les éléments suivants :

- encadrement distinctif des seuils, par un traitement paysager de type formel pour contraster avec le milieu naturel environnant, qui comprend des massifs de plantation (arbustes et vivaces) et des alignements d'arbres;
- modulations de sol pour contribuer à l'encadrement du seuil et accentuer la mise en scène et offrir une visibilité en toute saison;
- des éléments construits qui marquent le seuil, tels des murets de pierre de 1 à 1.5mètre de hauteur;
- pour la construction des murets, privilégiez un parement de pierre naturelle dont les dimensions et les caractéristiques doivent répondre aux critères suivants :
 - le type de pierre et la couleur seront à harmoniser avec la facture architecturale des habitations;
 - l'épaisseur des pierres de la rangée du bas sera de 125mm. L'épaisseur des pierres du corps du mur sera composée de : 70% de pierres de 50 à 100mm d'épaisseur, 30% de pierres de 100 à 150mm d'épaisseur.
 - les pièces de couronnement devront être composées d'une pierre qui s'appareille avec la pierre du muret;
 - afin de conserver un aspect naturel, éviter les faces polies.
- une signalisation avec un graphisme distinctif, intégrée au muret de pierre qui identifie chaque unité de voisinage;
- un éclairage qui met en valeur les éléments construits, l'aménagement paysager et révèle clairement l'entrée du site;
- un rétrécissement des voies de circulation pour marquer la transition des espaces;
- une chaussée véhiculaire marquée par une bande de pavage qui souligne visiblement l'entrée;
- l'intégration des voies piétonnes et cyclables de part et d'autre de la chaussée (lorsque requis);
- un traitement paysager conforme aux critères LEED ND, favorisant l'utilisation de plantes adaptées au site.

TRAITEMENT DES SEUILS

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

IMAGES D'INSPIRATION

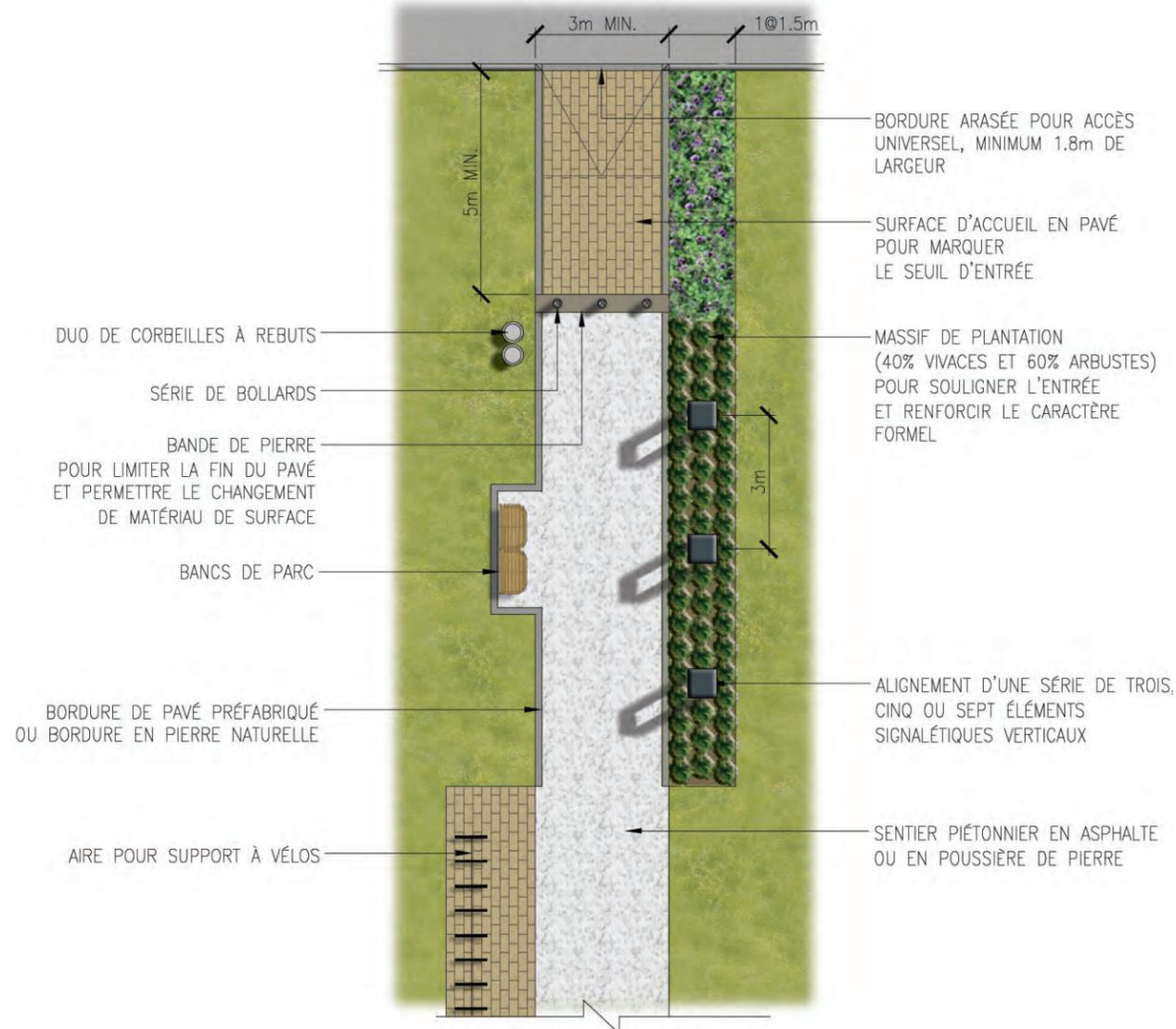


SEUILS DES PARCS

Pour assurer la sécurité des usagers, les entrées des parcs et des espaces verts doivent être localisées de façon visible, être dégagées de tout obstacle et permettre une fluidité d'accès pour ses usagers.

L'aménagement des seuils d'entrée de parc se caractérise par les éléments suivants :

- surface d'accueil en pavé de béton de 5 mètres de longueur minimum x 3 mètres de largeur avec portion arasée de 1 mètre pour un accès universel;
- bordure de pavé ou alignement de pierres pour permettre un changement de matériaux de surface pour marquer la transition entre les ambiances ou espaces;
- installation de bollards (facultative) pour faire ralentir les usagers à l'entrée du parc ;
- alignement de trois, cinq ou sept éléments signalétiques verticaux lumineux développés pour le projet Urbanova. La quantité sera déterminée en fonction de l'espace disponible;
- intégration d'une petite aire d'attente avec bancs de parc et duo de corbeilles à rebuts;
- intégration d'une aire pour support à vélos, de 6 places minimum;
- traitement distinctif des seuils par un aménagement formel des plantations, par des massifs de plantes arbustives et de vivaces (de 1 à 1,5 mètre de largeur) parallèles au sentier d'accueil contribuant à souligner l'entrée du parc;
- traitement paysager conformes aux critères LEED ND, favorisant l'utilisation de plantes adaptées au site.



NOTE :
DESSIN FOURNI À TITRE D'EXEMPLE.
LA FORME ET LA DISPOSITION DES
ÉLÉMENTS PEUVENT DIFFÉRER
ET VARIERONT SELON L'ESPACE
DISPONIBLE.

TRAITEMENT DES SEUILS

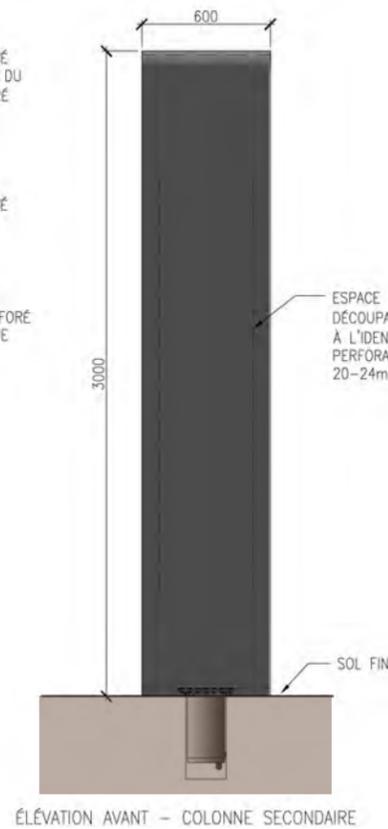
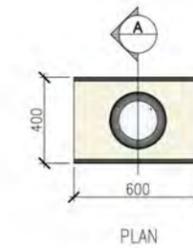
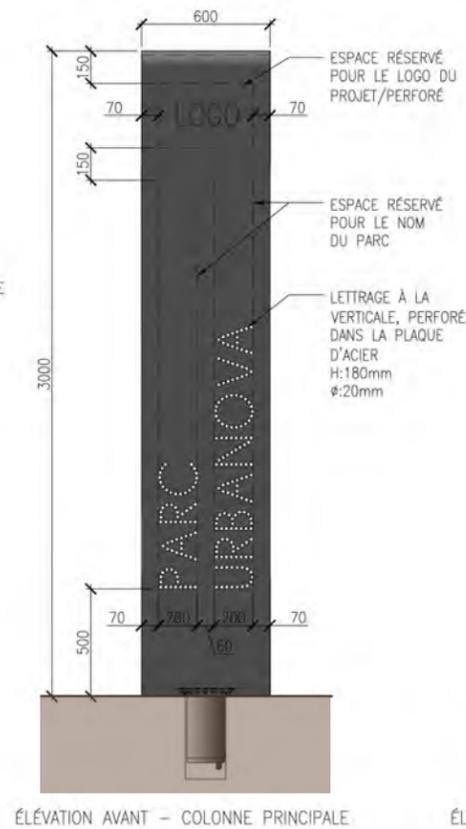
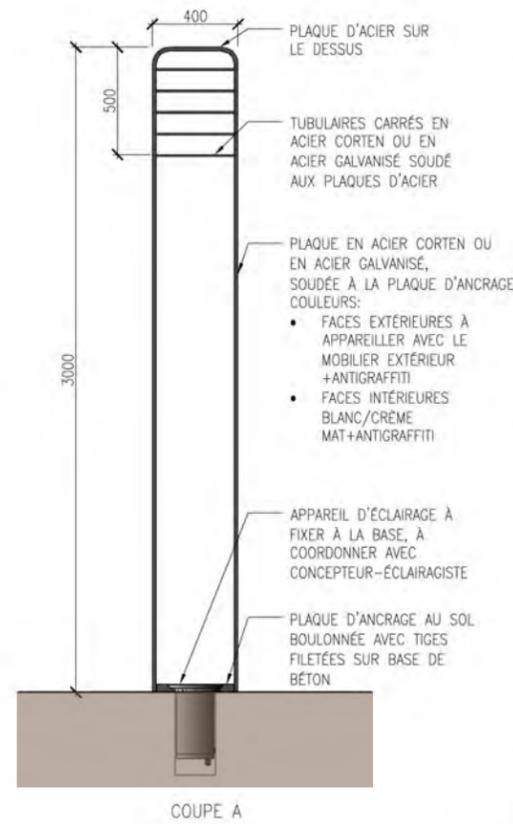
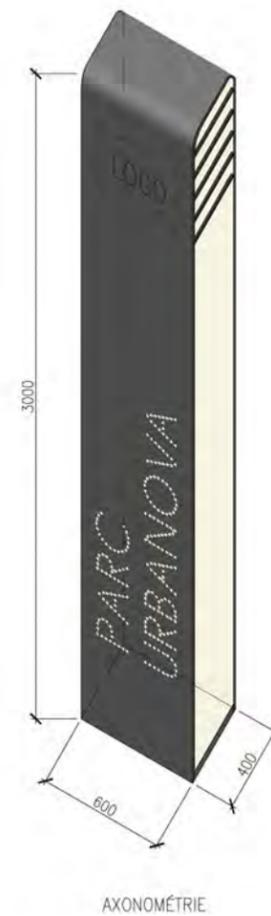
AMÉNAGEMENT PAYSAGER

SEUILS DES PARCS ÉLÉMENTS SIGNALÉTIQUES

L'aménagement des seuils de parc, de placette publique et de site sera caractérisé par des éléments signalétiques verticaux.

Ces éléments seront présentés dans une facture contemporaine, dans un aménagement formel. Ils se caractérisent comme suit :

- alignement de trois, cinq ou sept éléments signalétiques lumineux développés pour le projet Urbanova. Il peut avoir des situations où l'élément signalétique sera isolé. Dans ce cas, seule la colonne principale sera utilisée pour identifier le lieu;
- la colonne principale servira à identifier le nom du parc ou du site;
- les colonnes secondaires seront à titre thématique (tels des motifs de feuilles, de fleurs, des motifs contemporains et abstraits, etc.);
- prévoir un éclairage LED à l'intérieur de chaque colonne pour diffuser une lumière d'ambiance qui pourra changer de couleur selon la programmation désirée;
- les éléments signalétiques seront implantés dans un massif de plantation linéaire, dont la hauteur des végétaux ne dépassera pas 450mm de hauteur pour ne pas dissimuler les inscriptions et/ou le motif découpé sur l'élément vertical.



SÉRIE DE 3 - EXEMPLE



IMAGES D'INSPIRATION

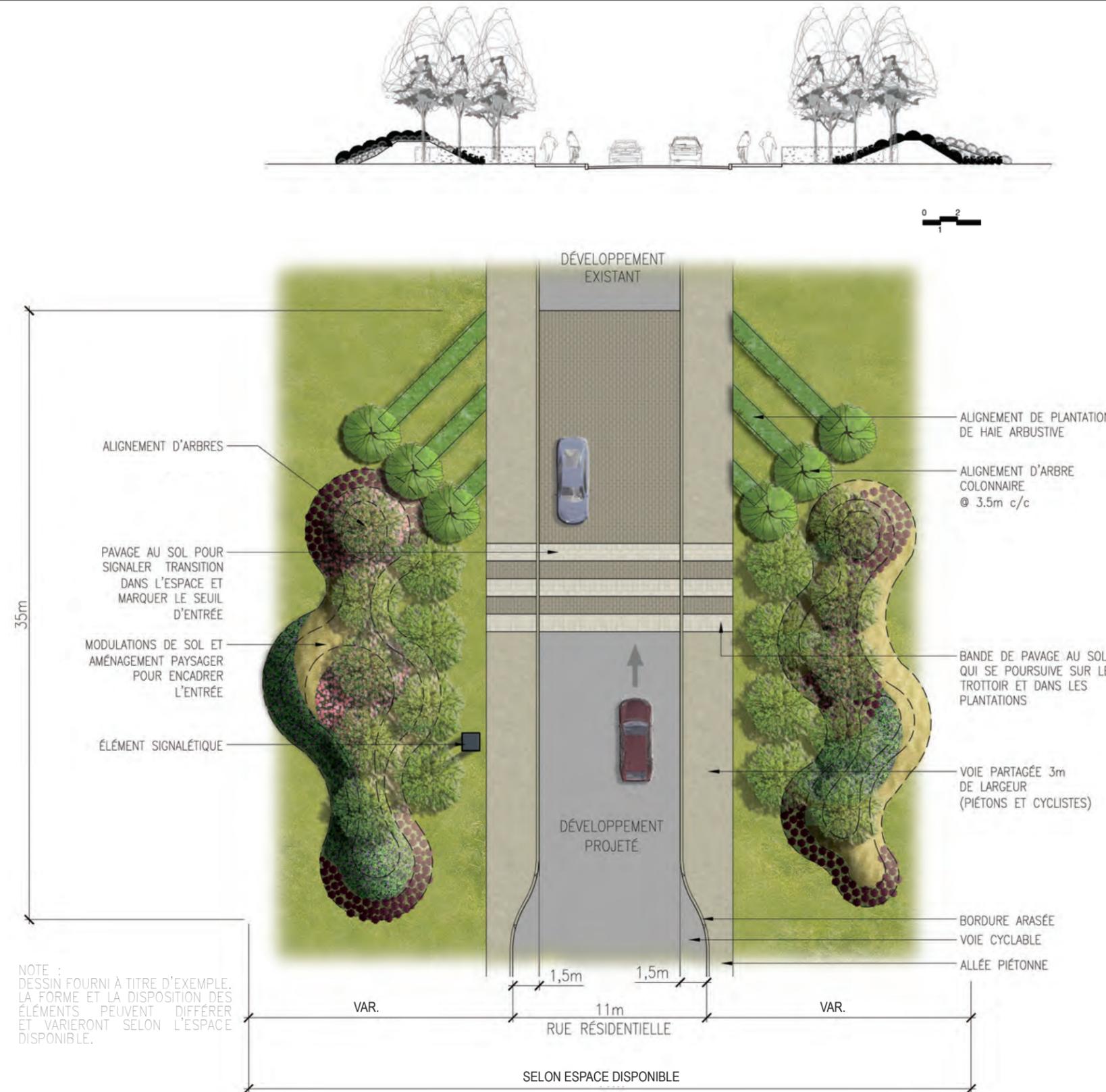
SEUILS D'URBANOVA À LA JONCTION DES DÉVELOPPEMENTS EXISTANTS

Afin d'harmoniser le projet dans son contexte et faciliter son intégration, il faut considérer le projet dans une vision d'ensemble et planifier les interventions en tenant compte des quartiers résidentiels et des parcs existants situés sur sa frontière. Le projet Urbanova, en interrelation avec son milieu environnant, gagne à être relié par une intervention ponctuant sa présence.

Ainsi à des points de contact particuliers, le tissu urbain se rejoindra pour créer une transition en douceur à l'aide de bandes paysagères, composées de pavés de béton et de plantations installées pour former des rubans qui vont rattacher l'existant au nouveau.

L'aménagement des points de contact se caractérise par les éléments suivants :

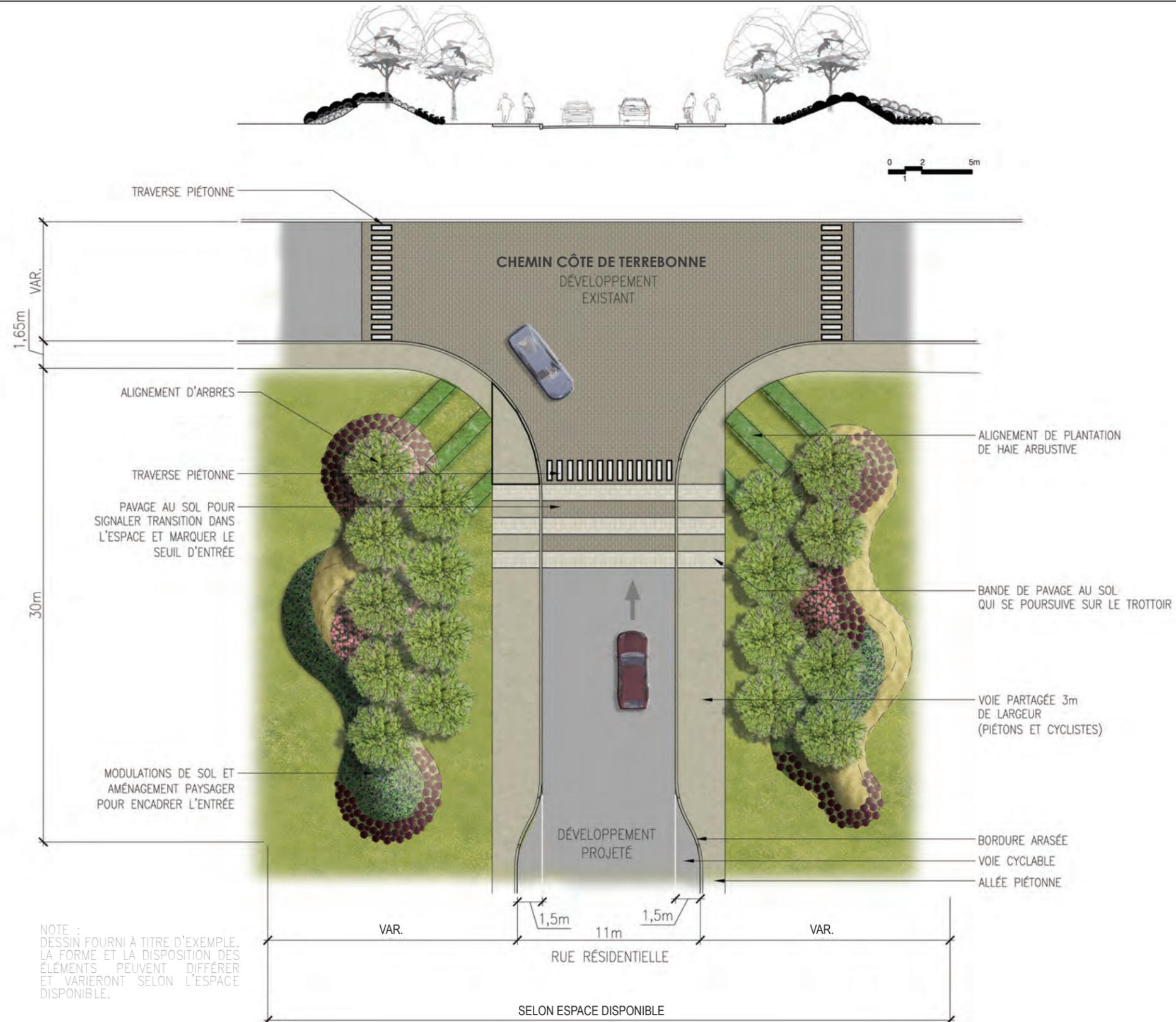
- double alignement d'arbres (à petits déploiements) disposés en quinconce, de part et d'autre de la rue;
- la chaussée véhiculaire est marquée par un traitement de pavage qui relie les éléments d'aménagements entre eux, unifiant le nouveau secteur à l'existant;
- traitement paysager de qualité conforme aux critères LEED ND, favorisant l'utilisation de plantes adaptées au site et la réutilisation de matériaux de déblais pour moduler le sol et créer un encadrement visible en toute saison;
- implantation d'un élément signalétique du côté du développement projeté, pour annoncer le quartier Urbanova;
- lorsque requis, prévoir l'intégration des voies cyclables et sentiers piétonniers.



SEUILS D'URBANOVA À LA JONCTION DES DÉVELOPPEMENTS EXISTANTS (JONCTION EN 'T')

CRITÈRES

- double alignement d'arbres (à petits déploiements) disposés en quinconce, de part et d'autre de la rue;
- la chaussée véhiculaire est marquée par un traitement de pavage qui relie les éléments d'aménagements entre eux, unifiant le nouveau secteur à l'existant;
- traitement paysager de qualité conforme aux critères LEED ND, favorisant l'utilisation de plantes adaptées au site et la réutilisation de matériaux de déblais pour moduler le sol et créer un encadrement visible en toute saison;
- lorsque requis, prévoir l'intégration des voies cyclables et sentiers piétonniers.



PARCS ET PLACETTES PUBLIQUES

- PLACETTE PUBLIQUE
- PARC DE VOISINAGE
- PARC DE SECTEUR
- PARC MUNICIPAL



NOTE :
DESSIN FOURNI À TITRE D'EXEMPLE.
LA FORME ET LA DISPOSITION DES
ÉLÉMENTS PEUVENT DIFFÉRER
ET VARIERONT SELON L'ESPACE
DISPONIBLE.

PLACETTE PUBLIQUE (AMÉNAGEMENT SUGGÉRÉ)

Espace public ornemental permettant la détente, la socialisation et l'animation urbaine. Il est aussi le lieu de convergence des liens cyclables et de parcours piétonniers.

OBJECTIFS

- offrir un noyau de verdure au sein de l'unité de voisinage;
- design et forme contemporaine intégrant motifs de pavage, plantations et infrastructures visibles;
- création d'un espace isolé de la voie véhiculaire de manière à offrir un lieu calme et sécuritaire;
- traitement paysager conformes aux critères LEED ND, favorisant l'utilisation de plantes adaptées au site;
- offrir un lieu qui favorise les rassemblements avec des axes de circulation qui convergent au centre de l'espace et ayant des vues sur un point focal;
- offrir un lieu polyvalent qui permet de tenir des événements de quartier.

CRITÈRES

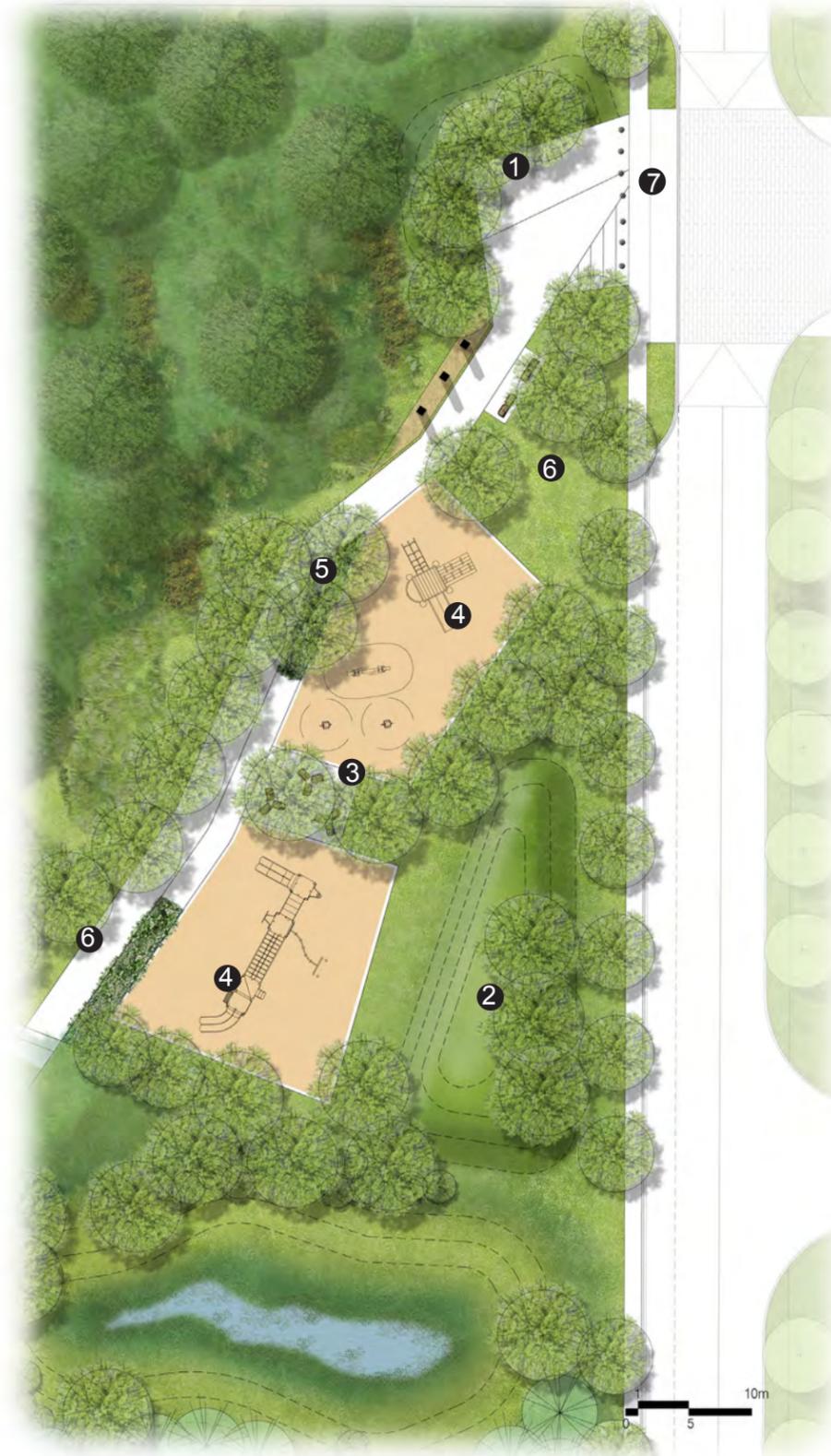
- 1 prévoir l'intégration d'une aire pour support à vélos;
- 2 soutenir l'intégration d'éléments d'arts afin de créer un point focal et distinguer le caractère des espaces publics;
- 3 insérer des assises intégrées (tels murets, marches ou gradins) afin d'offrir un espace de rassemblement comparable à un petit amphithéâtre extérieur;
- 4 favoriser l'intégration de jardin pluvial en périphérie de l'espace;
- 5 traverse piétonnière avec marquage au sol;
- 6 incorporer les critères de design pour l'aire d'accueil (voir section 4 : Traitement des seuils);
- 7 offrir des espaces libres de programmation;
- 8 voie de circulation surélevée au pourtour de l'espace public pour ralentir la vitesse autour de la placette et assurer la sécurité des piétons.

PARCS ET PLACETTES PUBLIQUES

PLACETTE PUBLIQUE
IMAGES D'INSPIRATION



NOTE :
DESSIN FOURNI À TITRE D'EXEMPLE. LA FORME ET
LA DISPOSITION DES ÉLÉMENTS PEUVENT DIFFÉRER
ET VARIERONT SELON L'ESPACE DISPONIBLE.



PARC DE VOISINAGE (AMÉNAGEMENT SUGGÉRÉ/5 000m²)

Parc de verdure destiné essentiellement à des fins de détente et de récréation quotidienne, dans le prolongement de l'habitat familial.

OBJECTIFS

- offrir un havre de verdure proposant des activités pour jeunes entre 2-12 ans avec l'intégration de module de jeux;
- design et forme contemporaine de l'espace intégrant motif de pavages, plantations et infrastructure;
- traitement paysager conformes aux critères LEED ND, favorisant l'utilisation de plantes adaptées au site

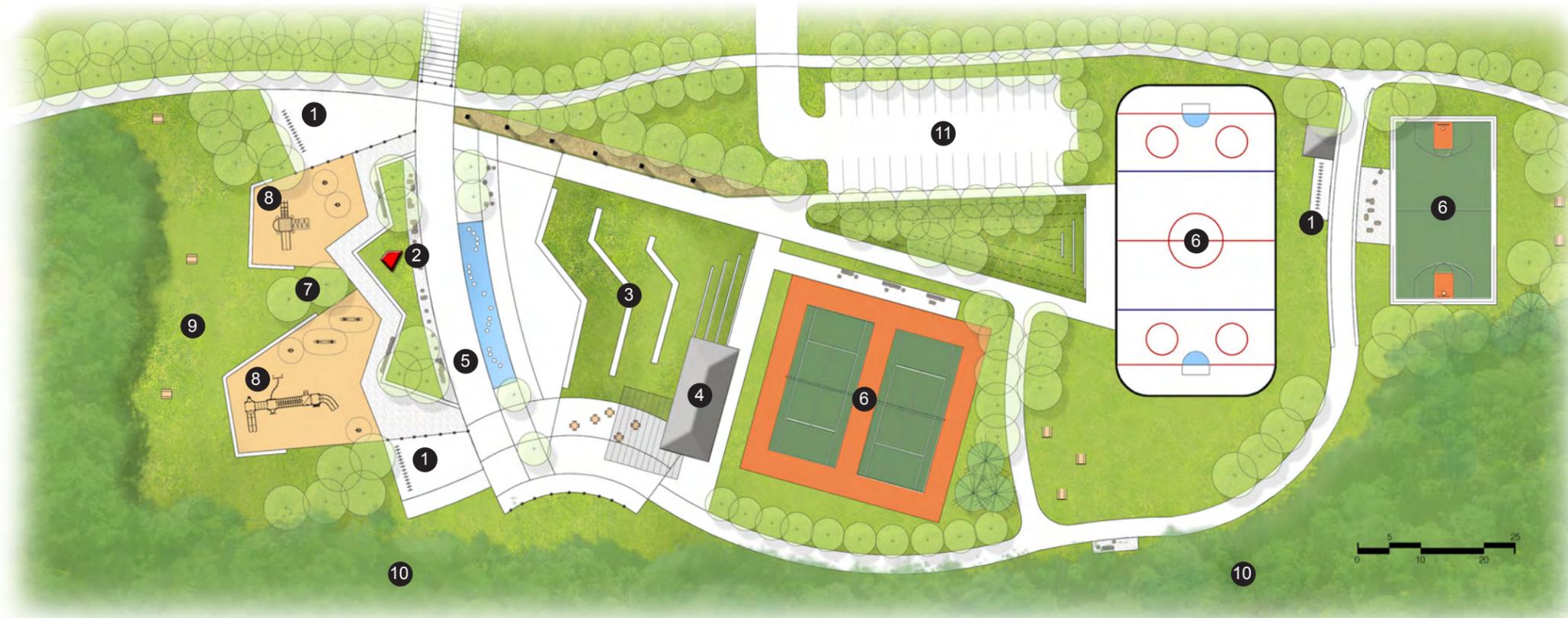
CRITÈRES

- 1 prévoir l'intégration d'une aire pour support à vélos;
- 2 insertion d'un talus entre les espaces de jeux pour enfant et la voie de circulation afin d'offrir un lieu sécuritaire. De plus, cette modulation offre un lieu de plaisance pour les enfants;
- 3 intégration d'une aire de détente pour les parents entre les deux espaces de jeux, qui inclura du mobilier, des arbres pour créer de l'ombre et une surface pavée;
- 4 introduire des modules de jeux pour enfants de 2-5 ans et 6-12 ans dans des aires de jeux distincts l'un de l'autre. Favoriser l'utilisation de bordure de béton coulée en place pour le périmètre de l'aire de jeu;
- 5 favoriser l'intégration d'une bande tampon entre la piste multifonctionnelle et les espaces de jeux;
- 6 intégration d'une piste multifonctionnelle de 3 mètres de largeur au sein du parc;
- 7 création d'un espace d'accueil offrant un seuil (voir section 4 : Traitement des seuils).

PARC DE VOISINAGE
IMAGES D'INSPIRATION



NOTE :
DESSIN FOURNI À TITRE D'EXEMPLE. LA FORME ET
LA DISPOSITION DES ÉLÉMENTS PEUVENT DIFFÉRER
ET VARIERONT SELON L'ESPACE DISPONIBLE.



PARC DE SECTEUR (AMÉNAGEMENT SUGGÉRÉ/20 000m²)

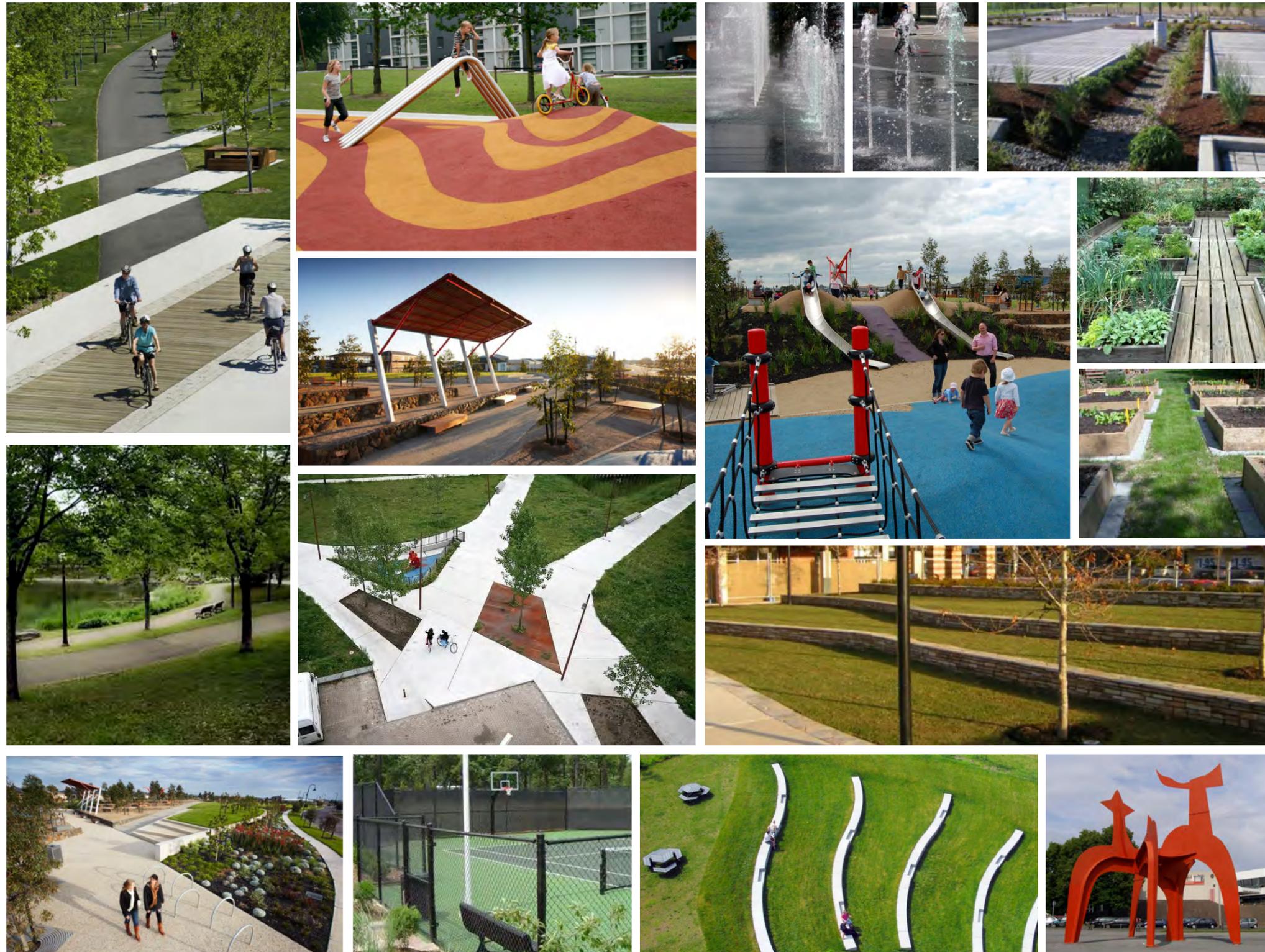
Parc de verdure visant à offrir une polyvalence d'équipements sportifs de moyenne gamme pour satisfaire des utilisateurs de tous âges. Les équipements seront sélectionnés selon la clientèle située à proximité : écoles, garderies, résidences pour retraités ou personnes en pertes d'autonomie, etc. Les parcs du secteur offriront des aires libres pour la détente, le jeu et la socialisation.

OBJECTIFS

- créer un lieu de rassemblement qui offre à la fois des installations récréosportives et aires de détente pour activités libre de programmation;
- design et forme contemporaine de l'espace intégrant motif de pavages, plantations et infrastructure;
- traitement paysager conforme aux critères LEED ND, favorisant l'utilisation de plantes adaptées au site.

CRITÈRES

- 1 favoriser l'intégration d'une aire pour support à vélos et des abris pour les stationnements à vélos;
- 2 Soutenir l'intégration d'éléments d'arts afin de créer un point focal et distinguer le caractère des espaces publics;
- 3 insérer des assises intégrées (tels murets, marches ou gradins) afin d'offrir un espace de rassemblement comparable à un petit amphithéâtre extérieur;
- 4 favoriser l'intégration d'un pavillon de service qui sera implanté :
 - à proximité du stationnement ou
 - non loin de la rue, ou
 - au coeur du parc
- 5 création d'un axe principal et central agissant comme plaza d'accueil reliant l'unité des plateaux sportifs au secteur parc et à l'aire de repos. Cet axe doit contenir les jeux d'eau et être à proximité du pavillon;
- 6 incorporer les équipements sportifs suivants (en totalité ou en partie selon l'espace disponible) : jeu d'eau, patinoire, ballon-panier et tennis tout en respectant l'orientation optimale pour chaque type de terrain;



PARC DE SECTEUR IMAGES D'INSPIRATION

CRITÈRES (suite)

- 7 intégrer une placette pour les parents entre les deux aires de jeux, qui inclura minimalement du mobilier, des arbres pour créer de l'ombre, des massifs de plantation et une surface pavée;
- 8 introduire des modules de jeux pour enfants de 2-5 ans et 6-12 ans dans des aires de jeux distincts l'un de l'autre. Favoriser l'utilisation de bordure de béton coulée en place pour le périmètre de l'aire de jeu;
- 9 introduire des espaces libres offrant la possibilité d'être utilisé comme aire de pique-nique;
- 10 intégrer des zones tampons entre le parc de secteur et le quartier sous forme de végétation et talus. Privilégier une bande tampon de 10 mètres de largeur minimum et une composition végétale de 80% de feuillus et 20% de conifères et/ou protection de milieu naturel existant au sein du parc de secteur. Élément pouvant être valorisé afin d'offrir un point focal au sein du parc (ex : ruisseaux, milieux humides, boisés existants, etc.);
- 11 insérer une zone de stationnement à proximité des plateaux sportifs, 30 cases minimum. Lorsque possible, favoriser le stationnement sur rue.



NOTE :
DESSIN FOURNI À TITRE D'EXEMPLE. LA FORME ET
LA DISPOSITION DES ÉLÉMENTS PEUVENT DIFFÉRER
ET VARIERONT SELON L'ESPACE DISPONIBLE.

PARC MUNICIPAL (AMÉNAGEMENT SUGGÉRÉ/100 000m²)

Grand parc de verdure visant à fournir les équipements nécessaires à la pratique d'activités récréatives et sportives à grand déploiement. Les plateaux sportifs occupent une place prédominante dans la programmation spatiale de ce type de parc.

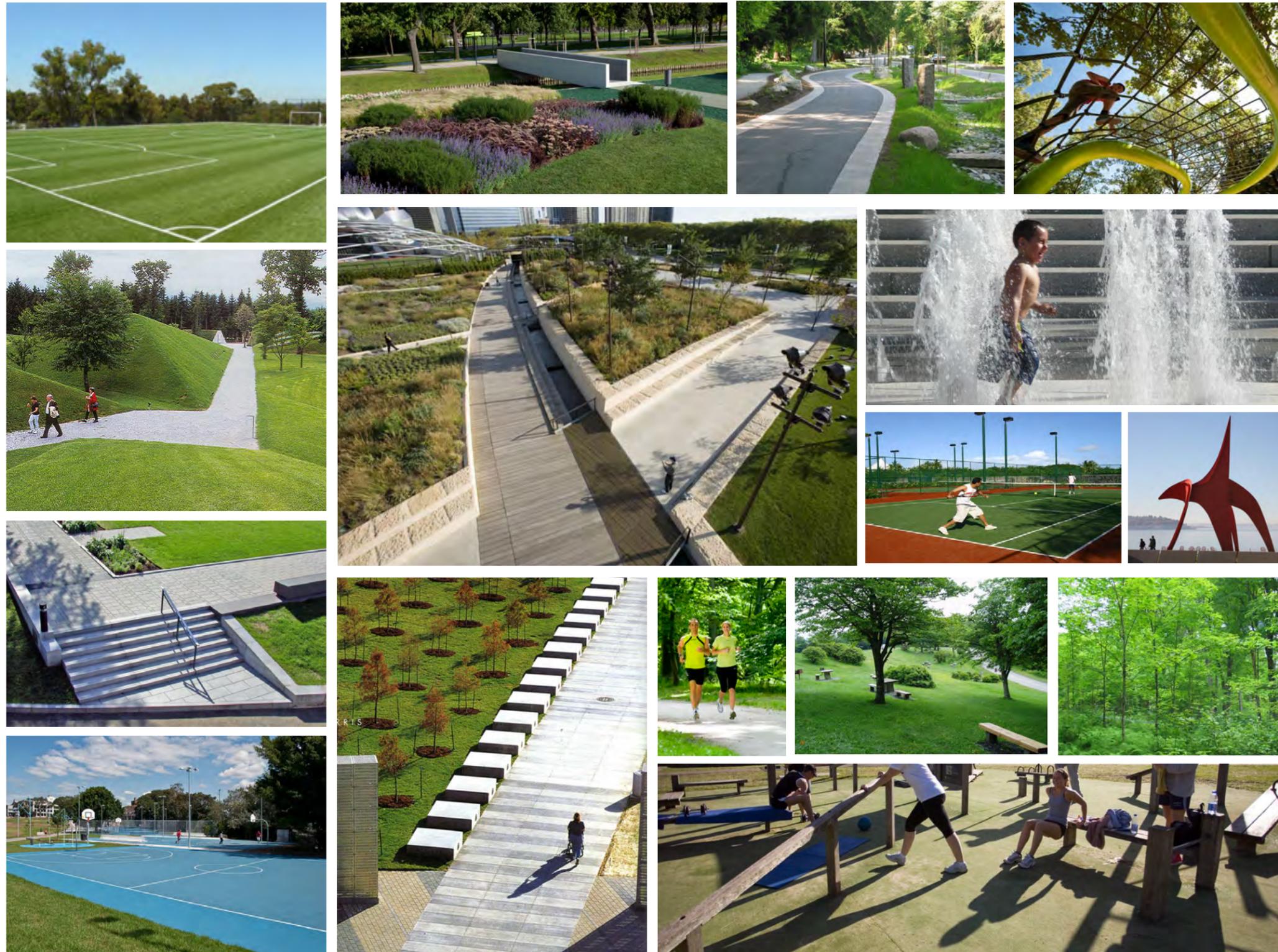
OBJECTIFS

- créer un lieu de rassemblement qui offre à la fois des installations récréosportives à moyennes et grandes dimensions ainsi que des aires de détente pour activités libres de programmation;
- design et forme contemporaine de l'espace intégrant motifs de pavage, plantations et infrastructures;
- traitement paysager favorisant l'utilisation de plantes adaptées au site et conformes aux critères LEED ND;
- création d'un pôle communautaire.

CRITÈRES

- 1 favoriser l'intégration d'aire pour support à vélos et des abris pour les stationnements à vélos;
- 2 soutenir l'intégration d'éléments d'arts afin de créer un point focal et distinguer le caractère des espaces publics;
- 3 incorporer des pavillons de service;
- 4 introduire un axe principal et agissant comme plaza d'accueil reliant l'unité des plateaux sportifs au secteur parc et aire de repos. Cet axe doit contenir les jeux d'eau et être à proximité d'un pavillon;
- 5 incorporer les équipements sportifs suivants (en totalité ou en partie) : jeu d'eau, patinoire, ballon-panier et tennis;
- 6 favoriser l'intégration d'équipements sportifs de grandes dimensions : terrain de soccer, football et balle tout en respectant l'orientation optimale pour chaque type de terrain;
- 7 incorporer une aire de surveillance pour les parents entre les deux aires de jeux, qui inclura le mobilier, des arbres pour créer de l'ombre et une surface pavée;
- 8 introduire des modules de jeux pour enfants de 2-5 ans et 6-12 ans dans des aires de jeux distincts l'un de l'autre. Favoriser l'utilisation de bordure de béton coulée en place pour le périmètre de l'aire de jeux;

PARCS ET PLACETTES PUBLIQUES

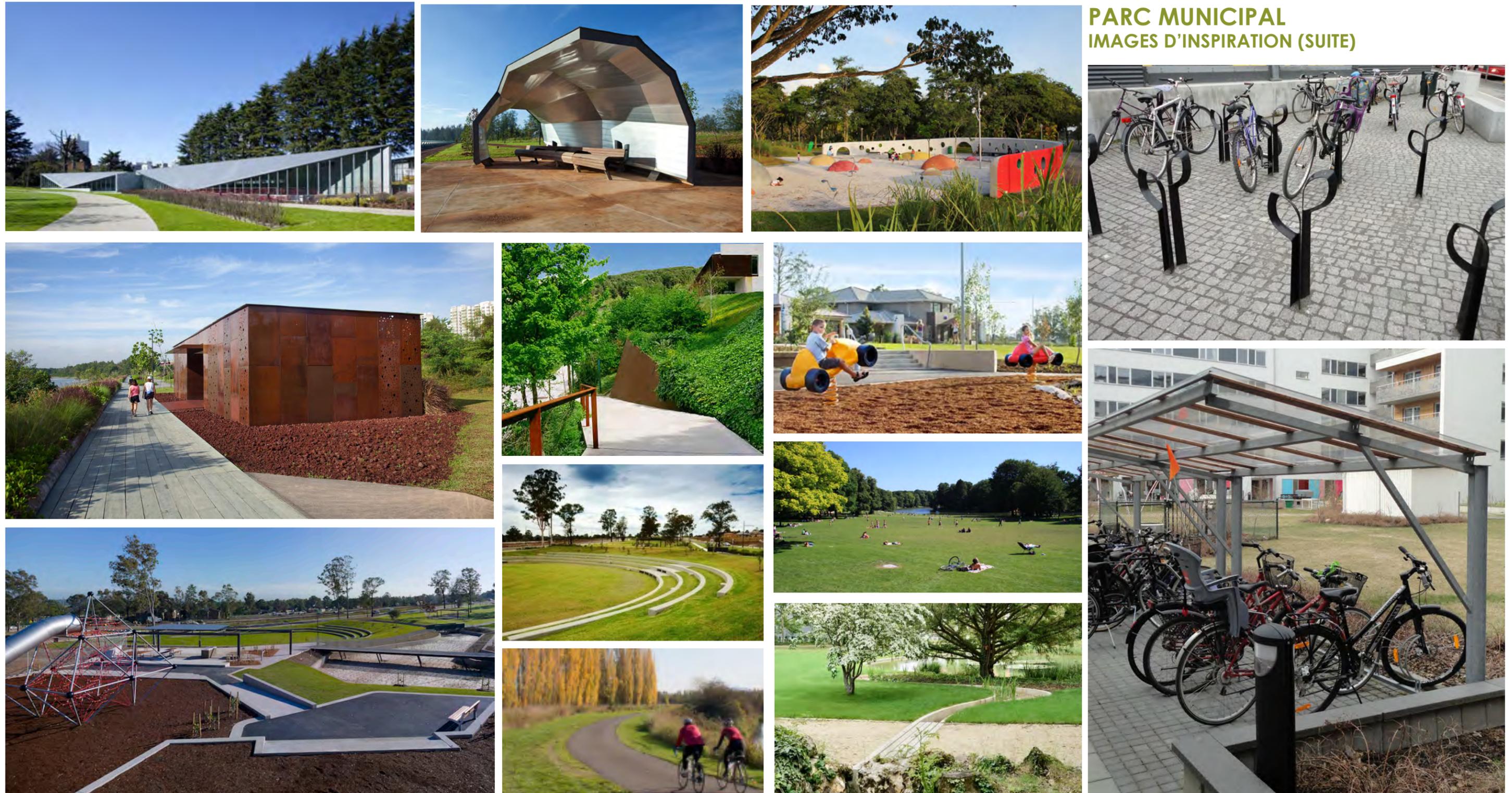


PARC MUNICIPAL IMAGES D'INSPIRATION

CRITÈRES (suite)

- 9 offrir des espaces libres comme aire de pique-nique ou aires d'activités polyvalentes;
- 10 intégrer un sentier multifonctionnel de 3 mètres de large et créer une enceinte éclairée au pourtour du parc et relier les plateaux sportifs à la zone verte;
- 11 protection de milieu naturel existant au sein du parc municipal. Élément pouvant être valorisé afin d'offrir un point focal au sein du parc (ex. cours d'eau, milieux humides, boisés existants, etc.);
- 12 incorporer des zones tampon entre le parc de municipal et le quartier existant sous forme de végétation et talus. Privilégier une bande tampon de 10 mètres de largeur minimum et une composition végétale de 80% de feuillus et 20% de conifères;
- 13 introduire un secteur de stationnement à proximité des plateaux sportifs. Lorsque possible favoriser le stationnement sur rue;
- 14 créer des zones tampons entre les plateaux sportifs et la zone parc sous forme de talus intégrant un belvédère qui offre une vue des terrains de jeux ou vers le parc;

PARC MUNICIPAL
IMAGES D'INSPIRATION (SUITE)

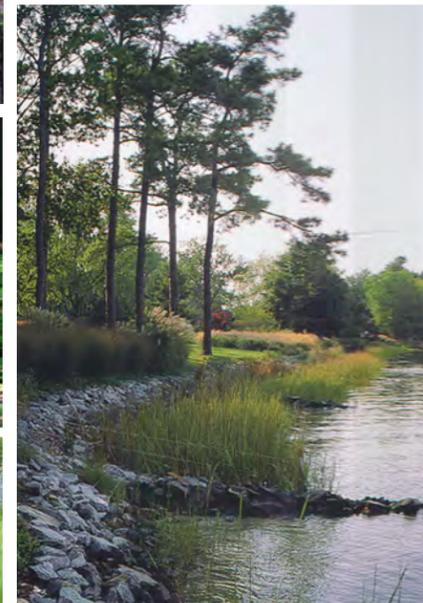


6

ESPACES VERTS

- CORRIDOR DE BIODIVERSITÉ ET MILIEUX HUMIDES
- SENTIERS ÉCOLOGIQUES
- LAC DE SÉDIMENTATION

IMAGES D'INSPIRATION



CORRIDOR DE BIODIVERSITÉ ET MILIEUX HUMIDES

Les espaces verts et milieux humides représentent l'attrait principal du projet et visent à créer un milieu de vie de qualité et respectueux de l'environnement. Interreliés, ces éléments deviennent un corridor de biodiversité qui occupe 45% de la superficie du projet, devenant ainsi un élément structurant autour duquel s'articule et s'oriente le milieu bâti. Il sert aussi de lien vert, de zone tampon et d'écran végétal

Les principales composantes sont les boisés d'intérêts, les ruisseaux, les milieux humides et la faune qui occupent tous une place privilégiée. Des mesures de protection, de conservation et des travaux de renaturation visent à les préserver et les mettre en valeur. Pour y parvenir, une série d'objectifs a été établie et guide la définition de l'ensemble du réseau d'espaces verts et des interventions paysagères :

- densifier le couvert végétal aux endroits moins bien établis;
- favoriser la biodiversité en créant des aires de protection.

Dans le corridor, on retrouve des activités et aménagements légers variés qui s'y intègrent tels :

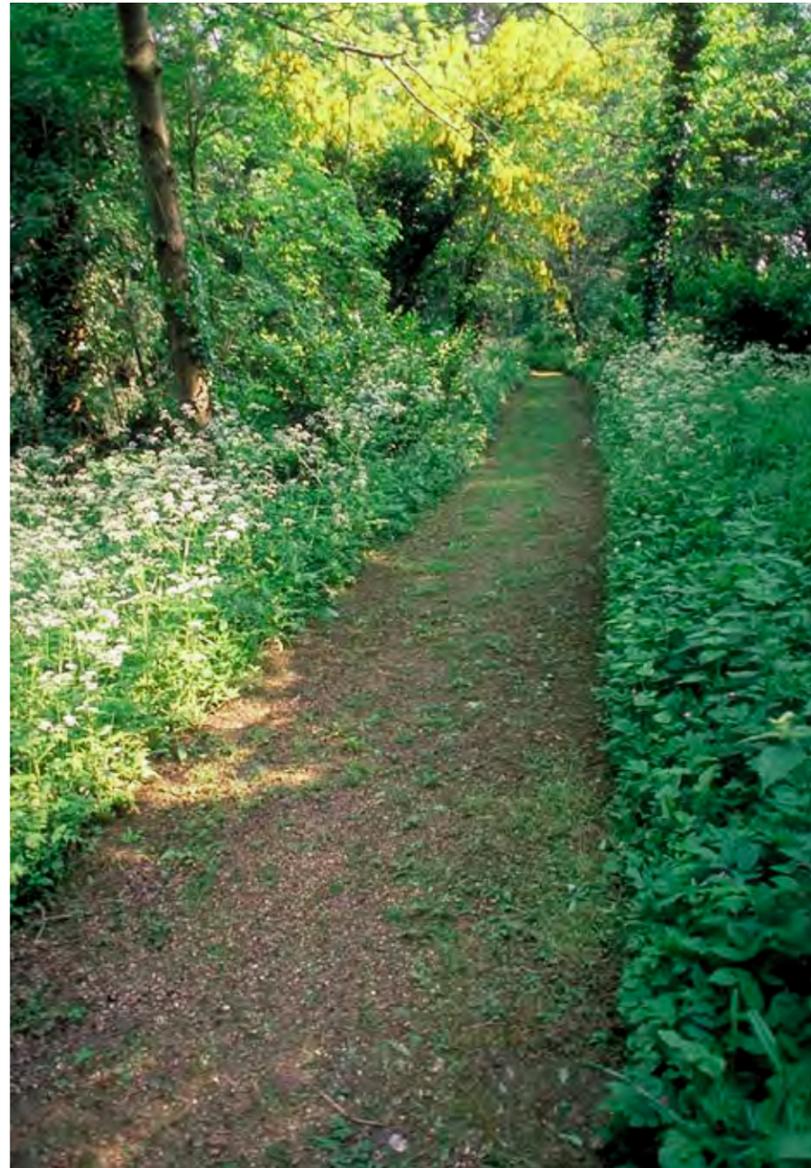
- pont ou passerelle en bois dans les milieux humides;
- plantations arborescentes et arbustives pour augmenter l'ambiance naturelle aux endroits qui sont dépourvus. Par exemple, le long de certains ruisseaux qui sont bordés d'une mince lisière de végétaux - des plantations sont prévues pour s'étendre jusqu'à la limite de protection;
- sentiers piétonniers et haltes de repos;
- éclairage des principales circulations piétonnières et cyclables;
- éclairage d'ambiance pour mettre en valeur certains secteurs d'intérêts;
- dans chaque unité de voisinage, orienter le développement immobilier davantage vers la protection du milieu naturel :

la géométrie des rues et l'implantation des bâtiments VS la préservation des milieux naturels pour qu'ils soient réservés aux parcs, placettes et espaces verts.

ESPACES VERTS

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

IMAGES D'INSPIRATION



SENTIERS ÉCOLOGIQUES

Les sentiers écologiques sont des passages discrètement aménagés qui favorisent les déplacements pédestres et cyclables dans et entre les différentes unités de voisinage. L'ensemble des corridors et sentiers écologiques permet l'étalement de réseau piétonnier et cyclable et offre à ses utilisateurs un parcours alternatif attrayant.

Les sentiers écologiques sont situés dans le domaine public, ont une largeur variant entre 3 à 5 mètres. Ils comportent une piste multifonctionnelle et relient les pôles d'activités, tels les parcs, les secteurs commerciaux et communautaires.

CRITÈRES

- les sentiers écologiques qui donnent accès au corridor de biodiversité, aux haltes de repos et aux haltes d'intérêts situées en milieu naturel (développés par l'équipe de Transport Actif et Collectif) doivent être reliés aux réseaux publics des trottoirs et sentiers;
- délimiter clairement l'espace dédié aux sentiers écologiques;

IMAGES D'INSPIRATION



LAC DE SÉDIMENTATION

OBJECTIFS

- récupérer les eaux de pluie.

CRITÈRES

- prévoir un accès véhiculaire (3 mètres de largeur minimums) à partir de la voie publique pour permettre un entretien périodique du lac de sédimentation;
- structure organique et aménagement d'aspect naturel pour faciliter son intégration au milieu environnant afin qu'il devienne un élément de composition paysagère;
- concevoir des aires avec enrochements à caractère naturel afin de diminuer la vitesse de l'écoulement et favoriser la sédimentation des matières en suspension;
- si possible, récupérez le matériel d'excavation pour moduler les espaces avoisinants.

BANDES TAMPONS

- SITUATION 1 : DÉVELOPPEMENT EXISTANT VS VOIE VÉHICULAIRE
- SITUATION 2 : DÉVELOPPEMENT PROJETÉ VS VOIE VÉHICULAIRE
- SITUATION 3 : ARRIÈRE LOT RÉSIDENTIEL VS ARRIÈRE LOT COMMERCIAL
- SITUATION 4 : AIRE DE STATIONNEMENT VS VOIE VÉHICULAIRE
- SITUATION 5 : MILIEU CONSTRUIT VS MILIEU NATUREL

BANDES TAMPONS

L'interface verte est constituée de bandes tampons situées dans des contextes variés. Elles se présentent sous cinq (5) situations et se décrivent comme suit :

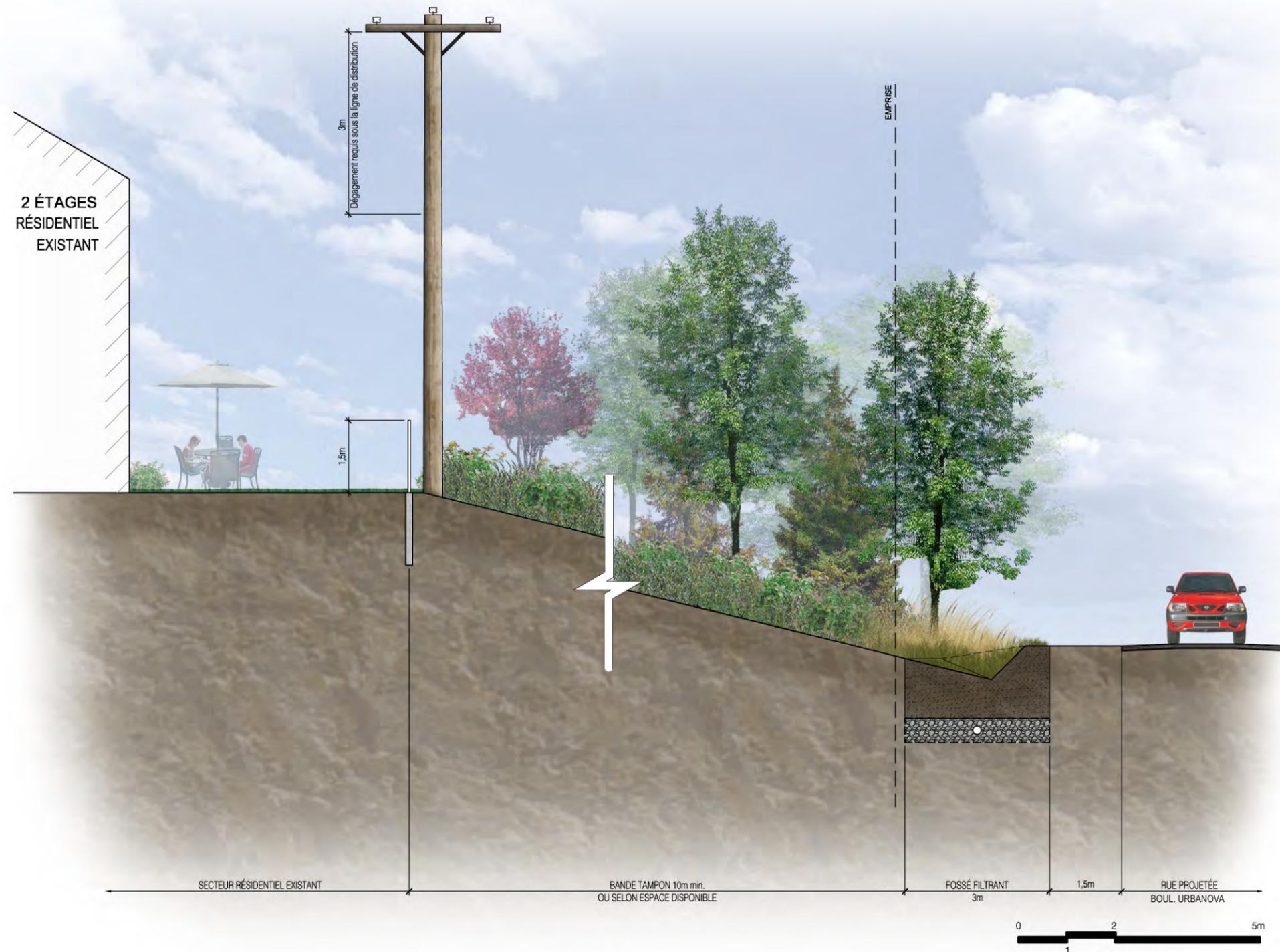
SITUATION 1 : développement existant VS voie véhiculaire

Les bandes tampons entre un développement d'habitations existant et une voie véhiculaire projetée sont des bandes de 10 mètres minimums ou établies selon l'espace disponible. Elles sont densément plantées d'arbres feuillus, de conifères et de massifs arbustifs et s'inspirent d'une sélection de végétaux naturels environnants. Cette bande longe la chaussée véhiculaire et forme un écran physique et visuel.

CRITÈRES

- bande tampon de 10 mètres de largeur minimum ou selon l'espace disponible;
- créer un filtre afin de dissimuler les vues directes sur les habitations résidentielles existantes à la voie véhiculaire;
- privilégier des végétaux adaptés aux conditions de site et nécessitant peu d'entretien et peu d'arrosage;
- la composition paysagère devra tendre vers les pourcentages suivants :

• arbustes feuillus	40%
• arbres feuillus	40%
• arbres conifères	20%
- sous la ligne de distribution électrique, privilégiez les arbustes et arbrisseaux afin de préserver un dégagement de 3 mètres sous les lignes électriques.



BANDES TAMPONS

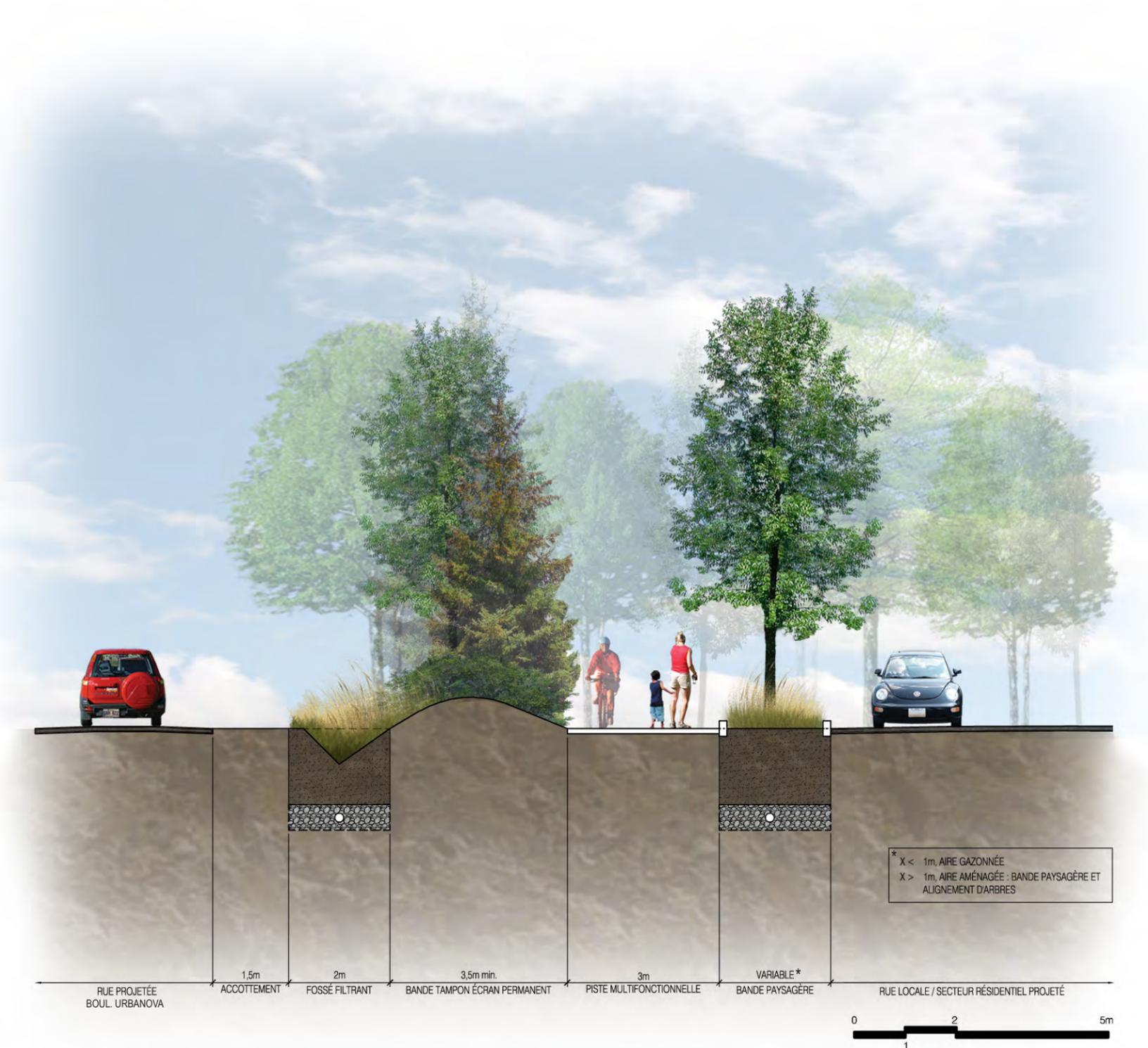
SITUATION 2 : développement projeté VS voie véhiculaire

Les bandes tampons entre un développement projeté et une voie véhiculaire sont des bandes continues de 3,5 mètres minimum de largeurs formées en talus et densément plantées d'arbustes et de conifères. Cette bande longe la chaussée et forme un écran physique et visuel permanent.

CRITÈRES

- bande tampon de 3.5 mètres de largeur minimum, formée par des modulations de sol de 400-600mm de hauteur;
- créer un écran permanent afin de dissimuler les vues directes sur les habitations résidentielles adjacentes à la voie véhiculaire;
- privilégier des végétaux adaptés aux conditions de site et nécessitant peu d'entretien et peu d'arrosage;
- la composition paysagère devra tendre vers les pourcentages suivants :

• arbustes feuillus	30%
• arbres feuillus	30%
• arbres conifères	40%



BANDES TAMPONS

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

BANDES TAMPONS

SITUATION 3 : arrière lot résidentiel VS arrière lot commercial

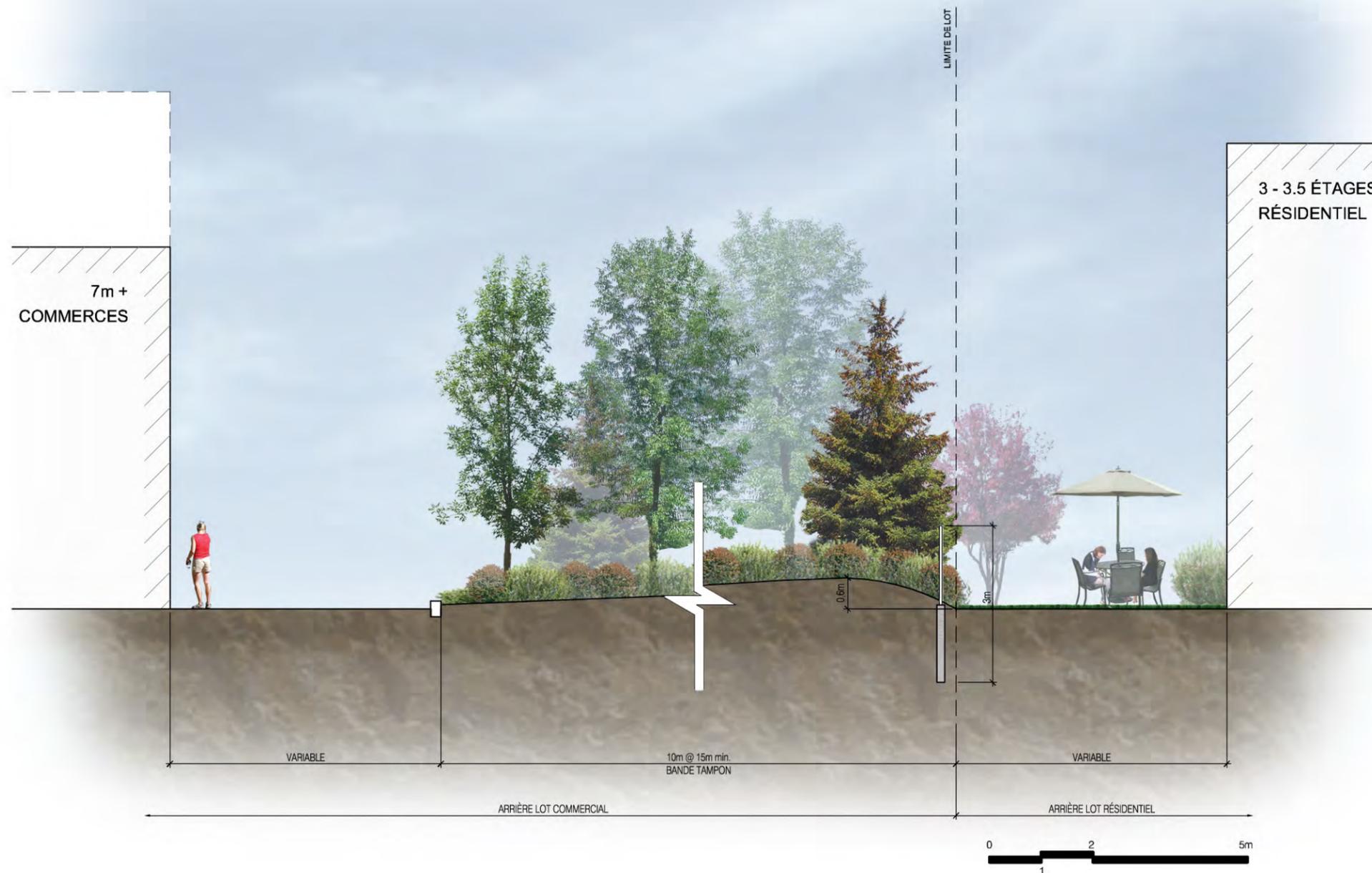
Les bandes tampons entre un arrière lot résidentiel et un arrière lot commercial sont des bandes linéaires de 10 à 15 mètres de largeur minimums, implantées à l'intérieur des lots commerciaux.

La végétation qu'on y retrouve sera composée d'un mélange d'arbustes, d'arbres feuillus et de conifères. Cette bande tampon longe les arrières lots et une clôture s'insérera entre les lots.

CRITÈRES

- La bande tampon doit avoir de 10 à 15 mètres de largeur minimums et doit être formée par un talus de 600mm de hauteur minimum le tout situé dans le lot commercial;
- installation d'une clôture de 1.5m de hauteur minimum dans le lot commercial;
- créer un aménagement afin de dissimuler les vues directes entre les arrières lots commerciaux et arrières lots résidentiels;
- privilégier des végétaux adaptés aux conditions de site et nécessitant peu d'entretien et peu d'arrosage;
- la composition paysagère devra tendre vers les pourcentages suivants :

• arbustes feuillus	50%
• arbres feuillus	30%
• arbres conifères	20%



BANDES TAMPONS

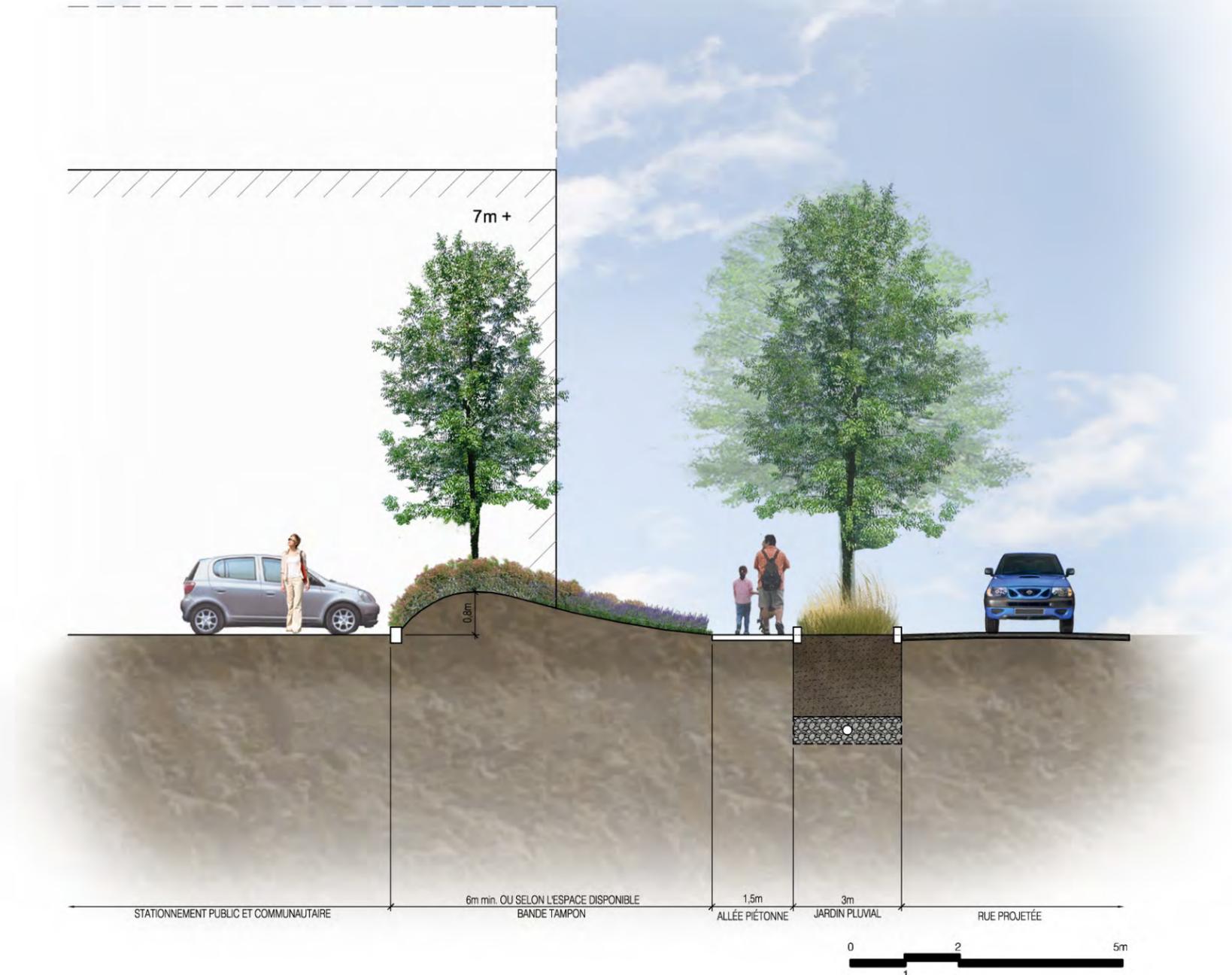
SITUATION 4 : stationnement public VS voie véhiculaire

Les bandes tampons entre un stationnement public adjacent à une voie véhiculaire sont des bandes linéaires de 6 mètres de largeur minimums, situées à l'intérieur des lots commerciaux. La végétation qu'on y retrouve sera dense et composée d'un mélange de vivaces, d'arbustes et d'arbres feuillus. Cette bande tampon longe les aires de stationnements publics, dissimule les stationnements et réduit les îlots de chaleur.

CRITÈRES

- bande tampon de 6 mètres de largeur minimum ou selon espace disponible, formée par un talus de 600mm de hauteur minimums;
- créer un aménagement composé de : modulations de sol, murets, plantation, etc.;
- privilégier des végétaux adaptés aux conditions de site;
- la composition paysagère devra tendre vers les pourcentages suivants :

• vivaces	25%
• arbustes feuillus	40%
• arbustes conifères	15%
• arbres feuillus	15%



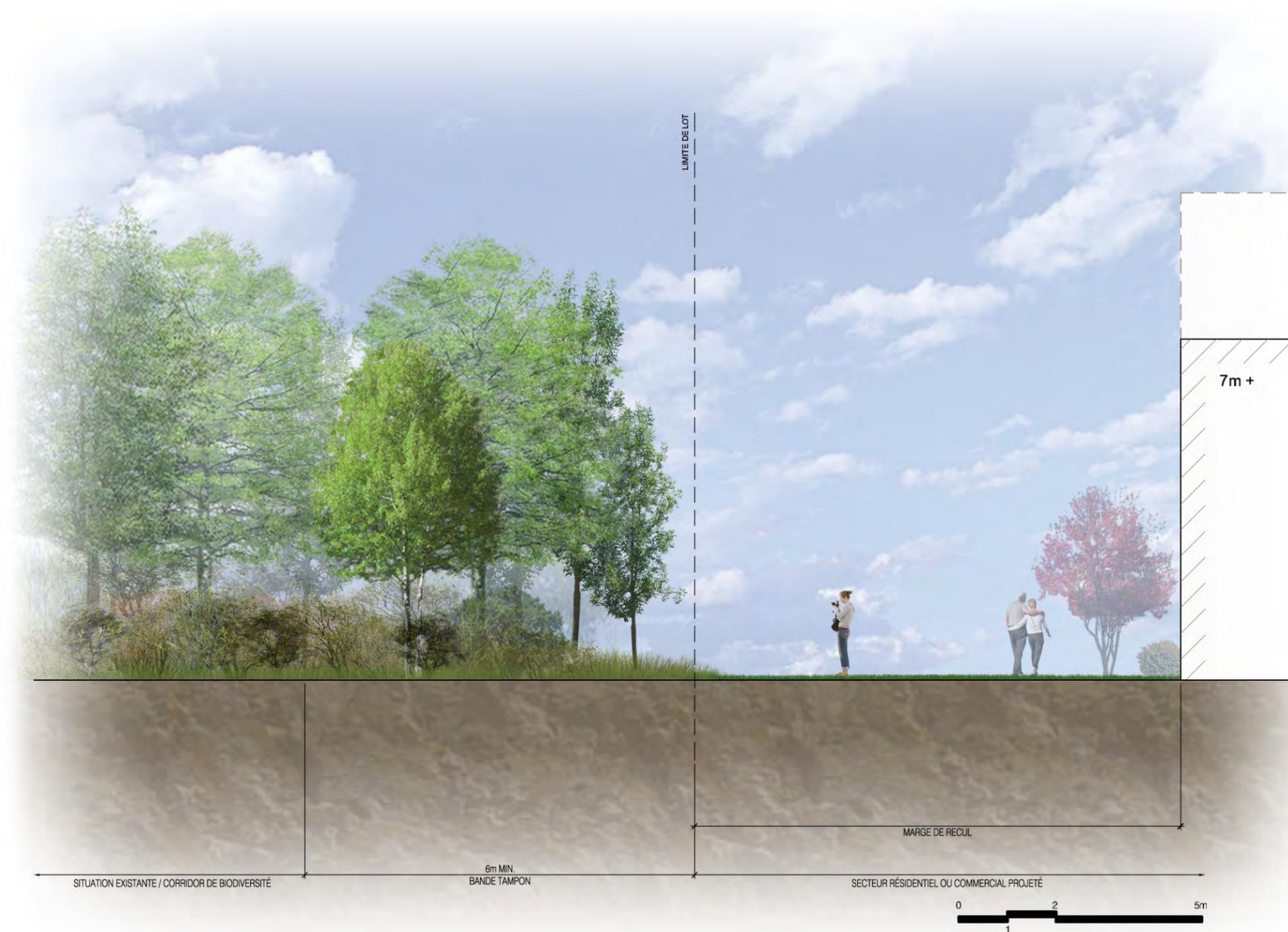
BANDES TAMPONS

SITUATION 5 : milieu construit VS milieu naturel

Aux endroits où le corridor de biodiversité est faiblement pourvu de végétaux, prévoir une bande tampon de 6 mètres de largeur minimumsF entre une construction résidentielle ou commerciale et le milieu naturel existant. Cette bande servira de lisière naturelle afin de réduire l'accès visuel vers le milieu construit. La bande sera densément plantée d'arbres feuillus et de massifs arbustifs inspirés des végétaux naturels environnants.

CRITÈRES

- bande tampon de 6 mètres de largeur minimum;
- densifier le couvert végétal dans le but de prolonger le milieu naturel existant;
- privilégier des végétaux présentant un caractère authentique, local et à caractère indigène;
- la composition paysagère devra tendre vers les pourcentages suivants :
 - herbacées 20%
 - arbustes 30%
 - arbres feuillus 50%

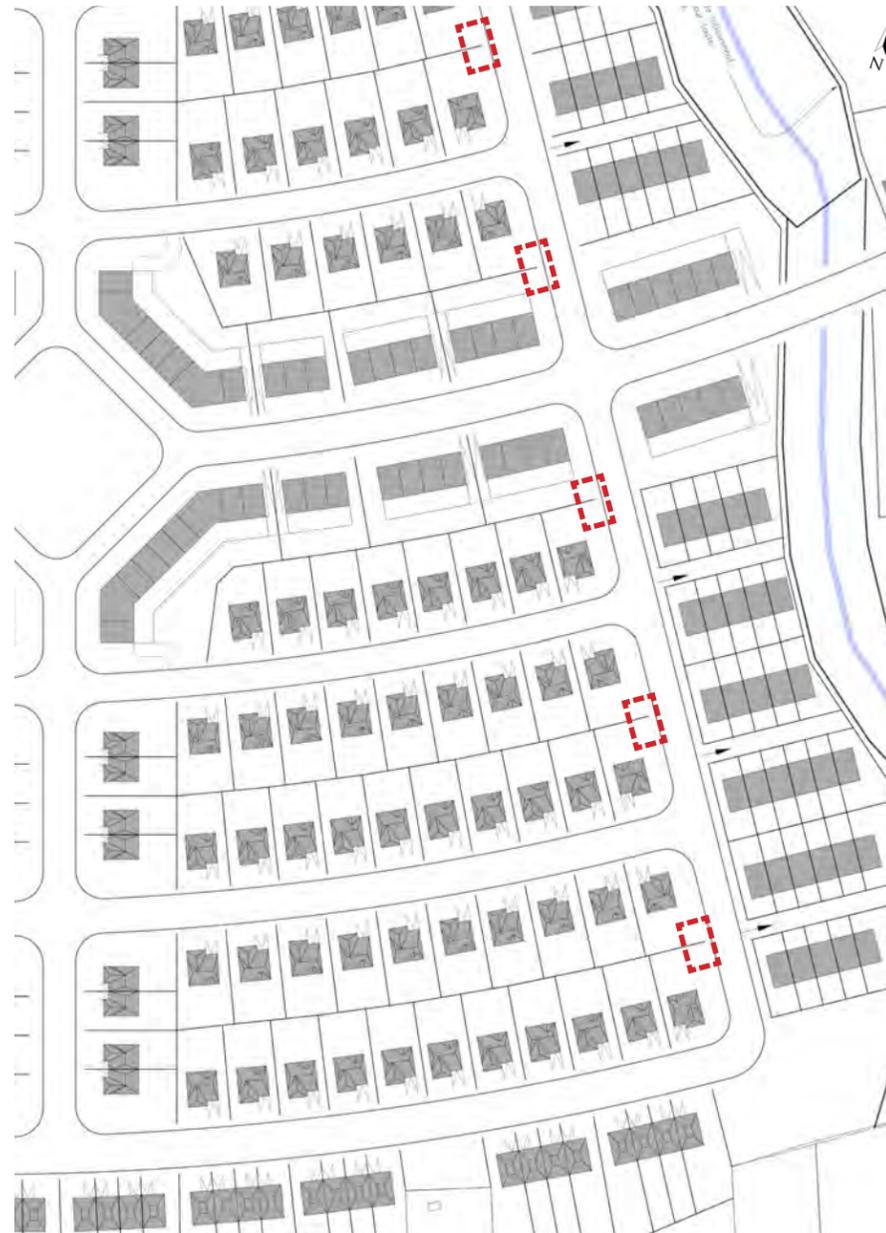


8

INTÉGRATION DES BOÎTES POSTALES

- LOCALISATION ET CONFIGURATION

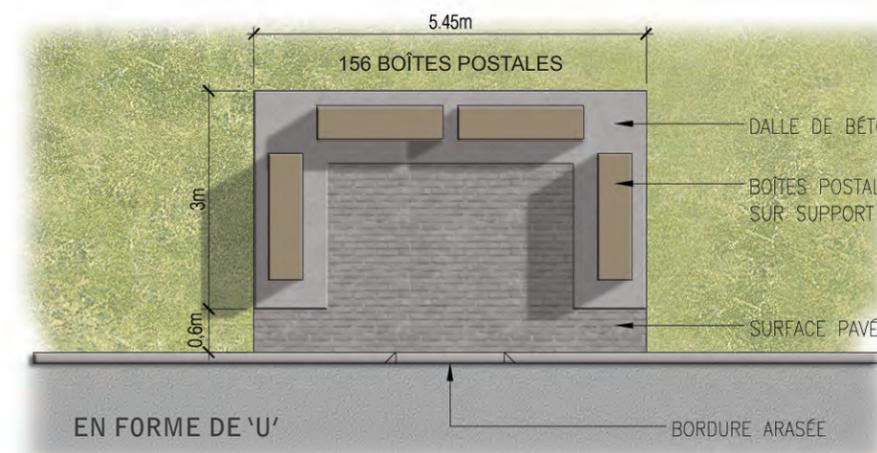
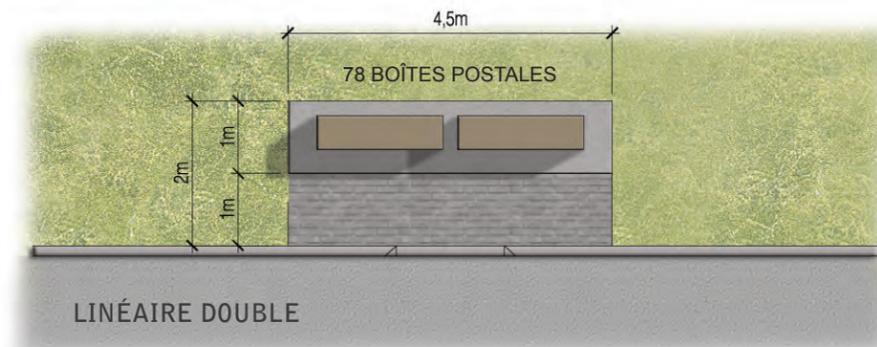
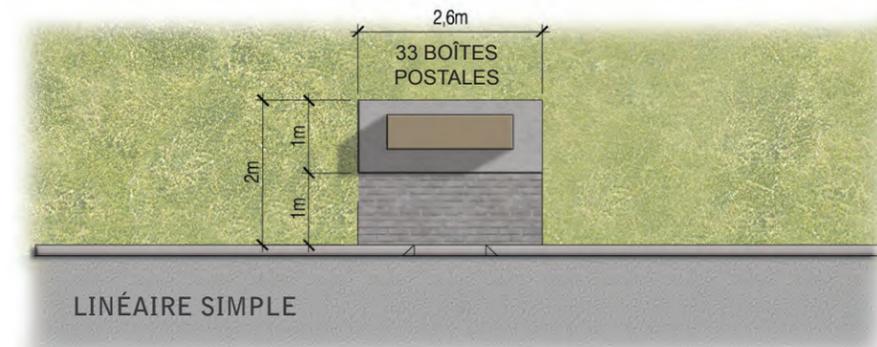
LOCALISATION



EXTRAIT DE PLAN - URBANOVA PHASE 1
AUCUNE ÉCHELLE

localisation des boîtes postales sur la limite latérale des lots

TYPES DE CONFIGURATION



NOTE :

Groupements de boîtes postales basés selon les standards de Postes Canada : 'Manuel des normes de la planification de la livraison pour constructeurs et promoteurs'

BOÎTES POSTALES

OBJECTIFS

- Desservir la clientèle résidentielle d'Urbanova.
- L'emplacement choisi est central et situé à moins de 200 mètres de distance ou à moins de 5 minutes de marche.
- Intégrer harmonieusement l'aménagement de chacune des interventions dans son environnement.
- Atténuer l'impact visuel de l'implantation des boîtes postales en privilégiant les endroits pratiques et accessibles.

CRITÈRES

Lors de la planification de l'emplacement d'un groupement de boîtes postales communautaires, considérer les critères suivants :

- localiser à un endroit pratique dans un développement résidentiel ou localiser sur l'extrémité des îlots d'habitation (limites latérales);
- localiser près d'un lampadaire de rue;
- favoriser une implantation sur une surface pavée, afin de faciliter l'accès et l'entretien des boîtes postales;
- implanter les boîtes postales selon les marges de reculs suivantes :
 - privilégier un dégagement minimum de 1m en façade,
 - avoir 400 mm minimum de dégagement sur les côtés
 - avoir 200 mm minimum de dégagement à l'arrière;
- en façade des boîtes postales, abaisser les bordures de rue et rendre accessibles aux personnes à mobilité réduite;
- favoriser un regroupement de boîtes postales communautaires variant entre 1 à 4 modules maximum.

INTÉGRATION DES BOÎTES POSTALES

9

**IMPLANTATION DES STATIONNEMENTS
COMMUNAUTAIRES**

IMAGES D'INSPIRATION



**STATIONNEMENTS COMMUNAUTAIRES
POUR AUTOPARTAGE**

OBJECTIFS

- Réduire le nombre de véhicules en circulation;
- Offrir une alternative à l'acquisition d'un véhicule personnel;
- Réduire la consommation d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre;
- Rendre l'automobile plus accessible aux ménages à faibles revenus;
- Promouvoir l'autopartage relié aux réseaux de transports publics conventionnels existants;
- Attirer plus de résidents vers Terrebonne grâce aux vertus d'une amélioration de la qualité de l'air, un environnement plus calme et moins congestionné et grâce au développement d'un système de transport efficace.

CRITÈRES

- Dans la mesure du possible, les stationnements communautaires devraient être aménagés dans les cours latérales ou arrière d'un bâtiment. Jamais en façade, si c'est le cas prévoir un aménagement (murets, modulations, arbres et plantations, etc.) pour dissimuler l'aire de stationnement - voir section 8, situation 4;
- Les stationnements communautaires devraient compter au moins un îlot vert (planté d'arbres feuillus) de 2.5m x 5,5m à toutes les 10 places de stationnement et/ou être ombragé pour limiter la formation d'îlot de chaleur;
- La largeur des allées est établie à 6,5m;
- La dimension minimale d'une case de stationnement est de 5.5m de longueur x 2.5m
- Les revêtements d'asphalte ou de pavés perméables pour l'aménagement des allées et des stationnements sont favorisés;
- L'aménagement des stationnements communautaires devrait prévoir une zone pour l'entreposage de la neige usée;
- Favoriser l'usage de couleurs pâles pour les revêtements de surfaces afin de réduire les îlots de chaleur;
- Prévoir un minimum de 2 bornes de recharge électrique dans chaque aire de stationnement communautaire ou selon la demande.

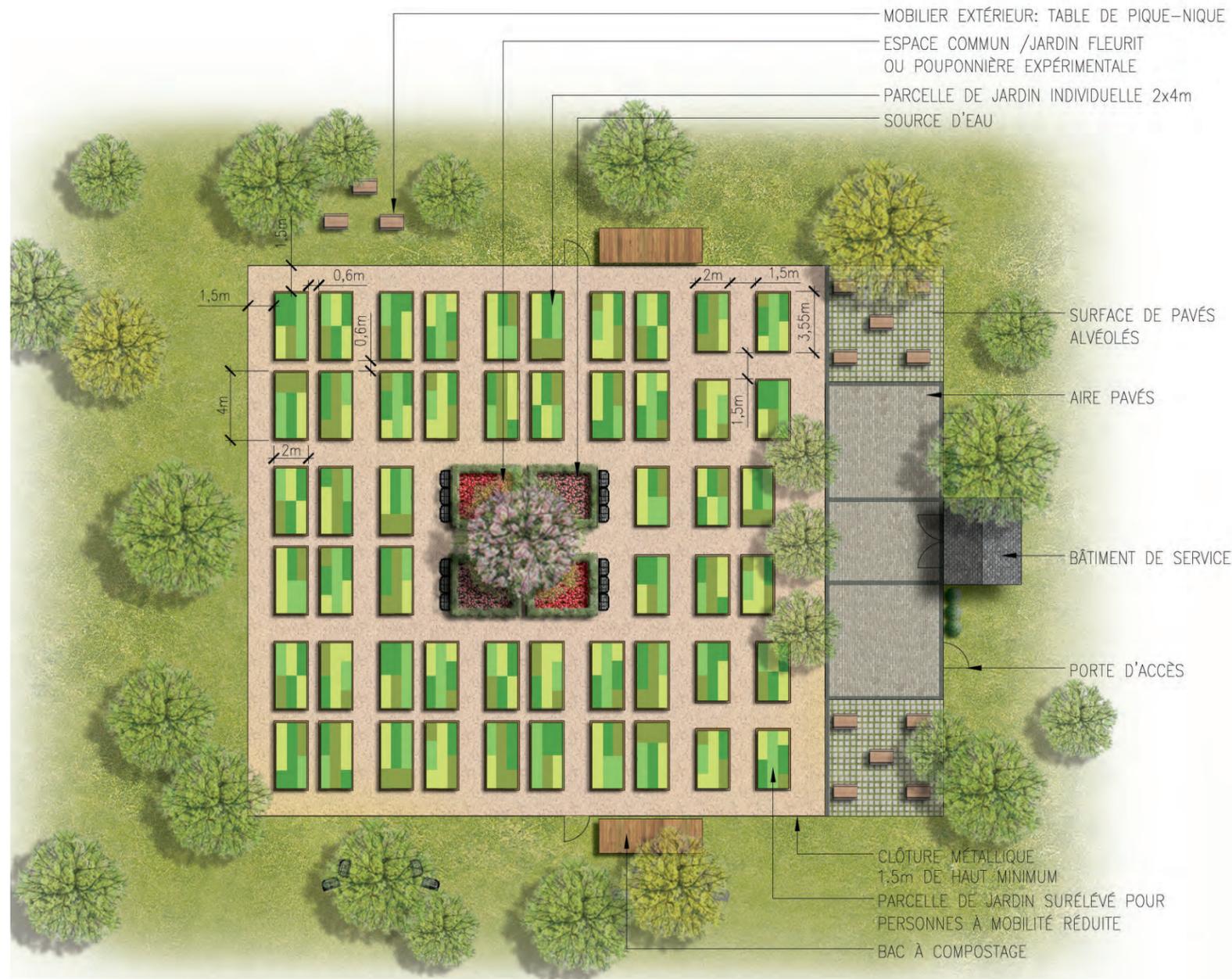
STATIONNEMENTS COMMUNAUTAIRES

IMAGES D'INSPIRATION



10

IMPLANTATION DES JARDINS COMMUNAUTAIRES



NOTE :
 DESSIN FOURNI À TITRE D'EXEMPLE. LA FORME ET LA DISPOSITION DES ÉLÉMENTS PEUVENT DIFFÉRER ET VARIERONT SELON L'ESPACE DISPONIBLE.



JARDINS COMMUNAUTAIRES

Les jardins communautaires représentent des espaces dédiés aux résidents pour la pratique de l'agriculture urbaine. Ils sont situés à proximité des secteurs résidentiels denses et/ou des secteurs communautaires.

OBJECTIFS

- Privilégier un contact direct avec la nature;
- Former des espaces de socialisation pour développer l'identité collective;
- Favoriser l'agriculture urbaine et la pratique du jardinage.

CRITÈRES

- pour minimiser les actes de vols ou de vandalisme, les jardins communautaires devraient être aménagés dans des lieux éclairés et visibles de la rue;
- prévoir l'intégration des jardins communautaires dans les parcs lorsque l'espace est disponible;
- la localisation des jardins communautaires devra considérer la proximité d'un chalet de parc afin de bénéficier et partager les services publics tels toilettes, prise d'eau, espace d'entreposage pour les outils, etc. Sinon, prévoir l'implantation de prises d'eau et d'un cabanon pour entreposer les matériaux et outils de jardinage;
- les aires de jardins communautaires sont clôturées avec une clôture transparente qui se fond dans le paysage environnant, d'une hauteur de 1,5 mètre minimum, dont les accès sont verrouillables. Privilégier les clôtures de type Oméga de couleur noire ou équivalent;
- prévoir une barrière grillagée verrouillable et un accès pour les véhicules, 3 mètres de largeur minimums.
- la taille d'un jardin communautaire varie selon l'espace disponible;
- la dimension d'un lot de jardinage est de 4,6m x 8,6m et est subdivisé en 4 parcelles individuelles de 2m x 4m qui incluent les allées secondaires (à titre indicatif);
- la largeur des allées principales est établie à 1,5m pour permettre un accès universel et les allées secondaires fixées à 0,6m;
- les jardins communautaires doivent prévoir des cases de jardinage surélevées pour les personnes à mobilité réduite;
- l'aménagement des jardins communautaires doit intégrer une zone réservée aux bacs de compostage publics, dont les dimensions minimales sont de 5m long x 2m large;
- prévoir du mobilier extérieur (tables à pique-nique et bancs de parc) à proximité pour permettre la détente et la socialisation.

JARDINS COMMUNAUTAIRES

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

IMAGES D'INSPIRATION



JARDINS COMMUNAUTAIRES

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- NIVELLEMENT ET CONTRÔLE DE L'ÉROSION
- GESTION DES EAUX PLUVIALES
- MATÉRIAUX ET ÉLÉMENTS DE COMPOSITION
- EXEMPLES DE SURFACES PERMÉABLES ET ÉCOLOGIQUES
- COMPOSITION PAYSAGÈRE AVEC LES VÉGÉTAUX

IMAGES D'INSPIRATION



NIVELLEMENT ET CONTRÔLE DE L'ÉROSION

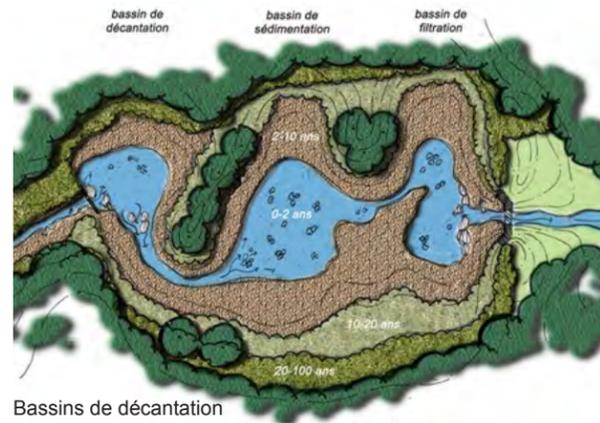
OBJECTIFS

- Assurer la préservation de la végétation et la topographie du site.
- Contrôler l'érosion.

CRITÈRES

- les interventions projetées doivent respecter la topographie du milieu afin de minimiser les travaux de déblais/remblais. Dans la mesure du possible, l'implantation des bâtiments s'effectue parallèlement par rapport aux courbes de niveau;
- les travaux paysagers devront être réalisés avec une approche sensible au respect de l'environnement des ruisseaux et des milieux humides. Éviter la construction de murs de soutènement et de surfaces pavées au contact immédiat des bandes riveraines;
- les pentes abruptes découlant de travaux devront être renaturalisées;
- la pente prévue d'un talus nécessaire à la construction de bâtiment et de voie de circulation doit se rapprocher de la pente naturelle du terrain tout en limitant le déboisement requis;
- mettre en place des mesures qui limitent le transport de sédiments vers les axes de drainage et le réseau pluvial;
- restaurer la couverture végétale après les travaux;
- la couche de terre arable dans les zones affectées par les travaux devra être enlevée lors du début des travaux et être entreposée afin d'être réutilisée dans les travaux de paysagement.

IMAGES D'INSPIRATION



Bassins de décantation



GESTION DES EAUX PLUVIALES

OBJECTIFS

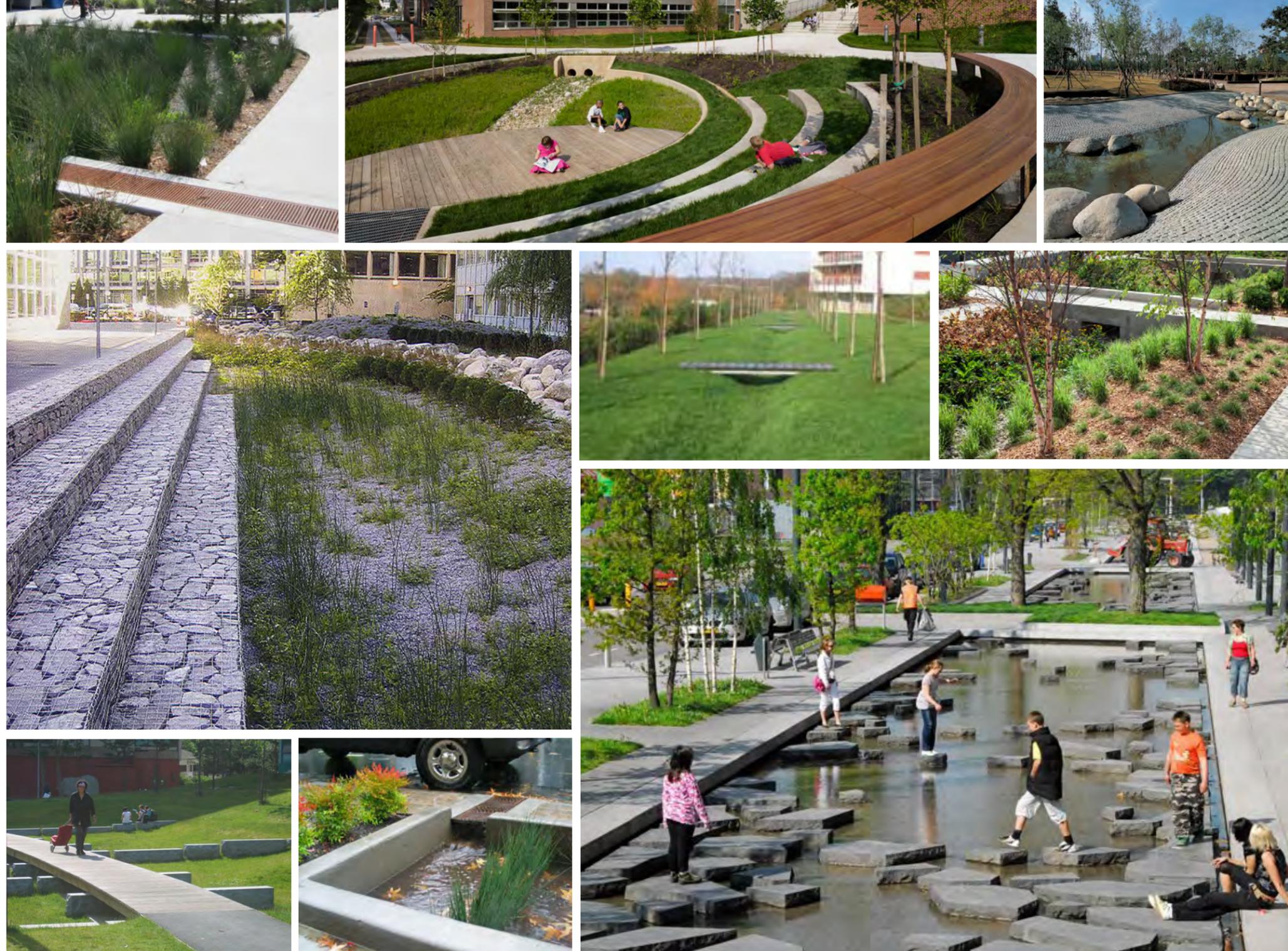
- Favoriser un drainage contrôlé et planifié des rues, des bâtiments, du réseau récréatif et des aménagements paysagers dans le but de minimiser l'érosion du sol et de réduire le ruissellement des eaux de surface.
- Favoriser le drainage de l'eau de ruissellement par l'infiltration.
- Intégrer harmonieusement la composition paysagère à l'environnement naturel.

CRITÈRES

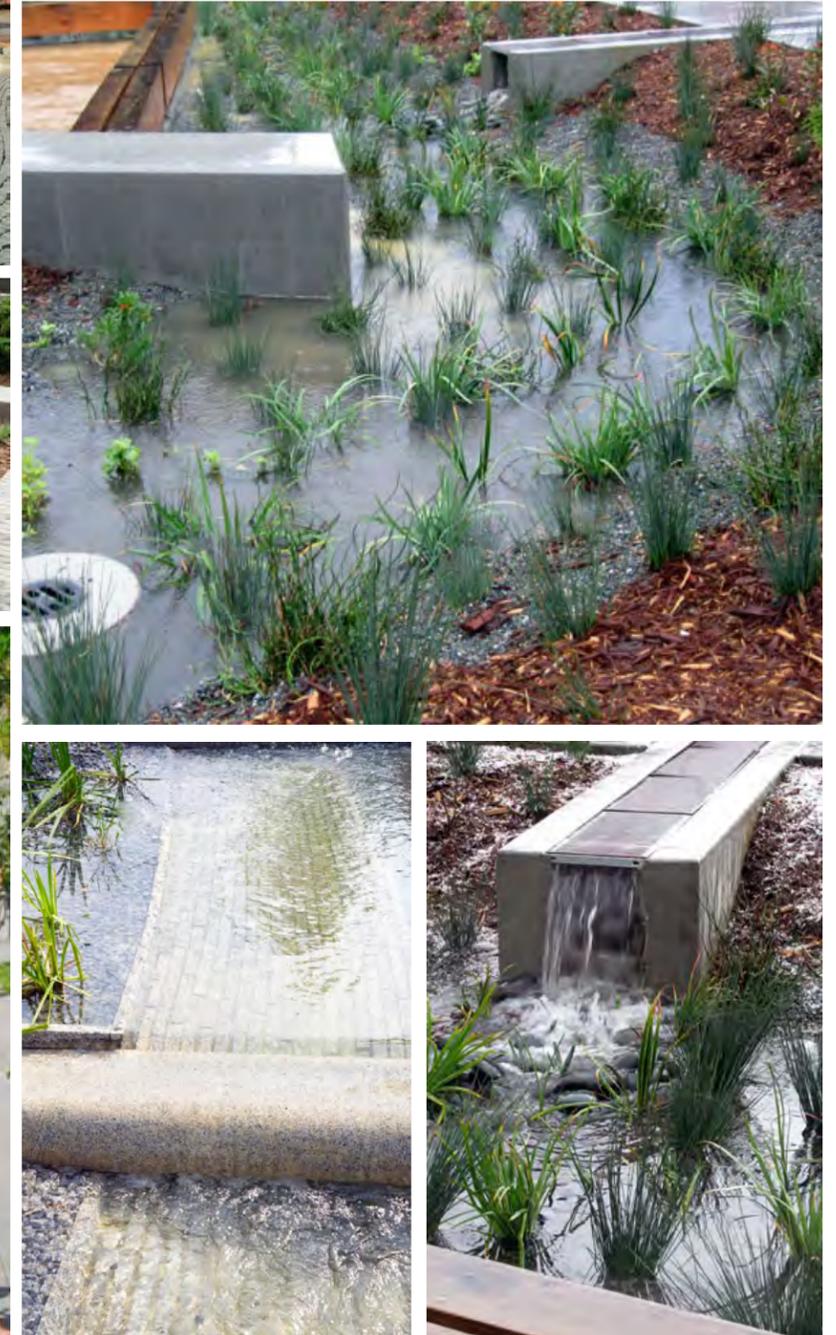
- conserver le plus possible les patrons de drainage naturel. L'écoulement de l'eau des toits, du sol et des zones de stockage de neige doit être collecté et dirigé vers les réseaux de drainage naturel ou construit. Aucun drainage des eaux de surface d'une rue ne devra être dirigé directement dans un cours d'eau. Les eaux en provenance des fossés doivent être captées par un ou plusieurs bassins de sédimentation ou par toute autre méthode reconnue. (voir réglementation en vigueur);
- favoriser à même l'aménagement paysager du terrain et lorsque les conditions le commandent, la création de bassins de rétention retenant les eaux de ruissellement. Favoriser un drainage de l'eau de ruissellement par diffusion dans le sol contrairement à la canalisation artificielle;
- favoriser des techniques de construction réduisant les problèmes de ruissellement des eaux de surface et d'érosion;
- les fossés de drainage doivent être conçus avec enrochement d'aspect naturel afin de diminuer la vitesse de l'écoulement et de favoriser la sédimentation des matières en suspension;
- l'aménagement des aires de stationnement et des accès doit être réalisé de façon à respecter le relief naturel du terrain et viser à diminuer l'écoulement excessif des eaux pluviales hors site;
- éviter tout rejet d'eau turbide vers un cours d'eau naturel;
- prévoir l'intégration des bassins de rétention et les bassins de sédimentation à l'aménagement du site;
- se référer au Guide de Gestions des eaux pluviales du MDDEP.

CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMAGES D'INSPIRATION



GESTION DES EAUX PLUVIALES
IMAGES D'INSPIRATION



CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMAGES D'INSPIRATION



MATÉRIAUX ET ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

MURS DE SOUTÈNEMENT ET MURETS EN PIERRE

OBJECTIFS

- Appuyer le caractère historique de Terrebonne (construction ancestrale) par des aménagements qui expriment une facture architecturale contemporaine et urbaine.
- Contrôler l'érosion.

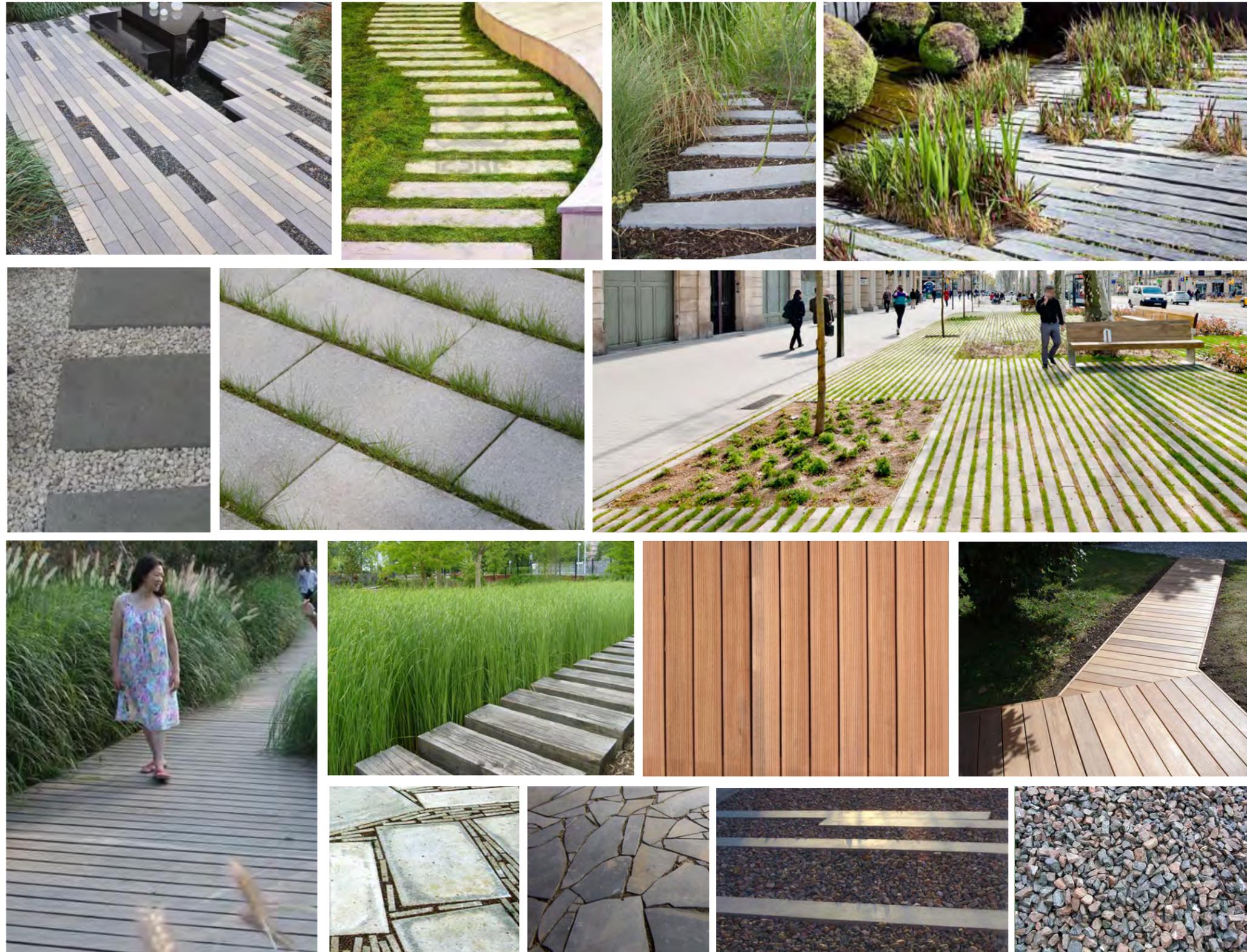
CRITÈRES

- la stabilisation des talus s'effectue d'abord avec de la végétation et ensuite par des mesures de contrôle mécanique uniquement lorsque la situation l'exige;
- lorsque nécessaires, des murets ou des murs de soutènement seront utilisés pour diminuer la hauteur et la longueur des talus et ainsi limiter le déboisement;
- les murs de soutènement devront être composés essentiellement de pierre. Les murets en bloc de béton préfabriqué ne seront pas préconisés;
- la plantation de végétaux à la base et au sommet des murs est conseillée afin de stabiliser le sol et favoriser l'intégration de ces ouvrages au milieu naturel.

CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

IMAGES D'INSPIRATION



MATÉRIAUX ET ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

SURFACES PIÉTONNIÈRES

OBJECTIFS

- Les matériaux utilisés doivent contribuer à accentuer le caractère naturel du site.
- Assurer la sécurité et l'accessibilité universelle tout au long des saisons.

CRITÈRES

- les matériaux recommandés pour la construction des terrasses sont le bois, la pierre et le pavé de béton. Ces derniers peuvent aussi y inclure des insertions (interstices) de surfaces végétales ou de gravier drainant;
- les surfaces devront présenter une variété de traitement afin de conférer un intérêt et un caractère dynamique à l'aménagement;
- les escaliers devront être évités lorsque possible.

CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

EXEMPLES DE SURFACES PERMÉABLES ET ÉCOLOGIQUES



VÉGÉCOL

- Liant de nature végétale sans dérivé pétrochimique ni bitume.
- Le procédé de fabrication étant à froid, il est beaucoup plus écologique que l'enrobé traditionnel.
- Le granulat de teinte pâle permet d'augmenter l'effet albédo, réduisant ainsi la température du sol, de même que la température de l'air ambiant.



ASPHALTE PERMÉABLE

- Le principe de l'asphalte poreux est de mélanger des granulats de dimension supérieure à ceux incorporés traditionnellement. On libère ainsi l'espace nécessaire pour que l'eau de pluie s'écoule entre les cailloux. De cette façon, l'eau peut percoler vers la nappe phréatique.
- L'enrobé drainant offre une diminution considérable du bruit par rapport aux surfaces asphaltées traditionnelles. L'intégration de gravier blanc peut également minimiser la création d'îlots de chaleur.



PAVÉ PERMÉABLE

- Favoriser ce type de surface pour les aires de stationnement public ou les grandes surfaces pavées;
- Ce type de pavé est perméable lorsqu'on y intègre un gravier de plus gros calibre pour les joints et dans sa fondation granulaire.
- Permet efficacement le ruissellement vers la nappe phréatique.

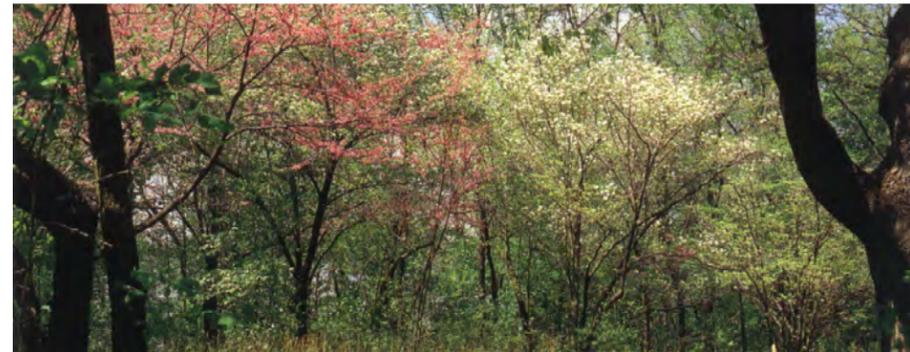


PAVÉ ALVÉOLÉ / GAZON STRUCTURAL

- Favoriser ce type de revêtement de surface à des endroits où la circulation n'est pas intensive et ne requiert pas de déneigement.
- Il prévient la compaction du sol et est perméable à l'eau de pluie.
- Possède une capacité de charge élevée, qui permet aux véhicules d'y circuler en cas d'urgence.
- Permet la préservation des espaces verts et il agit comme isolant, permettant de conserver l'humidité du sol.

CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMAGES D'INSPIRATION



COMPOSITION PAYSAGÈRE AVEC LES VÉGÉTAUX

OBJECTIFS

- Favoriser le maintien de la prédominance de la couverture végétale sur l'ensemble du site, préférablement de manière uniforme afin de maintenir le caractère naturel du site et d'atténuer l'impact visuel de l'implantation des bâtiments et des aires de stationnement.
- Intégrer harmonieusement l'aménagement de chacune des interventions dans son environnement naturel.

CRITÈRES

- L'utilisation des végétaux de même type que ceux environnants présentant un caractère authentique, local et à caractère indigène doit être privilégiée;
- l'utilisation des plantes xérophytes (plantes qui supportent parfaitement de faibles teneurs en eau du sol) est fortement suggérée;
- les zones de végétation enlevées ou détruites devront être remplacées par des végétaux d'essences similaires;
- les plantations en bordure des lacs et des ruisseaux doivent être des plantes typiques de la région;
- toute végétation proposée doit s'intégrer avec le paysage existant. Les nouvelles plantations utilisées devraient être installées afin de prolonger les bordures de végétation déjà existantes, de les densifier ou de constituer des regroupements naturels;
- l'organisation des végétaux sera adaptée au milieu où ils sont implantés, soit :
 - ordonnés en milieu construit;
 - organiques en milieu naturel.

Nom latin	Nom commun
-----------	------------

ARBRES FEUILLUS	
-----------------	--

Grand déploiement (11-15m)

Acer rubrum	Érable rouge
Acer saccharum	Érable à sucre
Betula alleghaniensis	Bouleau jaune
Gymnocladus dioicus	Gymnocladier dioïdique
Juglens cinerea	Noyer cendré
Juglens nigra	Noyer noir
Quercus rubra	Chêne rouge
Tilia americana	Tilleuil d'Amérique

Moyen déploiement (8-10m)

Caryer cordiformis	Caryer cordiforme
Celtis occidentalis	Miccocoulier occidentalis
Ostrya virginiana	Ostryer de Virginie
Robinia Pseudoacacia	Robinier faux-acacia

Petit déploiement (3-7m)

Amelanchier canadensis	Amélanchier du Canada
Crataegus crus-gali	Aubépine crus-gali
Malus	Pommier
Prunus serotina	Cerisier tardif
Prunus nigra	Cerisier noir
Prunus virginiana	Cerisier de Virginie
Sorbus aucuparia	Sorbier des oiseaux
Syringa reticulata	Lilas japonais

Nom latin	Nom commun
-----------	------------

ARBRES CONIFÈRES	
------------------	--

Picea glauca	Épinette blanche
Pinus banksiana	Pin gris
Pinus strobus	Pin blanc
Thuja occidentalis	Cèdre occidental
Tsuga canadensis	Pruche du Canada



Nom latin	Nom commun
-----------	------------

ARBUSTES FEUILLUS	
-------------------	--

Cornus racemosa	Cornouiller à grappes
Cornus stolonifera	Cornouiller stolonifère
Diervilla lonicera	Dierville
Euonymus alatus 'Compactus'	Fusain ailé nain
Lonicera canadensis	Chèvrefeuille du Canada
Rhus typhina	Sumac vinaigrier
Rosa rugosa	Rosier rugueux
Salix purpurea 'Gracilis'	Saule artique compacte
Sambucus canadensis	Sureau du Canada
Sambucus racemosa 'Plumosa Aurea'	Sureau à grappes 'Plumosa Aurea'
Spiraea x Bumalda 'Flaming Mound'	Spirée 'Flaming Mound'
Spiraea latifolia	Spirée à larges feuilles
Viburnum nudum cassinoides	Viorne cassinoïde
Viburnum opulus trilobum	Pimbina

Nom latin	Nom commun
-----------	------------

ARBUSTES CONIFÈRES	
--------------------	--

Juniperus communis	Génévrier commun
Juniperus horizontalis	Génévrier rampant
Pinus mugo	Pin mugo
Taxus canadensis	If du canada
Thuja occidentalis	Cèdre occidental

Nom latin	Nom commun
-----------	------------

HERBACÉES / VIVACES	
---------------------	--

Achillea millefolium	Achillée millefeuilles
Aster novae-angliae	Aster de la Nouvelle-Angleterre
Chelon glabra	Galane
Iris versicolor	Iris versicolor
Rudbeckia Hirta	Rudbeckie hirsute
Solidago canadensis	Verge d'or
Tiarella cordiforme	Tiarelle cordiforme

Nom latin	Nom commun
-----------	------------

GRAMINÉES	
-----------	--

Calamagrostis canadensis	Calamagrostide du Canada
Carex plataginea	Carex à feuilles de plantain
Deschampsia caespitosa	Canche gazonnate
Panicum virgatum	Panic vulgaire

LISTE DE VÉGÉTAUX

OBJECTIFS

- Favoriser le maintien de la prédominance de la couverture végétale sur l'ensemble du site, préférentiellement de manière uniforme afin de maintenir le caractère naturel du site et d'atténuer l'impact visuel de l'implantation des bâtiments, des aires de stationnement et du gazonnement.
- Intégrer harmonieusement l'aménagement de chacune des interventions dans son environnement naturel.

CRITÈRES

- La liste ci-jointe représente une sélection non exhaustive. Elle constitue une sélection d'espèces recommandées en fonction des conditions du site, de leur capacité d'adaptation et de leurs qualités ornementales. Il est possible d'utiliser d'autres plantes adaptées respectant ces critères;
- voir aussi les critères dans le volet 'Composition paysagère avec les végétaux'



ROBINIA PSEUDOACACIA



ACER RUBRUM



CALAMAGROSTIS CANADENSIS

CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

AMÉNAGEMENT PAYSAGER

LISTE DE VÉGÉTAUX POUR JARDIN PLUVIAL

La liste ci-jointe représente une sélection non exhaustive. Elle constitue une sélection d'espèces recommandées en fonction des conditions du site, de leur capacité d'adaptation et de leurs qualités ornementales. Il est possible d'utiliser d'autres plantes adaptées respectant ces critères;

- Favoriser l'utilisation de végétaux peu exigeant en eau et tolérant à l'immersion temporaire;
- Privilégiez des végétaux résistant aux produits de déglacage et à la compaction causée par l'accumulation de neige (sites avec vivaces seulement);
- Si la largeur du jardin permet la plantation d'arbres, prévoir un rehaussement du sol pour le planter et éviter que le collet de l'arbre ne soit trop bas - aligner le collet avec le niveau fini du trottoir;
- Privilégiez l'utilisation de végétaux nécessitant peu d'entretien.



Nom latin

ARBRES FEUILLUS

Grand déploiement (11-15m)

Celtis occidentalis
Quercus bicolor
Quercus rubra

Moyen déploiement (8-10m)

Quercus palustris

Petit déploiement (3-7m)

Acer ginnala
Syringa reticulata 'Ivory Silk'



Nom latin

ARBRES CONIFÈRES

Larix Laricina
Pinus mugo



Nom latin

ARBUSTES FEUILLUS

Aronia melanocarpa
Caragana arborescens
Clethra alnifolia
Cornus racemosa
Diervilla lonicera
Physocarpus opulifolius 'Dart's Gold'
Salix petiolaris
Salix purpurea 'Gracilis'

Nom latin

VIVACES

Aster laevis
Aster nova-belgi
Astilbe rendsii
Echinacea purpurea
Hemerocallis
Hosta
Iris sibirica
Ligularia stenocephala
Lysimachia punctata
Monarda fistulosa
Rudbeckia hirta
Rudbeckia laciniata
Symphyotrichum novae-angliae

Nom latin

GRAMINÉES

Deschampsia cespitosa
Elymus canadensis
Panicum virgatum
Sesleria autumnalis



CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Nom latin

ARBRES FEUILLUS

Grand déploiement (11-15m)

Acer negundo
Celtis Occidentalis
Quercus macrocarpa
Quercus rubra

Moyen déploiement (8-10m)

Corylus columna
Robinia pseudoacacia
Gleditsia triacanthos

Petit déploiement (3-7m)

Acer ginnala
Amelanchier
Syringa reticulata 'Ivory Silk'

Nom latin

ARBRES CONIFÈRES

Picea pungens
Pinus nigra
Pinus sylvestris



Nom latin

ARBUSTES FEUILLUS

Berberis thunbergii
Caragana arborescens
Cotoneaster (plusieurs variétés)
Hydrangea paniculata 'Kyushu'
Lonicera (plusieurs variétés)
Potentilla (plusieurs variétés)
Sorbaria sorbifolia
Spirea (plusieurs variétés)
Symphoricarpos albus
Syringa japonica
Weigela florida



Nom latin

VIVACES

Achillea (plusieurs variétés)
Centaurea montana
Dianthus plumarius
Echinops ritho
Geranium cinereum
Hémérocallis (plusieurs variétés)
Lychnis coronaria
Nepeta sp.
Perovskia atriplicifolia
Rudbeckia hirta
Salvia nemorosa
Sedum spectabilis



Nom latin

GRAMINÉES

Calamagrostis 'Karl Foerster'
Deschampsia cespitosa
Festuca sp.
Phalaris arundinacea 'Picta'



LISTE DE VÉGÉTAUX ADAPTÉS AUX CONDITIONS DE SÉCHERESSE

La liste ci-jointe représente une sélection non exhaustive. Elle constitue une sélection d'espèces recommandées en fonction des conditions du site, de leur capacité d'adaptation et de leurs qualités ornementales. Il est possible d'utiliser d'autres plantes adaptées respectant ces critères;

- Favoriser l'utilisation de végétaux peu exigeants en eau et nécessitant peu d'entretien;
- Privilégiez des végétaux résistant aux produits de déglçage et à la compaction causée par l'accumulation de neige (sites avec vivaces seulement);
- Favoriser l'emploi de graminées et de vivaces dans les endroits difficiles.

CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

AMÉNAGEMENT PAYSAGER